Assemblée Législative

JOURNAL DES CAMPAGNES

L'industrie agricole doit toujours être la base de la richesse des nations.

9ème Année — Jeudi, 15 Janvier 1891 — No 50

JOURNAL
DES CAMPAGNES
EDITION HEBDOMADAIRE,
Paraissant tous les JEUDIS et contenant toute les nouvelles de la semaine.
Prix de l'abonnement :—UNE PIASTRE
POUR LA FRANCE : 10 FRANCS
Strictement payable d'avance
THS. CHAPAIS,
DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE
LÉGER BROUSSEAU,
ÉDITEUR
11 & 13, rue Buade, H.-V., Québec.

LE HANSARD DE " L'ELECTEUR "

L'*Electeur* publiait ces jours derniers les lignes suivantes :

" Personne ne pourra dire que nous flagornons le premier ministre en disant qu'il s'est distingué par dessus tous les autres. Ceux qui l'ont vu de près à l'œuvre nous reprocheront plutôt de ne pas dire assez. C'est un travail gigantesque, surhumain pour tout autre, qu'il a fait. Jamais on n'avait vu un chef de cabinet se prodiguer autant. Les discours qu'il a prononcés pendant cette session formeraient, à eux seuls, *un volume rempli d'informations précieuses et d'aperçus nouveaux sur la situation, les aspirations et l'avenir de notre province.*

" L'importance exceptionnelle de cette session si fertile en grands projets nous a tellement frappé dès le début, que nous avons cru devoir faire sténographier les principaux débats. C'est notre intentiou de réunir en volume tous ces discours, et d'en faire une sorte de *hansard*, en mettant en regard de l'opinion de nos amis celle des orateurs de l'opposition qui voudront bien nous remettre le manuscrit de leurs discours. Ainsi, nous publierons, à côté de l'exposé budgétaire de l'hon. M. Shehyn, la critique qu'en a faite M. Nantel, et que nos adversaires paraissent fort apprécier, à leur point de vue. L'œuvre publique, sociale et même littéraire de cette session mérite d'être recueillie et offerte, sous la forme commode du livre, à la méditation du public."

Pour les gens qui savent lire, cela signifie que l'*Electeur* va se faire l'éditeur d'un petit *hansard* ministériel, destiné à suppléer au *hansard* impartial de M. Desjardins, supprimé brutalement par les maîtres du jour.

Naturellement ce *hansard* ne sera point publié pour des prunes, et il en coûtera au trésor pour qu'on lise en volume les improvisations laborieuses de M. Mercier.

La *Patrie* a parfaitement saisi l'opération. Et elle le fait savoir en ces termes à l'*Electeur* :

Pour une fois, nous allons ajouter foi à la parole de l'*Eleeteur* ; ce n'est pas pour flagorner le premier ministre qu'il a publié ces lignes, c'est pour préparer le public à avaler une grosse pilule, une pilule à la façon de l'*Electeur* ; ce n'est pas peu dire.

Nous comprenons maintenant pourquoi la publication de ce qu'on est convenu d'appeler le *Hansard* a été supprimée. Nous comprenons comment l'*Electeur* a pu publier tant de discours sténographiés, au cours de la dernière session !

Pardon, confrère, si nous avons des doutes sur votre désintéressement et même sur *votre esprit d'entreprise privée.* Nous est avis que ce petit gros livre que vous annoncez là coûtera bien des mille et des mille piastres à la province.....

Ne peut-on pas attendre à l'*Electeur* que l'emprunt des dix millions ait été négocié ?

Cet empressement à escompter une valeur qui n'est encore que nominale devient scandaleux ; et nous croyons qu'il est de notre devoir de mettre le premier ministre en garde contre ces conspirations, tramées et ourdies dans l'ombre dans le but inavouable et inavoué de lui subtiliser la clef de la caisse publique dont il tient le cordon.

L'*Electeur* nous pardonnera sans doute ces quelques remarques, vu qu'elles sont faites dans l'intérêt général du parti. Ne donnez pas à l'*Etendard* et à la *Justice* au moment où ils vont se séparer de nous, l'occasion de vous accuser de faire trop d'argent à même l'argent du public. Il y a assez des journaux conservateur qui vous ont tant de fois calomnié !

On voit que l'organe libéral montréalais ne manque pas de clairvoyance. Il connait les habitudes de son confrère et son œil vigilant voit d'avance les pilules les mieux dissimulées.

Nous voilà pour un moment d'accord avec la *Patrie.* Il est singulier de voir l'*Electeur*, l'âme damnée du ministère, se faire l'éditeur d'un nouveau *hansard* après la suppression du *hansard* Desjardins par le gouvernement. Le *hansard* de l'*Electeur* une fois publié, croit-on que le gouvernement n'en achètera pas pour une forte somme ? Et ne sera-ce pas faire revivre à la sourdine pour le journal favori, la subvention enlevée injustement à M. Desjardins ?

Nous avions prévu toute cette comédie, il y a deux ans, et voici nos prévisions qui se réalisent.

UNE LETTRE DU COMTE DE PARIS
au maire de Quebec

Son Honneur le maire de Québec, M. Frémont, vient de recevoir de Mgr le comte de Paris une lettre des plus gracieuses, à l'occasion du nouvel an.

Son Altesse déclare qu'elle ne veut pas laisser se terminer l'année de sa visite au Canada sans adresser à notre premier magistrat un témoignage de sa sympathie, et une preuve de son bon souvenir.

Mgr le comte de Paris annonce au maire de Québec l'envoi prochain d'un certain nombre de ses photographies encadrées aux armes de France, comme souvenir pour M. Frémont lui-même et les personnes qui ont reçu Son Altesse à Québec.

Madame la comtesse de Paris envoie un bracelet fleurdelisé à la fille du principal chef des Hurons de Lorette qui sont venus présenter une adresse au prince, lors de son passage dans notre ville.

La lettre de Mgr le comte de Paris est très aimable et extrêmement cordiale.

ACCIDENT DE CHEMIN DE FER
Une collision sur l'Intercolonial

Ce matin, vers quatre heures, deux convois sont venus en collision à la station St-Valier, mais heureusement les dommages causés ne sont pas très considérables, et il n'y a pas eu accident de personnes, sauf un serre-frein qui a reçu une blessure peu grave à une jambe.

Le temps était très mauvais, la neige soulevée par le vent rendait tout-à-fait impossible de voir à 10 pas en avant lorsque la collision se produisit. Les deux convois dont l'un, un spécial venant de Lévis et l'autre le 47, de la Rivière-du-Loup ayaient chacun devant eux une charrue. Le convoi spécial qui venait de Lévis sur la ligne principale, prenant sans doute la lumière de la locomotive du 47 pour la lumière du sémaphore, continuait sa route pour reculer ensuite sur la voie d'évitement de la gare, afin de laisser passer le convoi No 47, lorsque le choc eut lieu entre les deux trains.

Les charrues en se frappant ensemble ont été quelque peu endommagées.

MONUMENT CHAMPLAIN

M. le directeur,

L'*Evénement* publiait hier soir quelques noms des souscripteurs au monument Champlain. Le comité avait décidé de ne pas publier la liste avant d'avoir reçu le rapport des personnes chargées de la souscription de nos concitoyens parlant la langue anglaice. Nous étions d'opinion que cela aurait été bien préférable, mais cependant comme la liste de l'*Evénement* contient plusieurs erreurs, je crois devoir la rectifier en vous transmettant la première liste officielle de souscription.

Croyez-moi, M. le Directeur,
Votre bien dévoué,
ALEXANDRE CHAUVEAU,
Président du Comité.

Première liste.

Son Eminence le cardinal Taschereau	$300.00
Son Honneur le lieutenant-gouverneur	300.00
Sir Hector Langevin	150.00
Son Honneur le maire Frémont	100.00
Dr Ol. Robitaille	100.00
Honorables Messieurs Garneau	100.00
— Frs. Langelier	100.00
— Chs. Langelier	100.00
— Honoré Mercier	100.00
— Jos. Shehyn	100.00
— Masson	100.00
— Juge Chauveau	100.00
— Sir A. P. Caron	100.00
— Isidore Thibaudeau	100.00
John C. Eno	100.00
Louis Bilodeau	100.00
Ernest Pacaud, écr	100.00
J. B. Laliberté, écr	100.00
Cyrille Tessier, écr., N. P.	100.00
	$2350.00

La misere a Londres

Londres, 8—La température rigoureuse qui s'est fait sentir en Angteterre depuis quelque temps, a amené la plus profonde misère parmi la classe pauvre de Londres, surtout dans la limite-est de la ville. Tout le commerce au dehors est arrêté pour plusieurs semaines, et le temps n'est pas encore assez favorable pour espérer que cela revienne bientôt. Un grand nombre de personnes sans emploi se promènent dans les rues, sollicitant la charité pour leurs familles en détresse. Le clergé, les sociétés de bienfaisance et plusieurs hommes d'affaires font tous leurs efforts pour venir en aide à ces pauvres malheureux.

On mentionne le nom de l'honorable M. Joly de Lotbinière comme député-ministre d'agriculture à Québec.

L'EMPRUNT ET L'OPINION

Voici comment la *Vérité* s'exprime au sujet de l'emprunt de $10,000,000 :

Les chambres provinciales ont terminé leurs travaux en autorisant un emprunt de DIX MILLIONS DE DOLLARS, à quatre pour cent.

Et il ne faut être ni prophète ni sorcier pour dire que cette somme énorme ne suffira pas à remplir le gouffre béant creusé par la politique dépensière de M. Mercier.

En effet, il suffit de lire les résolutions soumises par le gouvernement pour se convaincre que nous avons raison. Il s'agit de payer, d'abord, une dette flottante, créée ou à créer, de près de ONZE MILLIONS. Puis d'exécuter une foule de travaux publics mentionnés dans le discours du trône. Pour ces travaux il faudra encore des millions.

Donc, dans deux ou trois ans. il faudra emprunter encore une dizaine de millions, ou laisser une nouvelle dette flottante énorme s'accumuler que tôt ou tard il faudra liquider par un emprunt.

Avec le système actuel de jeter l'argent par les fenêtres il n'y a aucune raison pour que cela finisse, tant que nous trouverons de l'argent à emprunter. Nous ne sommes qu'au commencement d'une série d'emprunts gigantesques.

Pour faire face au service des intérêts il faudra des *taxes*. C'est alors que Jean-Baptiste fera la grimace et regimbera. Mais ce sera trop tard. Il faudra payer pour n'être point déshonoré.

Les députés ministériels ont avalé ce premier emprunt comme un verre de lait Seuls MM. Pelletier, Monfette, Lnssier et Bourbonnais ont eu le courage de voter contre.

Leur vote hostile n'empêchera pas M. Mercier de continuer sa politique insensée. Il durera toujours jusqu'à la fin de ce parlement. Lui et les siens brasseront les millions pendant cinq ans. Il culbutera peut-être ensuite, laissant une note épouvantable à solder par son malheureux successeur. N'importe, il aura " fait grand " pendant son règne et ses amis n'auront pas crevé de faim La province s'arrangera comme elle pourra

FEU MGR LABELLE

C'est une sœur de charité qui annonce la triste nouvelle à la mère du regretté défunt

Magnifiques offrandes de fleurs

Montréal, 7.—C'est la sœur Bélanger, du couvent de St-Jérôme, qui a eu dimanche dernier la pénible tâche d'annoncer la mort de Mgr Labelle à sa vieille et vénérable mère. Celle-ci a reçu la douloureuse nouvelle avec la résignation qui caractérise la femme forte de l'Evangile.

Les décorations florales de la chambre mortuaire excèdent en beauté et en richesse tout ce que le public a pu voir jusqu'à aujourd'hui. La principale pièce a été présentée par les membres du club Saint-Antoine, de Saint-Jérôme. Elle représente l'écusson du grand apôtre de la colonisation, surmonté d'un chapeau de protonotaire apostolique dont les glands retombent de chaque côté des armoiries. Ces dernières sont une croix latine et un gerbe de blé reposant sur un champ de lierre, et des fleurs de toutes les nuances. La croix est pourpre et la gerbe est en épis de blé naturel. Au-dessous, sur une banderolle est la devise de Mgr Labelle, *Pater meus agricola*.

La ville de St-Jérôme a déposé sur la bière de son curé une croix de fleurs naturelles de six pieds avec une guirlande dans l'intersection des bras. La guirlande est composée principalement de roses d'une grande beauté. La paroisse de St-Jérôme a déposé dans la chambre mortuaire une grande gerbe de blé avec une faucille de roses. La fabrique de St-Jérôme : une colonne tronquée composée de roses et de violettes. La compagnie de papier Rolland : une bannière de feuilles de lierre, haute de quatre pieds sur une base de roses blanches. L'honorable M. Chapleau : un oreiller de roses blanches avec l'inscription : " Adieu. " M. G. A. Nantel, M. P. P. : une croix de fleurs naturelles surmontée d'une ancre.

LES IMMORTELS PRINCIPES

La *Patrie* n'a pas voulu laisser commencer l'année 1891 sans faire une génuflexion devant la Révolution française, et entonner une cantate en l'honneur des *immortels principes de* 1889.

Le feuille libérale ne se cache pas de son dessein. Son article débute comme suit :

Mercredi dernier, l'*Etendard* n'a pas voulu finir l'année sans donner un coup de pioche à l'arbre superbe de la liberté dont les fruits sont les immortels principes de 89.

Nous ne pouvons mieux commencer le nouvel an qu'en faisant l'éloge de ces mêmes principes.

Et ces principes où les trouve-t-on formulés ? Dans la fameuse déclaration des Droits de l'homme :

Ce qu'on est convenu de nommer *les principes de* 89 est l'ensemble des vérités politiques renfermées dans la " déclaration des droits de l'homme ", formulée en 1789 par l'assemblée constituante et qui se composait des 17 articles suivants :

Et après avoir cité le texte de la Déclaration, la *Patrie* s'écrie dans un élan d'enthousiasme :

Tels sont les immortels principes de 89.

Vouloir les attaquer, de nos jours, c'est renouveler l'imprudence du serpent qui essaya de mordre une lime : il y laissa ses dents. Encore la comparaison n'est-elle juste qu'à demi : la lime n'avait jamais fait aucun bien au serpent ; tandis que les principes de 89 comblent tous les jours des plus grands bienfaits les ingrats qui en disent du mal.

C'est fier et c'est téméraire.

Voici, en effet, ce que nous lisons dans l'ouvrage intitulé les *Erreurs modernes*, par Dom Benoit, docteur en philosophie, et en théologie :

Les deux principaux aspects de la déclaration sont : 1o l'apostasie sociale et le rejet de Jésus-Christ ; 2o la substitution de l'homme à Dieu ou " l'idolâtrie humanitaire." Nous avons vu que ce sont là les deux dogmes fondamentaux des rationalistes. Nous pouvons donc dire que la déclaration fait du rationalisme le fondement des sociétés humaines.

Que dit un autre écrivain, non catholique pourtant, Tai :

Tous les articles de la déclaration sont des poignards dirigés contre la société humaine et il n'y a qu'à pousser le manche pour faire entrer la lame.

Mais si ces autorités ne sont pas assez imposantes aux yeux de la *Patrie* nous en avons réservé une qui lui paraîtra sans doute suffisante.

Voici ce qu'on peut lire à la page 293 de la *Somme* de M. l'abbé Morel contre le libéralisme :

L'assemblée révolutionnaire d'Avignon et du comtat Venaissin en 1790, avait commencé par chasser les fonctionnaires ecclésiastiques et civils du pape. Elle avait prétendu rappeler à elle tous les droits primordiaux dn peuple et de la nationalité avignonnaise, et elle avait promulgué sur les bords du Rhône la fameuse déclaration des droits qui retentit d'abord sur les rives de la Seine. Là-dessus Pie VI adressa, le 23 avril 1791, à ses sujets rebelles, un bref très long où il discuta de point en point leur conduite. Arrivé aux dix-sept articles, voici comment il s'exprime : " Ne inutili sermone prosequamur omnes deliberationes a conventu comitatensi captas ; sat erit commemorare *septemdecim illos articulos* (les dix-sept articles) ubi *juro hominis* (où les droits de l'homme) eo prorsus modo et suscipiebantur,quo fuerant in decretis conventu gallicani explicati et proposita, *illa scilicet jura religioni et societati adversantia* ; et ita suscipiebantur, ut novae constitutionis essent veluti basis ac fondamentum.

Traduisons en français la parole pontificale.

Qu'il nous suffise de rappeler ces dix-sept articles, où les *droits de l'homme* ont été proclamés, de la même manière que ces *droits opposés à la religion et à la société* ont été proposés et expliqués dans les décrets de l'assemblée française.

Le souverain pontife, martyr de la Révolution, Pie VI, fait-il à la *Patrie* l'effet du serpent qui mord la lime ?

Nous croyons que la cause est entendue. Il serai tsuperflu d'entasser des citations pour établir le caractère rationaliste et anti-social de la déclaration des droits de l'homme, où ont été promulgués *les immortels principes de* 89 !

CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, 20 décembre.

C'est demain qu'a lieu l'élection du nouveau conseil municipal de Rome qui doit se composer de 80 membres la loi qui régit en Italie les éleetions aussi bien communales que politique accorde à la minorité une représentation d'un cinquème et les électeurs n'ont le droit de vote que pour quatre cinquième des représentants à élire. Par conséquent aux élections de demain nul électeur ne pourra porter sur sa liste plus de 64 candidats les 16 autres revenant de droit à la minorité.

Les libéraux ont chargé un comité de sept membres de préparer la liste de leurs 64 candidats, mais cette liste que le comité a eu grand peine à former et qui contient les noms de 4 juifs de 14 francs-maçons notoires et d'un quinzaine d'individus importés à Rome des diverses provinces d'Italie, n'a satisfait personne. On l'a trouvée trop pâle et trop bourrée de noms inconnus et sans valeur. Les directeurs des journaux libéraux préoccupés du danger de voir les catholiques faire brêche dans la place se sont réunis et ont préparé une nouvelle liste qui plaît davantage aux électenrs de leur parti, mais qui ne satisfait pas encore tout le monde, parce qu'on en a éliminé les noms de quelques radicaux marquants. On peut donc s'attendre à un certain éparpillement de votes chez les libéraux, quoique la peur des catholiques les rende plus unis qu'ils ne le eraient autrement.

L'*Union Romaine*, qui a eu cette fois la bonne inspiration de repousser toute alliance avec les modérés qui l'ont toujours jouée, a préparé une liste de vingt-cinq candidats tous Romains, sincèrement dévoués à l'Eglise et à la religion et qui pour la plupart, ont déjà fait leurs preuves comme administrateurs zélés et capables. Cette liste, qui est bien accueillie par les électeurs catholiques et qui satisferait même beaucoup de libéraux modérés, si la question politique de Rome capitale ne primait tout à leurs yeux, sera votée avec ensemble par tous les catholiques.

Il est donc à peu près certain que non-seulement les catholiques s'empareront des 16 sièges dévolus à la minorité mais qu'il réussirout encore à en enlever quelques-uns à la majorité. Je ne serais nullement étonné que, sur les 25 candidats que présente l'*Union Romaine* 20 au moins fussent, élus, ce qui ne qui ne serait pas un petit triomphe, étant donné le nombre énorme d'électeurs employés de tant d'administrations diverses, qui sont à la disposition du gounement lequel est plus que jamais le grand électeur de la soi-disant Rome intangible.

Le nouveau ministre des finances, M Grimaldi, a présenté l'exposé de budget qui avait été préparé par son prédesceseur M. Gioliti. Le déficit avoué est de 75 millions. Les recettes des douanes sont en baisse continue : près de 18 millions pour les cinq premiers mois de l'exerçice en cours. En outre, le chiffre des importations a baissé de 69 millions et celui des exportations de 78.

L'élection de la commission du budget a été une sorte d'échec pour M, Crispi, puisque sur les 36 membres à élire 25 seulement de la liste ministérielle ont été élus et encore après ballottage, 11 candidats d'opposition ont été nommés, dont quelques-uns sont en tête de la liste des 36 membres élus.

L'adresse en réponse au discours du trône a donné lieu à une joute assez vive entre M. Imbriant et M. Crispi.

Le fougueux orateur de l'extrême gauche a lardé de piqures le chef du gouvernement qui a pris la mouche, et s'inspirant, comme toujours des exemples de l'Allemagne a traité les journalistes de gazetiers. Il a dit que la triplé alliance avait valu à l'Italie dix années de paix et avait empêché certaines idées offensives de se montrer. Il a répété encore une fois que l'Italie jouissait en Afrique, quoi que pussent en dire les gazetiers, d'une situation priviégiée et jalousée. Cette jalousie et ces pensées agressivss de certaines nations, sont comme on sait devenues une vraie obsession pour M. Crispi.

Des débats non moins vifs ont eu lieu hier à la Chambre à l'occasion de l'interpellation de M. Imbriani sur la révocation du ministre des finances M. Seismit-Doda et la démission de son successeur M. Giolitti. M. Seismit-Doda est intervenu dans la discussion pour donner un démenti formel aux assertions de M. Crispi. Il a lu les télégrammes plus que cavaliers que M. Crispi lui avait envoyés pour exiger sa démission et lui signifier sa révocation parce qu'il avait assisté à un banquet irrédentiste, et a terminé en disant : " Je laisse à la Chambre et à l'histoire vengeresse le soin de juger les humiliations subies par l'Italie pendant la dernière phase du gouvernement de M. Crispi. " Ces paroles ont produit une vive impression.

Le résultat pratique de tous ces débats, c'est que M. Crispi exerce une vraie dictature, fait et défait à sa guise sans même consulter ses collègues, et impose à tous son bon vouloir. La majorité a naturellement pris parti pour lui, a couvert de bruit la voix de ses adversaires et lui a donné le vote de confiance immédiat, qu'il exigeait pour que son prestige, disait-il, ne fut amoindi à l'extérieur.

Notre Saint-Père le Pape a été un peu indisposé ces derniers jours, ce qui n'est pas surprenant avec les brusques changements de température qui se produisent ici tous les jours et qui nous font passer du soir au matin de l'hiver rigoureux au chaud printemps et vice versa. Il ne s'agissait heureusement que d'un léger rhume et c'est par simple mesure de précautions que Sa Sainteté a gardé le lit lundi et mardi. Dès mercredi, elle reprenait ses audiences ordinaires. Jeudi Elle a reçu Mgr Gallo, évêque d'Avellino et un grand nombre de fidèles de différents pays. Hier, le Souverain Pontife a reçu en audience particulière Mgr Cœuret- Varin, évêque d'Agen.

S. Em. le cardinal Bianchi, dataire, célébrera demain le cinquantième anniversaire de sa première messe.

LE CHOIX DES ARBRES POUR L'ETABLISSEMENT D'UN VERGER.

Voici ce que dit un arboriculteur expérimenté, à ce sujet : " Sans essayer d'en expliquer la cause, je crois qu'il est préférable de planter des arbres n'ayant que deux ou trois ans. Il y a quelques années, j'ai acheté des cerisiers de deux ans et d'autre ayant six ans : les premiers au prix de 40 cts et les plus vieux payés $1.00 J'ai pris beaucoup de soin à les planter : seulement que pour un arbre de six ans que je plantais, pendant le même espace de temps j'en plantais trois de deux ans. Six ans après cette plantation, les plus jeunes arbres étaient plus grands, plus forts et plus vigoureux que les plus vieux et portaient des fruits avec plus d'abondance, quoique tous aient reçu les même soins. "

Un autre arboriculteur écrit aussi à ce même sujet : Il y a six ans voulant établir un verger sur ma propriété, je m'adressai à un pépiniériste, afin d'avoir des arbres fruitiers de trois à quatre ans, mais ma commande avait été reçue trop tard ; il m'envoya 450 arbres de deux ans,et quelques-uns de trois ans De tous ces arbres, je n'en perdis qu'un seul. Satisfait du succès obtenu, le printemps suivant j'en plantai 275 de plus mais cette fois des arbres de trois ans. De cette dernière plantation, je perdis 20 arbres. Les arbres plantés plus jeunes sont de meilleure apparence, plus vigoureux que les vieux. Je plantai, plus tard, à un autre endroit de ma ferme, mille arbres fruitiers de quatre ans. J'ai parfaitement réusssi dans cette plantation, mais ces arbres laissent grandement à désirer par la forme et la qualité des fruits. "

PETITE GAZETTE

La nomination de M A Gobeil, comme député-ministre des travaux publics et celle de M. Elzébert Roy, comme secrétaire du même département, sont annoncées dans la *Gazette-Officielle*.

Le prochain consistoire, dans lequel le Pape doit créer plusieurs cardinaux et nommer un assez grand nombre d'évêques, aura probablement lieu à la fin de février, c'est-à-dire à l'époque de l'anniversaire de l'avènement de Léon XIII au trône pontifical.

Le nonce à Lisbonne, Mgr Vannutelli, devra venir prendre son chapeau à cette occasion et ne retournera plus en Portugal. Suivant toutes les apparences, il sera remplacé ou par Mgr Mocenni, actuellement substitut secrétaire général d'Etat, ou par Mgr Jacobini, secrétaire de la Propagande.

Dans le même consistoire, Léon XIII révèlera le nom du cardinal réservé *in potto* dans l'avant-dernier consistoire. Ce cardinal paraît être Mgr Rotelli, nonce à Paris.

Il est probable que le cardinal Mermillod donnera sa démission d'évêque de Fribourg et Lausane, et ira résider à Rome. On mentionne pour l'évêché qui va être vacant, M. Déruaz, curé de Lausanne.

Leon XIII arbitre

Paris, 8—Le *Figaro* annonce que le pape Léon XIII a consenti à agir comme arbitre entre la Belgique et le Portugal dans les difficultés survenues entre ces deux puissances, au sujet des frontières entre l'Etat libre du Congo et Angola.

ASSISTANT MINISTRE

On lit dans la *Patrie :*

" Les nouvellistes prétendent que M. Joly sera nommé sous-ministre de l'agriculture, en remplacement de Mgr Labelle. Comme le traitement affecté à cette place n'est que de $2,000 à $2,300, on nommerait également M. Joly président du Conseil d'agriculture, ce qui porterait son traitement à $4,000 ou $4,300.

" *Question :* M. Joly est-il à la recherche d'un traitement ? Croit-on que pour une somme d'argent, modique après tout, il consentirait à être sous-ministre dans le gouvernement où il a été chef de cabinet ? "

Pour notre part, cette rumeur nous semblait plus que risquée, et une lettre de M. Joly au *Chronicle* de ce matin démontre que l'ancien chef du parti libéral n'entend pas déroger à ce point.

BESOGNE ODIEUSE

Les commentaires de l'*Electeur* de ce matin sur les accidents de l'Intercolonial sont tout-à-fait injustes, et marqués comme d'habitude au coin de la partisannerie.

Il est absolument faux de dire que l'Intercolonial soit la ligne la moins sûre du pays. Au contraire c'est l'une des plus sûres. Depuis vingt ans qu'elle est ouverte, nous défions l'*Electeur* de mentionner le nom d'un seul voyageur tué ou blessé sur cette ligne, avant le sinistre du mois dernier.

Sans doute il arrive parfois des accidents sur cette voie ferrée, déraillements, collisions, etc. Mais quelle ligne en est exempte. Tous les jours on entend parler de malheurs arrivés sur le Pacifique, sur le Grand-Tronc, sur les grandes voies américaines. Les journaux sont pleins la longue année à de récits d'accidents de chemins de fer et de bateaux à vapeur.

Parce que l'Intercolonial est une ligne du gouvernement, il n'est pas soustrait aux dangers communs à tous les chemins de fer.

Nous maintenons qu'à tout prendre, les statistiques démontrent que l'Intercolonial est une des lignes les plus sûres, les mieux construites, et les moins dangereuses qu'il y ait dans ce pays.

Dans l'*Electeur* de ce matin même, nous trouvons les statistiques suivantes :

Le *Railroad Gazette*, de New-York dans son numéro du 26 décembre publie une statistique intéressante sur les accidents de chemins de fer qui ont eu lieu aux Etats-Unis dans le cours du mois de novembre dernier. Nous croyons que, dans les circonstances, cette statistique est suffisamment d'actualité, pour que nous en donnions un résumé à nos lecteurs.

Durant le mois de novembre 1890, 204 accidents ont eu lieu chez nos voisins ; 66 personnes ont été tuées et 265 blessées plus ou moins grièvement. Ces accidents se répartissent comme suit : 111 collisions, 90 déraillements et 3 autres accidents, tels qu'explosion dans les chars, etc.

Les causes générales sont les suivantes : Défectuosités sur la voie, 20 ; défectuosités dans l'équipement, 26 ; négligence, 68 ; obstruction sur la voie, 15 ; causes inconnues, 75.

Le nombre des personnes tuées se répartit comme suit : Employés, 44 ; passagers, 10 ; autres personnes, 12.

Les blessés ont été : Employés, 125 ; passagers, 138 ; autres personnes, 2.

Les accidents de chemins de fer ne sont donc pas quelque chose d'inouï.

La besogne accomplie par l'*Electeur* est vraiment odieuse.

UNE REPLIQUE A " L'ELECTEUR "

L'*Electeur* de ce matin essaie d'accuser notre bonne foi, à propos de l'article que nous avons publié sur la politique de chemins fer du gouvernement.

Nous citons l'organe ministériel !

Dans un article du *Courrier du Canada*— que le *Monde* de Montréal, suivant sa louable habitude, reproduit en première colonne sans en donner crédit à son confrère de Québec— l'on fait une charge à fond de train contre le le gouvernement national à propos des sommes payées en subventions aux chemins de fer dans la cours de l'année 1890.

" On a payé dit le *Courrier*, $327,417 de " subventions. Et les rapports officiels dé- " montraient qu'il n'y a pas eu plus que 10 " milles de chemins fer de construits durant " l'année 1890 ! "

Donc, insinue le confrère, *le gouvernement a employé cette somme à corrompre l'électorat* ; il a détourné de leur fin légitime les fonds de la province.

Ces insinuations sont bien injustes et personne ne le sait mieux que le rédacteur du *Courrier du Canada*, qui comprend fort bien les rapports officiels quoiqu'il semble prendre plaisir à leur donner de fausses interprétations pour préjuger son public contre le gouvernement Mercier.

D'abord nous n'avons rien insinué du tout, et nous n'avons ni de près ni de loin fait allusion à la corruption électorale. L'*Electeur* est un bien maladroit ami. Sentant ses amis dans une maison de verre, l'organe libéral craint toujours qu'on leur lance des pierres. Et son empressement à les défendre quand on ne les accuse pas, démontre qu'il y aurait lieu de les accuser.

Maintenant quant à notre article en lui-même, il est inattaquable. Nous défions qu'on trouve nos chiffres en défaut. Nous avons scrupuleusement indiqué nos autorités. Nous avons cité les pages où chacun peut aller voir.

Répétons-nous puisqu'il le faut. Voici ce que nous avons écrit :

" Si l'on ouvre le rapport du commissaire des travaux publics pour 1889, à la page 102, on trouve que depuis le 1er juillet 1867 il a été construit dans la province 2,102 de chemins de fer.

" Maintenant si l'on consulte le rapport du même ministre, pour 1890 à la page 93, on constate que du 1er juillet 1867 à la date de ce dernier rapport, il y a eu 2,112 milles de chemins de fer de construits.

" En rapprochant ces deux chiffres on obtient ce résultat.

Milles de chemins de fer construits de 1867 à 1890.....	2,112
Milles de chemins de fer construits de 1867 à 1890.....	2,102
	10

" De sorte qu'il n'a été construit que 10 milles de chemins de fer dans la province, durant l'année 1890.

" Et cependant que voyons-nous dans les comptes-publics de 1890 à la page 17 ?

Compagnies de chemins de fer subventionnées :	
Subventions en argent.....	$153,090
Subventions en terre couververties en argent..... ...	173,721
Total.....	$327,417

" On a payé $227,417 de subventions: Et les rapports officiels démontraient qu'il n'y a pas eu plus que 10 milles de chemins de fer de construits durant l'année 1890 !"

Voilà ce que nous avons dit, et nous maintenons absolument nos assertions qui sont basées sur des rapports officiels.

LES EMBARRAS DE M. MERCIER

Le gouvernement Mercier a introdnit dans son bill pour accorder des subventions nouvelles aux chemins de fer, la clause suivante :

Une somme n'excédant pas un demi de un pour cent sur le montant total de la subvention qui a été payée ou qui sera payée plus tard par la province de Québec, à toute compagnie de chemin de fer, devra être prélevée annuellement sur cette compagnie de chemin de fer et sera payable en deux versements semestriels, le premier jour de juillet et le premier jour de janvier de chaque année.

Cette clause paraît devoir soulever une tempête de la part des compagnies de chemins de fer.

Il paraît que des capitalistes anglais dont les fonds sont engagés dans certaines de nos compagnies, font d'énergiques représentations contre cette taxe, et prétendent qu'elle va nuire énormement à la province sur le marché monétaire anglais.

Le gouvernement Mercier entre dans une période d'embarras et de difficultés dont il aura peine à se tirer.

HUIT FAUX MONNAYEURS ARRETES

Une dépêche de Détroit dit que l'une des plus habiles découvertes jamais opérées par les policiers secrets des Etats-Unis a eu pour résultat hier soir l'arrestation d'une bande de huit faux monnayeurs.

Il y a trois mois, un individu du nom de Ben Davis était arrêté pour avoir essayé de faire passer un dollar contrefait. Le prisonnier déclara au sergent d'Etat Van Buren qu'il avait reçu la monnaie au restaurant des Stinson de l'avenue Jefferson, Détroit. Van Buren écrivit au capitaine Abbott, de Cleveland, chef de la police secrète pour le district du Détroit. Abbott nomma le détective Mulhull pour s'occuper de l'affaire.

Mulhull trouva Davis, qui lui donna d'amples détails sur l'établissement des Stinson et eurs pensionnaires et notamment d'un certain Turnbull.

Turnbull déclara au policier que les Stinson, leur père et leurs autres frères fabriquaient depuis vingt ans de la fausse monnaie.

Le 6 décembre Turnbull conduisait Multhull chez John Stinson père, et lui introduisait le policier comme un vieil escroc qu consentait à aider à la mise en circulation de la fausse monnaie.

Multhull s'abouche ensuite avec Edwin Stinson qui lui dit qu'il allait faire passer $80.00 dans un hôtel du Détroit, Multhull et Turnbull prirent le coupable en flagrant délit et il fut arrêté. Multhull passa alors au Canada s'aboucher avec la police de Windsor et les policiers canadiens l'aidèrent à arrêter es Stinson, demeurant au Canada, et avec eux une femme Doodley et un nommé Stoddard qui sont tous incarcérés à Windsor, en ce moment.

Une visite à la ferme fut suivie de la découverte de nombreuses pièces d'argent américaines et de tout un outillage de faux monnayeurs. C'est un ouvrier du nom de Fisher qui a tout fabriqué ces appareils. Il a été arrêté.

Les prisonniers canadiens seront punis d'après les lois de la Puissance, Albert Fiscor et Edwin Sturson, par les autorités américaines. Les pièces étaient parfaitement exécutées et très difficiles à reconnaître.

Monseigneur Antoine Labelle, Protonotaire Apostolique, curé de St-Jérôme décédé à Québec le 4 Janvier, appartenait à la société d'une messe, *Section provinciale.*

B. PH. GARNEAU Ptre.
Secrétaire.

Archevêché de Québec
10 Janvier, 1891.

NOTICE SUR L'ANGUILLE

I.

L'anguille du St-Laurent n'a de supérieure nulle part, écrivait récemment un économiste français de passage au Canada. (1.)

Les voyageurs de l'ancienne mère-patrie nous ont si peu habitués à la prodigalité de leurs compliments que cette bonne note mérite d'être signalée.

Grâce à un poisson gluant, couvert d'un enduit limoneux et verdâtre, et dont la forme hideuse rappelle celle du serpent, nous voilà sur le chemin de la réhabilitation.

Jusqu'ici on laissait aux petites gens et aux pauvres le soin de se nourrir d'anguilles. Le héron méprise les tanches. Quel Vatel aurait voulu offrir de ce plat sur une table bourgeoise ? Sous cette peau visqueuse, comment soupçonner la délicatesse et la saveur de la chair ? Et, puis, combien de gens croient encore que l'anguille, au milieu des algues où elle vit, fait sa pâture du corps des noyés. (2)

Notre anguille n'a sa supérieure nulle part, paraît-il.

Celles de Cayenne même, qui ont usé de l'électricité bien avant Franklin, ne lui sont pas comparables.

Le poisson qui nous vaut pareille aubaine mérite que l'on se donne la peine de lui crayonner un bout d'histoire. Que sa généalogie soit donc inscrite au livre d'or.

Il fut un temps où l'anguille, assez dédaignée aujourd'hui, comptait comme le principal aliment du Canada. C'était pour ainsi dire la manne dans le désert, " manne inconcevable, pour nous servir de l'expression d'un ancien missionnaire, qui se trouvait à toutes les portes, qui ne coûtait qu'à prendre et qui apportait avec soi tout son assaisonnement."

A part les Hurons et les Iroquois qui cultivaient la terre pour y récolter le maïs et le petun, les autres aborigènes du Canada vivaient, de la façon la plus indolente du monde, des hasards de la chasse et de la pêche. Les forêts et les rivières abondaient en gibiers de toutes espèces, pourquoi se seraient-ls donnés le mal de remuer le sol pour y rouver une autre nourriture ? Castors, ours, orignaux, outardes, canards, sarcelles, bécasses, bécassines, gelinottes, perdrix, tourtes, saumons, brochets, carpes, esturgeons, quels morceaux de roi !

Cependant, avec tant d'animaux, tant d'oiseaux et de poissons, les aborigènes auraient toujours crié famine aux approches de l'hiver si la nature ne leur eût donné, pendant les mois de septembre et d'octobre, comme une manne inépuisable.

Cette manne était l'anguille. Ce poisson donnait alors en si grande abondance qu'on aurait dit que les eaux en étaient couvertes. Un seul pêcheur en pouvait prendre pour sa part quarante, cinquante, soixante et soixante dix milliers. (3)

Les aborigènes pêchaient l'anguille de deux façons, avec une nasse ou avec un harpon. Une nasse pouvait tenir cinq à six anguilles. Quand la mer était basse on plaçait cet engin sur le sable, dans un endroit écarté, en l'assujettisant fortement au sol de façon que la marée ne l'emportât point. De chaque côté de la nasse on élevait une muraille de cailloux roulis. L'anguille qui ne laisse jamais le fond de la rivière longeait cette chaîne perfide et venait tomber dans l'embûche qui lui était tendue. Selon les vents et les temps, on pouvait faire dans une seule marée jusqu'à trois cents prisonnières. Par une mer agitée ce genre de pêche était d'ordinaire toujours heureux ; mais dans les temps de calme il fallait avoir recours au harpon. (4).

(1.) M. C. Denard, dans un rapport au président de la Chambre des Communes de Paris (1888.)

(2) C'est le congre qui a donné à notre anguille cette mauvaise réputation. Il paraît, en effet, que ce poisson vorace, aux crocs très développés, se jette sur le cadavre des noyés. Bory de St-Vincent, disséquant un de ses poissons, trouva trois doigts humains dans la cavité stomacale. De là la superstition populaire qui veut que notre anguille pacifique ait les mêmes appétits désordonnés que le congre.

(3) *Relation de* 1660, p. 4.

(4) *Relation* de 1634, p. 44.

Le harpon était un instrument composé d'un long bâton, gros de trois doigts, au bout duquel on attachait un fer pointu. L'extrémité de cette pointe était garnie d'une petite fourche en bois façonnée de telle façon qu'elle s'ouvrait au moment où le poisson était gaffé pour se refuser de suite comme une forte tenaille.

Cette pêche au harpon ne se faisait que la nuit. Deux hommes s'embarquaient dans un canot. L'un se tenait à l'arrière avec son aviron, pendant que l'autre debout à la proue, harpon en main, guettait sa proie. La pince du canot, garnie d'un flambeau fait d'écorce de bouleau, éclairait la mer. L'anguille, attirée por cette lumière fantastique, était aussitôt dardée. On en prenait de la sorte des quantités prodigieuses. (5).

Une fois la pêche apportée à la cabane, les femmes coupaient la tête et la queue du poisson, l'ouvraient par le dos, le vidaient, puis après l'avoir lavé à grandes eaux, le pendaient à de longues perches jusqu'à ce que la fumée du wigwan l'eut rendu bien sec. L'anguille boucanée était accouplée par centaines à la fois dans de gros pâquets que l'on mettait de réserve pour l'hiver. L'anguille était avec l'orignal la seule nourriture des sauvages pendant six grands mois de l'année. (6)

Les peaux desséchées servaient à faire des courroies, ou encore les charlatans les employaient comme remède infaillible contre les rhumes, les maux de gorge et les rhumatismes.

Nos pères virent et comprirent l'importance de cette pêche merveilleuse. Pouvaient-ils négliger cette manne qui, suivant le P. Luc Mercier surpassait tout ce qu'on n'en peut croire ? (7) Ils empruntèrent aux indigènes leur pêche au flambeau, et l'expérience et l'industrie les y rendirent si savants, qu'en une seule nuit un ou deux hommes en pouvaient prendre des cinq et six milliers.(2) Ils firent aussi usage des nasses employées par les sauvages, en les perfectionnant.

Voici comment Charlevoix décrit cette dernière opération :

" Dans l'étendue de terrain, qui couvre la haute marée, et qu'elle laisse à sec en se retirant, on dispose des coffres de distance en distance, et et on les appuye contre une palissade de claies d'osier, qui ne laisse aucun passage libre aux anguilles. De grands éperviers de même matière et de même structure sont enchassés par le bout le plus étroit dans ces coffres à l'autre extrémité, qui fort large, est adossée contre les clayes, sur lesquelles on met par intervalles des bouquets de verdure.

" Lorsque le tout est couvert par la marée, les anguilles qui cherchent toujours les bords et que la verdure attire, se trouvent en grand nombre le long de la palissade, entrent dans les éperviers, qui les conduisent dans les prisons qu'on leur a préparées ; et souvent d'une seule marée les coffres se trouvent remplis. "

La description que faisait le baron de Lahontan, une trentaine d'années auparavant, (8) ne diffère guère de celle de Charlevoix.

" J'eus le plaisir, écrit-il, de voir faire la pêche des anguilles par les habitants qu sont établis depuis Québec jusqu'à quinze lieues au-dessus. Ils étendent des clayes à marée basse, jusqu'à l'endroit du fleuve où la marée s'est retirée. Cet espace demeurant alors à sec, ces clayes barrent et traversent tout le terrain desséché par la retraite de l'eau. Ils mettent entre les clayes, de distance à autre, des ruches, paniers, bouteux et bout de genièvres, qui demeurent en cet état là trois mois de printemps et deux d'automne, sans qu'on soit obligé d'y toucher. Toutes les fois que la marée monte, les anguilles cherchent les bords du fleuve et les fonds plats, se trainent en foule vers ces lieux là, et lorsque la marée se retire et qu'elles veulent garder le rivage, elles trouvent les clayes qui les empêchent de suivre le courant, les obligent à s'enfoncer dans ces engins qui en sont quelquefois si remplis qu'ils en rompent."

(5) *Relation de* 1634 ; *Voyages de Hennepin* (édition de 1698) p. p. 230-231.

(6) Relations de 1624, et de 1670, *passim.*

(7) *Relation* de 1653. (2) ibid.

(8) En 1684.

Nos pêches modernes, avec leurs grandes ailes de chasse, ont été modélées sur ces enfiins primitifs.

Dans les premiers temps de l'établissement du pays, quand les gelées et les froids ruinaient d'un seul coup tous les travaux d'une année, les colons n'avaient guère d'autres ressources, pendant des mois, que l'anguille cuite à toutes les sauces. (9)

Les indigènes n'avaient que deux façons d'apprêter l'anguille. Quand ils la voulaient manger fraîche, ils la faisaient griller au feu du wigwam. On a vu comment ils la préparaient pour leurs provisions d'hiver.

Les Français, experts dans l'art culinaire, la salèrent comme les harengs, la mirent en barriques et la conservaient ainsi dans toute sa bonté pendant une année entière. Ils la faisaient aussi fumer à la mode sauvage. Soit séchée au feu, soit salée elle était d'une excellente garde.

Les auteurs anciens qui ont écrit sur cette époque lointain ne ne tarissent pas d'éloges quand ils partent de l'anguille du Canada. Elle est beaucoup plus grosse que celle de France, disent-ils. La nôtre vit dans les eaux bourbeuses et sa chair est fade, mais celle du Canada, sans cesse en mouvement dans des fleuves immenses aux ondes vives et courantes, fait un manger délicat. Lorsqu'on sait bien les apprêter, dit la Potherie. elles sont délicieuses. (10) Le sceptique Lahontan qui se piquait d'être un gourmet s'écrie : Elles sont merveilleuses en toutes sauces (11) Charlevoix fait observer qu'à quelque sauce qu'on les mette, elles conservent toujours un goût sauvage, auquel on ne s'accoutume pas sans peine, mais il en rejette toute la faute sur les cuisiniers. La meilleure manière d'apprêter ce poisson, ajoute-t-il, est de le suspendre dans la cheminée et de l'y laisser cuire lentement dans sa peau. Cette peau se lève d'elle-même et toute l'huile s'écoule.

Ce genre de cuisson est encore pratiqué de nos jours et opère des merveilles. On a inventé depuis la matelote. On dit qu'une anguille écorchée toute vive, enfarinée et grillée sur braise n'est pas à dédaigner.

Il n'y a guère que le chevalier de Baugy, aide de camp du gouverneur de Denonville en 1687 qui fasse la petite bouche devant ce plat de prince. Il faut dire aussi que de Baugy était un de ces petits officiers de parade, fat et pédant, tel que la France nous en envoya parfois, qui ne trouvaient rien de bon au Canada et qui avaient toujours la moue sur les lèvres.

" Pour le poisson, il ne manque pas non plus, écrit-il, tout autre que nous n'en mangions en France, il n'est pas bon. Il y a ici une si grandes quantité d'anguilles que l'on les fait manger aux cochons ; elle sent beaucoup l'huile et ne vaut point celle de France." C'est ce même dédaigneux qui écrivait dans une lettre confidentielle à son père, le 2 novembre 1682 :

" Je t'ai parlé d'un conseil souverain ; si tu voyais, tu ne pourrais pas t'empêcher de rire, car depuis le premier jusqu'au dernier des conseillers ils ont plutôt la mine d'en être les ministres ; ils pendent tous l'épée au côté n'ayant pas le moyen de s'acheter des robes ; tout ce qu'ils ont de meilleur c'est l'appétit qui ne leur manque nullement ; c'est un plaisir singulier de les voir à la table de M. le général ; il semble qu'ils ont observé un jeûne de cinq ou six jours et qu'ils se rassassient pour autant. Tous les plus honnêtes sont des officiers qui sont venus avec des troupes et qui se sont établis, à la vérité c'est de fort honnêtes gens et qui savent fort bien vivre ; pour le reste, c'est tout banqueroutiers ou gens qui ont eu des affaires qui sont venus s'établir et en un mot presque tous gens de sac et de corde....."

(9) Parkman. *Old Regime in Canada*, p. 241.

(10) I 183.

(11) I 22.

Allez donc vous fier à un pareil farceur !

L'anguille, manne du pauvre colon, a fait aussi jadis les délices des provençaux, des conseillers, des nobles et des négociants.

D'Argenson raconte comment une partie de son maigre salaire provenait d'une pêche d'anguilles, dont des gens de sac lui volaient une grande partie à son détriment. (12) Sous ce gouverneur une barrique d'anguilles se vendait de 25 à 30 francs. (13) Lahontan, narquois et moqueur croit que les conseillers de Québec seraient ravis que ces pêches fussent tous les ans fort abondantes. On disait, en effet, dans le temps, que le plus clair revenu de ces gens de robe, consistait dans leurs pêches d'anguilles.

Les seigneurs primitifs n'avaient pas toujours la chance heureuse de trouver des colons capables de payer leurs redevances seigneuriales en argent courant. De là vint la coutume unique dans les titres de concession des prestations en nature. On sait que les chapons ont joué un grand rôle dans le régime féoeal du Canada, mais ce que l'on ignore généralement, c'est que les anguilles leur ont tenu compagnie d'une façon fort honorable.

La seigneurie de Lauzon, par exemple, ne fut exploitée pendant au delà de quarante ans, que pour la pêche à l'anguille. Ils sont rares les colons de Québec qui n'ont pas tendu sur le front de ce vaste domaine les longues clayes dont parle Charlevoix. Les Jésuites, pour leur part, en face même de la capitale, à un endroit qui porte encore le nom de *Pointe des Pères*, possédaient une pêche qui fut renommée de tout temps. A l'embouchure du Saut de la Chaudière de même qu'à l'entrée de la rivière Etchemin, on faisait des pêches en quelque sorte miraculeuses. Un jour qu'un bon frère y allait relever ses filets, les Iroquois faillirent lui firent un mauvais parti. Tel est pris qui croit prendre.

Quand les défrichements commencèrent sur cette terre domaniale, les colons voulurent reprendre possession des grèves que les pêcheurs d'anguilles avaient jusque-là exploitées Cette juste revendication donna naissance à un gros procès. Il fut décidé que les habitants de Québec devaient laisser aux défricheurs le droit de pêche. Pour se dédommager les seigneurs de Lauzon exigèrent de leurs censitaires la dixième partie de l'anguille qu'ils pouvaient prendre dans une année. Cette anguille devait être bien salée et conditionnée et le seigneur fournissait le sel et les barriques. Ce fut le plus clair revenu de la seigneurie de Lauzon pendant un siècle.

Pendant un siècle aussi, l'anguille fut comptée comme une monnaie courante. Il n'y a guère de transactions faites à cette époque où il ne soit pas stipulé que le paiement sera fait en anguille. Recherchée comme nourriture, mise en usage par les négociants à l'égal des monnaies de valeur, l'anguille devint un abjet de commerce considérable. On en emporta même des chargements de navires aux îles d'Amérique, (14) tout comme les pêcheurs font aujourd'hui de la morue.

II

Du temps des Français, on était sous l'impression que l'anguille descendait du lac Ontario. (15).

" Il y a aux environs de ce lac des marais pleins de vase de douze à quinze pieds de profondeur, écrit la Potherie : les grandes eaux les en font sortir et elles descendent vers les îles Toncata, (16) qui en sont aussi toutes bordées ; elles se tiennent ensemble et font des mers grosses comme des muids : les courans du lac les entraîne insensiblement dans des rapides, et lorsqu'elles sont dans le fleuve elles se répandent de toutes parts..."

Charlevoix raconte la même légende sans cependant y ajouter autant de foi.

La pêche à l'anguille se faisait surtout depuis Québec jusqu'aux Trois-Rivières (47).

(12) Parkman. *Old Regime in Canada*, 119.

(13) Faillon III, p. 249.

(14) La Potherie I-183.

(15) Ibid. Charlevoix.

(16) Près de Kingston.

(17) La Potherie, Charlevoix, Lahontan.

On pêchait sur ce parcours des quantités prodigieuses, mais il n'y avait pas d'endroit où elle était plus abondante, au dire de la Potherie, qu'au Platon, à Ste-Croix et à Lotbinière. En ces endroits un habitant pouvait en prendre quelquefois trois milliers à une marée.

Pour expliquer la grande abondance de ce poisson entre Québec et les Trois-Rivières, Hennepin et Charlevoix disent que les marsouins blancs lui donnaient la chasse au-dessous de la capitale et qu'il était obligé de rebrousser chemin.

Vers 1721, on établit deux pêches de marsouins au-dessous de Québec, l'une dans la baie St-Paul et l'autre à Kamouraska. (18) III, p. 148.

" Ces pêches, dit Charlevoix ont occasionné un inconvénient qui fait crier le peuple, c'est qu'elles ont beaucoup diminué celle des anguilles, laquelle est une grande ressource pour les pauvres habitants. Car les marsouins se trouvant inquiétés au dessous de Québec, se sont retirés ailleurs et les anguilles ne trouvant plus sur leur passage ces gros poissons qui les obligeaient de rebrousser chemin, descendant le fleuve sans obstacles, d'où il arrive qu'entre Québec et les Trois-Rivière où l'on en prenait une quantité prodigieuse tous les ans, on n'en prend presque plus.

A l'époque où Charlevoix et la Potherie écrivaient, les mœurs de l'anguille n'avaient pas encore été étudiées.

Le P. Jésuite de Smet, rendu presque aux confins des terres australes, où il croyait que jamais aucun chrétien n'avait pénétré avant lui, y trouva à son grand étonnement un canadien qui l'avait précédé. On peut dire que l'anguille a l'humeur voyageuse du Canadien, Quelque part que l'on aille sur la terre d'Amérique, on est sûr de la retrouver. Elle est répandue dans les eaux douces et salées. Fleuves, rivières, lacs, marres innommées ont connu son passage. Des pêcheurs de truites l'ont trouvée au bout de leurs hameçons dans les lacs les plus lointains et les plus sauvages des Laurentides. Les habitant de la Beauce la pêchent dans la rivière Chaudière comme ceux du lac Témiscamingue ou de la baie de Fundy. Nous en avons vue dans les fossées à demi comblées de la cité détruite de Louisbourg où les officiers de la garnison les nourissaient comme on faisait jadis des oies du Capitole ou encore aujourd'hui des carpes de Fontainebleau.

Ce don d'ubiguité, tout extraordinaire qu'il puisse paraître, existe cependant. L'anguille peut effectuer de véritables migrations en traversant des espaces considérables pour aller trouver les eaux qui lui conviennent le mieux.

Pour ceux qui ont fait la pêche à ce poisson gluant et visqueux, ils savent quelle ténacité de vie il possède. On peut le couper en quatre ou cinq morceaux que les tronçons semblent vivre encore, comme ceux du scorpion, de la couleuvre et du serpent. C'est même une croyance populaire qu'une anguille tailladée en pièces peut resoudre ses anneaux et former un corps compact.

Au contraire des autres poissons qui meurent presque au sortir de l'eau, l'anguille peut vivre longtemps dans l'herbe ou la terre humide. Tous les ans, au printemps, quand arrive la saison du frai, on peut voir des myriades de petites anguilles remonter le fleuve en colonnes serrées. Elles se divisent en arrivant au confluent des rivières, remontent les cours d'eau, franchissent les courants et les rapides et même les pentes les plus abruptes. C'est surtout la nuit et par des temps couverts que les anguilles voyagent. Le jour, elles se blottissent dans les touffes d'herbes.

Ces migrations expliquent l'apparition ou la disparition subite des anguilles dans des eaux sans aucune communication avec les rivières, dans des lacs intérieurs situés quelquefois à une très grande distance.

Un sportsman qui a l'habitude de fréquenter la rivière Sainte-Marguerite, affluent poissonneux du Saguenay, nous a raconté l'étrange spectacle dont il fut le témoin un jour.

C'était vers la fin d'août. Il se trouvait campé sur une langue de terre, de deux cents pieds de large environ, qui fait la séparation entre la rivière Ste-Marguerite et un petit lac de l'intérieur. Un soir un peu brumeux et humide, il aperçut tout-à-coup une anguille qui, sortant de la rivière, se glissa sur le sable du rivage de toute sa longeur, puis entra sous l'eau. Une autre la suivit qui prolongea de quelques pieds le sentier limoneux que sa devancière venait d'ébaucher. Et ce fut comme cela une procession d'anguilles se succédant les unes aux autres jusqu'à ce que la langue de terre fut traversée par une sorte de tranchée jusqu'au lac. Une fois la voie ouverte, ce fut comme sur le pont d'Avignon, toutes les anguilles y passèrent. Ce défilé dura une partie de la nuit.

Les anguilles comme les oiseaux ont leurs migrations. Elles laissaient les eaux du fleuve pour venir frayer dans ces parages lointains.

Ce lac, aimé de l'anguille, se divise par un mince filet d'eau dans les flots du Saguenay. Chose extraordinaire, on dit que les anguilles une fois la saison de frai passée, au lieu de reprendre la voie de terre, redescendent à la mer par ce mince filet d'eau.

Plusieurs nous ont assuré avoir vu de semblables immigrations à la tête de la rivière à Mars. Il n'y a pas de doute que ce phénomène doit se reproduire en plus d'un endroit. Un pêcheur attentif pourrait l'étudier sur place.

III

Nos ancêtres qui étaient plus scrutateurs et plus studieux que nous le sommes, avaient une vague idée de ces migrations.

Nous avons remarqué sur une carte du territoire du Saguenay dessinée par Bellin (19) une chapelet de lacs en arrière de la Malbaie auxquels il donna le nom de *lacs à l'anguille*.

Ces lacs sont séparés par d'étroites bandes de terre en travers desquels courent des lignes pointillées avec la légende *Portages à l'anguille*.

Ayant voulu contrôler cette indication singulière, nous écrivîmes au curé de Saint-Urbain qui nous apprit qu'en effet il y avait dans sa paroisse deux au trois mares, éloignées de la rivière du Gouffre de près de près de cinquante arpents. Ces mares forment un lac de douze à quinze arpents de de longueur sur deux ou trois de largeur qui communique à la rivière du Gouffre par un ruisseau. Quand vient le printemps, c'est par ce ruisseau que l'anguille monte de la mer dans le lac. Elle en descend vers la fin d'oût ou au commencement de septembre. Autrefois on tendait en ces endroits des espèces de *nasses* ou coffres à anguilles et on en prenait en assez grande quantité ; quelques-uns faisaient aussi cette pêche à l'hameçon.

On a remarqué que les anguilles étaient moins nombreuses à la descente qu'à la montée. Cette diminution semble à première vue extraordinaire quand on sait que ces poissons sont allés déposer leur frai dans le lac. Elle est aisé cependant à expliquer. C'est qu'une bonne partie des immigrants qui ont monté la rivière du Gouffre font évidemment portage à travers des lacs de l'intérieur et redescendent à la mer par les rivières qui se jettent dans le Saguenay. Les dires des pêcheurs de la rivière à Mars se trouvent donc justifiés.

L'anguille a ainsi, dans l'intérieur des terres, des endroits privilégiés, où elle aime à se reposer des fatigues et des émotions de la mer.

La rivière aux Perles, qui traverse le village de Kamouraska, est un des sentiers favoris suivi par ce poisson. Les habitants de l'endroit le savent, et lui tendent des embûches qui sont souvent funestes. Cette pêche à l'anguille est une des curiosités de l'endroit.

A la mi-août quand les foins sont coupés et que des champs monte la bonne odeur des fenaisons, les fermiers qui habitent les bords heureux de la rivière aux Perles jettent en travers du courant une digue de cailloux en forme de croissant. Au centre de ce barrage, ils ménagent une ouverture où se dresse l'embûche. C'est la *bourrole*, espèce de ruche au sommet tronqué, faite de harts de coudriers ou d'aunes fortement entrelacées, par où coule un même filet d'eau.

La *bourrole* est reliée par une espèce de col de cornue qu'on appelle l'*ansillon* à un coffre oblong. L'anguille se glisse à travers ces escarpes et contre escarpes jusqu'à ce qu'elle arrive au coffre où elle trouve son cercueil. Une fois rentrée là elle n'en peut plus sortir. Les pointes des harts qui terminent l'orifice de cette machine ingénieuse forment une barrière hérissée qu'elle n'ose pas franchir.

La *bourrole* et *l'ansillon* sont des mots du terroir. On dit qu'en France ce genre de pêche est connu sur la Loire où l'on appelle les engins des *bossels*.

Ansillon est peut-être un dérivé du mot français *ansière*, filet que l'on tend dans les anses.

La *bourrole* doit être ce que l'on appelle là bas une *anguillère* : vanne placée dans une petite rivière, au-dessous de laquelle on pratique un coffre où se prennent les anguilles quand l'eau est trouble.

Mais les mots importent peu. Quand il faut causer de pêche et de chasse au Canada, et que l'on n'a pas en France d'opérations similaires, pourquoi répudier les expressions reçues parmi les hôtes.

L'historien Charlevoix, ayant à parler de notre pays, disait sans scrupule :

" Nous sommes dans un nouveau-monde, il ne faut pas exiger que nous y parlions toujours le langage de l'ancien, et l'usage, contre lequel on ne raisonne point, s'y est mis en possession de tous ses droits."

Des malins pourront juger que le bon Charlevoix, dont le style est quelquefois un peu diffus et prolixe, voulait désarmer d'avance les critiques de l'avenir. Mais quand il aurait caché quelqu'an guille sous roche, ses raisons ne nous en paraissent pas moins justes et dignes d'être méditées.

Les pêches à l'anguille ont donné à plusieurs dans le comté de Kamouraska une modeste aisance. L'opération était facile, coûtait peu de temps et point d'argent et rapportait des bénéfices assurés. Il n'y avait guère que les rats musqués qui, de temps à autre, se hasardaient à faire concurrence, en prenant d'assaut les bastilles destinées aux anguilles, mais le désastre était vite réparé.

L'anguille est encore une source de bons revenus pour plusieurs localités des environs de Québec. On en apporte sur les marchés de la ville, pour être mangé à l'état frais, on en sale, on en fume des quantités considérables. Elle entre encore pour une grande part dans le régime alimentaire des populations du St-Laurent inférieur.

A Beaumont, on a un système ingénieux pour conserver les anguilles à l'état frais pendant tonte la saison d'été, aussi les pêcheurs de cette localité sont-ils en renommée à cause de la qualité de leurs denrées.

Mais quelle différence entre les pêches d'aujourd'hui et celles de jadis ? Nos rivières ont été dépeuplées avec la plus grande imprévoyance. Les eaux du Saint-Laurent étaient les plus poissonneuses du monde. C'est à peine si on peut suffire maintenant à la consommation locale.

L'anguille, poisson très nourrissant, à la chaire saine, aimé du pauvre, a été pour nous une manne inépuisable. Au moment même où les étrangers font son éloge et reconnaissent son mérite, elle tend à disparaître. Faut-il que M. Denard ait fait son éloge funèbre devant la chambre de commerce de Paris ?

Nos gouvernants cherchent à multiplier le saumon, poisson du riche et du sport. Pourquoi n'en feraient-ils pas autant pour sa commère l'anguille ? Sa reproduction est chose facile. Ce poisson très prolifique, vorace et doué d'une puissance digestive très énergique, grossit [très] rapidement dans les eaux qui lui conviennent. Il est prouvé par l'étranger que les flots du Saint-Laurent sont la patrie naturelle de l'anguille.

Il y a deux ans l'anguille était inconnue dans le Danube. Au printemps de 1889, une société de pêche ayant son siège à Galatz, résolut d'enrichir le grand fleuve de cet excellent poisson, en utilisant l'alevin qu'on trouve en grande abondance sur la côte ouest du Schleswig.

Dans le courant de septembre, 500,000 alevins pris aux environs d'Ottawa, puis transportés par chemin de fer et en poste jusqu'à la rive roumaine, ont été confiés aux eaux du Danube. Le développement de ces alevins a dépassé toutes les espérances.

Pourquoi ne pas tenter semblable essai dans les eaux du Saint-Laurent ! Ne laissons point périr un poisson qui n'a pas son supérieur au dire d'un connaisseur autorisé, et qui peut être pour nous une source de richesses.

J. Edmond Roy.

19 Voir Charlevoix III, 64.

UN CRIME INFERNAL

HORRIBLE MEURTRE A RISTIGOUCHE

Les autorités sont impuissantes a reprimer le crime

Halifax, N. E., 8.—Les détails d'un meurtre horrible commis au Nouveau-Brunswick viennent d'être mis au jour. La victime est un jeune matelot écossais, nommé Williams, qui a été assassiné et horriblement mutilé dans un endroit appelé Belledune, dans le comté de Ristigouche. Le nommé Williams ayant déserté son navire s'en fut pensionner dans une espèce de cabane située à un mille de toute habitation et occupée par une famille française du nom de Petre. Cette cabane était située sur le bord de la rivière Jacques et près de la ligne d'un chemin de fer. La famille Petre vendait de la boisson, et la maison était de réputation douteuse. Une nuit la maison fut visitée par une bande de vauriens, ayant à leur tête une espèce de bandit nommé Camsron. Ses compagnons étaient Patrick Colligan, Joseph Arsenault, et James Young. Ils étaient tous sons l'influence de la boisson. Le jeune Williams, craignant qu'il y eut du train, s'en fut se cacher sous un lit. Les brigands l'ayant découvert, le firent sortir de sa cachette et, sur son refus de boire se mirent à le battre. Il réussit à s'enfuir de la maison, et se réfugia dans le bois, à demi vêtu. Les enfants de Petre furent si effrayés qu'ils coururent se cacher dans la grange. Alors Cameron et ses compagnons sortirent, et trouvèrent Williams et le mutilèrent de la manière la plus barbare, l'un des assaillants se tenant assis sur la tête du malheureux, pendant que les autres accomplissaient leur œuvre diabolique. Ils retournèrent ensuite à la maison, et, après de nouvelles libations, Cameron proposa à ses compagnons d'aller " *terminer leur œuvre* ". La pauvre malheureuse victime implora vainement la pitié de ses bourreaux. Au bout de quelques instants, ses cris furent étouffés et il n'a jamais été revu depuis. On dit que son cadavre est resté gisant dans la cour pendant une partie de la nuit, et que vers le matin il a été transporté sur un batoau et jeté dans la Baie des Chaleurs. Pendant deux mois, les bandits sont restés en paix et n'ont pas craint de se vanter publiquement de leur œuvre diabolique, mais enfin la conscience publique s'est révoltée et les meurtriers ont été arrêtés et soumis à un procès. Il y a peu d'espoir cependant qu'une condamnation intervienne, car ces brigands sont la terreur du pays et les magistrats et constables ont peur de mettre la loi à exécution, tandis que les témoins craignent d'exposer leur vie en disant la vérité.

Troubles parmi les Indiens

Washington, 9.—Le général Schofield a reçu hier la dépêche suivante : " 70 Indiens sont arrivés ici du camp ennemi et rapportent que Red Cloud, Little Wound, Two Strike et Big Road arriveront demain."

Spring View, Neb., 9.—Le chef Yellow Horse déclare qu'il est en hostilités ouvertes avec ceux de sa tribu. Swift Bear, autrefois de l'agence Rosebud, en dit autant.

Evanston, Wyom., 9. — Les Indiens Shoshone de la réserve de Pocalello (Idaho) ont brûlé la ville d'où les habitants se sont échappés. Les autorités ont demandé du secours à Boise Cité.

Waterloo, 9.—Les Indiens Musqrake cantonnés dans le comté de Lama sud (Iowa) sont en révolte. Ils sont au nombre de 300.

ENQUETE SUR LA CATASTROPHE DE LEVIS

Suite des témoignages

JOSEPH ELZEAR PELLETIER, de la cité de Québec, écuier, notaire. Je remontais de Beaumont en voiture avec M. Geo. Roy, maire de Beaumont. Vers midi du même jour il est arrivé sur le théâtre de l'accident. Le chemin étant embarrassé, il n'ont pu passer en voiture. Le même jour un de ses frères devait se trouver dans le train. Le témoin s'est empressé d'aller visiter les maisons où on avait déposé les blessés. Il a examiné la voie après l'accident. Le rail du côté nord était déplacé sur une longueur d'à peu près 40 à 50 pieds. Les roues des chars avaient labouré le terrain du côté sud. Les roues du côté nord avaient dû échapper plus tard. Il a remarqué une courbe qui part de la station St-Joseph et va au pont.

FLORE FRASER, épouse de Moïse Leclerc. Elle demeure à trois ou quatre cents pieds du chemin où l'accident est arrivé. Elle n'a pas vu passer les chars, étant à préparer son dîner, mais elle a dit à son mari ; " Ah ! Dieu que les chars vont vite. " Elle avait à peine dit cela que sa petite fille qui était à la fenêtre lui a demandé ce que les gens avaient à courir dans la direction du pont. Elle lui a répondu : pourtant les chars ne sont pas déraillés. Les chars ont en effet déraillé trois ou quatre fois vis-à-vis de leur grange, depuis l'an dernier. Les chars allaient terriblement vite, mais elle les a pas vus. Suivant le témoin, ils allaient plus vite que de coutume. Elle est positive de cela.

En réponse à M. Lemieux, juré, le témoin dit qu'elle se base sur le bruit des chars pour dire qu'il allaient plus vite que l'ordinaire.

En réponse à M. Simpson juré elle ne sait quels trains ont déjà déraillé là.

En réponse à M. Darveau elle n'a pas remarqué si les trains qui ont déraillé étaient des trains de l'Intercolonial. Elle serait surprise que si on lui prouvait qu'il n'y a eu que deux déraillements en cet endroit. Elle ne peut dire si ces dérailllements ont eu lieu en hiver ou en été. Personnellement elle ne connaît rien de ces déraillements. Cela lui a été rapporté. Elle dit que les chars allaient plus vite qu'à l'ordinaire. Ce sont là toutes les explications qu'elle peut donner pour expliquer son opinion. Lorsqu'un train renferme plusieurs chars il ne produit pas plus de bruit qu'un autre qui n'en contient peu.

ARCHIBALD MARTIN de Halifax porter sur le train, dit que l'accident est arrivé vers midi. Comme ils passaient à la gare de St-Joseph, il a senti comme si le char avait tremblé. Le char tomba alors en bas de la voie. Le témoin s'est relevé et a aidé à une femme à sortir du char. Il est alors sorti, puis il est venu à Lévis. Il ne connaît pas la cause de l'accident. Ils n'allaient pas plus vite que d'habitude. Il n'a dit à personne qu'il n'avait jamais vu le train aller si vite

En réponse à M. Simpson juré. Il ne connaît pas la voie entre Harlaka et Lévis.

L'enquête est ajournée à lundi.

Déposition du conducteur Walker

Moïse Leclerc, huissier, de St-Joseph de Levis, a eu connaissance de l'accident. I demeure à 23 pieds environ de la ligne. Il a vu passer le dernier char le *pullman*. Il était après dîner et il s'est penché à la fenêtre pour voir passer le train. Il ne peut dire si le train allait plus vite qu'à l'ordinaire, mais dans tous les cas il allait très vite.

Cyrille Ruel, marchand de Saint-Joseph de Lévis, demeure près de l'endroit de l'accident, mais ne l'a pas vu. Il a pu dire à Pierre Nolet que les chars allaient vite, mais c'est parce qu'il l'a entendu dire, car il n'en connaît rien personnellement. Il demeure à six arpents de la ligne.

George Walker, conducteur, à l'emploi de l'Intercolonial, réside à Lévis. C'est lui qui était conducteur sur le train le jour de l'accident en question. Le train est parti de Campbellton à 1.55 du matin et est arrivé à Rivière-du-Loup entre 8.28 et 8.30 du matin, à peu près. Quand le train est parti de la Rivière-du-Loup il était 8.45, mais il ne sait pas quand il est arrivé à St-Charles. Il y avait environ une soixantaine de passagers à bord. Le train était de 15 à 20 minutes en retard quand ils sont arrivés à St-Charles. Le témoin était dans le char de la malle lors de l'accident, en compagnie des deux courriers et d'un M. Hudon. Il s'est aperçu que le char qui était devant lui était déraillé ou que quelque chose allait mal. Il a sauté sur un petit sofa qu'il y avait dans le char et a tiré la corde du frein automatique, et a vu que le char qul était devant le sien était déraillé et renversé. Le témoin ne se rappelle plus de rien après cela, car il a alors perdu connaissance, et ne l'a recouvrée que deuxou trois jours après. Il a été blessé et mis sous les soins du médecin.

Il est conducteur à l'emploi de l'Intercolonial depuis 1874, environ 16 ans.

Le train au moment de l'accident allait à peu près à une vitesse de 20 à 25 milles à l'heure, et pas plus vite qu'à l'ordinaire.

C'est toujours l'habitude de diminuer la vitesse, et d'appliquer les freins à 5 ou 6 arpents avant d'arriver à St-Joseph.

En réponse à M. Robitaille, juré, le témoin dit que la vitesse est ralentie à St-Joseph parce qu'il y a une station et une voie d'évitement.

En réponse à M. Simpson, juré, le témoin dit qu'il ne croit pas que le fait d'appliquer les freins dans les courbes ait pu faire dérailler le train.

Une roue brisée, un essieu cassé ou des rails dérangés auraient pu causer déraillement, mais il ne sait laquelle de ces choses a pu amener ce déraillement.

Le témoin a toujours l'habitude de demander aux serrefreins, à chaque station, s'ils ont examiné les chars.

Le train n'a pas été examiné à St-Charles, mais il avait été examiné à St-Thomas et tout était en ordre. Il ne considère pas la voie dangereuse d'Harlaka au lieu de l'accident.

En réponse à M. Michaud, juré, le témoin dit que lorsque le train est en retard, ce n'est pas l'habitude de demander à l'ingénieur d'augmenter la vitesse pour reprendre le temps perdu, et à St-Charles, le jour en question, il n'a pas fait pareille demande à l'ingénieur

En réponse à M. F. Langelier, le témoin dit que l'on tient une note à chaque station où le train arrête de l'heure de l'arrivée et du départ des trains.

La vitesse moyenne du train dont il s'agit entre Campbellton et Lévis, est de 30 à 35 milles à l'heure, en hiver.

Il ne trouve pas qu'il y ait plus de danger dans la partie du chemin de fer entre Harlaka et Lévis, qu'entre St-Thomas et L'Islet, la seule différence entre ces deux endroits, c'est qu'entre St-Thomas et l'Islet il n'y a ni courbe ni rampe, et qu'il y en a entre Harlaka et Lévis. Le témoin se rappelle toutefois qu'il y a une légère courbe entre St-Thomas et l'Islet.

En réponse à M. Panet Angers, le témoin dit que comme question de fait, chaque fois qu'un train arrive à une station, l'heure de son arrivée et de son départ est enregistrée par l'agent de la station et immédiatement télégraphiée à l'expéditeur des trains au bureau central, qui, dans le cas actuel, est au bureau du surintendant à la Rivière du Loup. Lors de l'accident, la vitesse du train avait été diminuée comme d'habitude, et le témoin a eu connaissance quand l'ingénieur a appliqué les freins avant d'arriver à la station de St-Joseph, et après avoir passé la station d'Harlaka.

D'après l'expérience du témoin, il dit qu'il est certain que le trouble ou déraillement qui l'a poussé à mettre les freins automatiques venait des chars placés en avant du char de la malle où il était alors, mais il ne peut dire duquel. Les deux premiers chars en avant du char de la malle étaient des chars de seconde classe qui étaient eux-mêmes précédés des chars de bagage et de l'express.

Le témoin est presque sûr que l'accident ne pouvait venir des chars situé en arrière de celui où il était.

De Campbellton à St-Charles, le témoin et les serre-freins Gagnon et Beaulieu ont visité les chars quatre fois, à Casapscal, Trois-Pistoles et St-Thomas. A part cela, le convoi en question a été visité par les inspecteurs de chars à Campbellton, Ste-Flavie et Rivière-du-Loup. Ces visites consistent à sonder les roues et les essieux, en un mot l'appareil. Il est aussi possible que les serrefreins aient fait l'examen du convoi à St-Charles et à d'autres stations sans que le témoin en ait eu connaissance.

Ils ont des ordres sévères pour voir à ce que ces examens soient faits. Le témoin dit qu'il ne connaît pas particulièrement la nature des courbes entre Harlaka et le lieu de l'accident. Il ne sait pas ce qui a pu causer l'accident, mais il jure positivement, que ce n'est pas dû à la vitesse. Il est employé sur le chemin de fer depuis 19 à 20 ans, dont 16 ans à peu près comme conducteur, et pour lui, il ne serait pas capable, malgré son expérience, et ce serait extrêmement difficile pour un passager qui serait dans les chars ou une personne en dehors qui les verrait passer à une courte distance. d'en juger et d'en apprécier la vitesse.

En réponse à M. Lewis, le témoin explique comment se fait l'examen des chars aux stations, chaque serrefrein est chargé d'examiner de chaque côté un certain nombre de chars, et cet examen a été fait le jour en question.

En réponse à M. Carroll, le témoin dit qu'ils ont ordre de visiter les chars axu stations ; cela fait partie de leurs instructions.

En réponse à M. Lewis, il connaît Murphy, l'ingénieur depuis longtemps, et il n'a pas la réputation d'un homme qui se dépêche, il prend son temps.

En réponse à M. Simpson, juré, le témoin dit qu'il a jugé de la vitesse du train le jour en question par le mouvement des chars et par le fait qu'il a pu passer d'un char à l'autre.

En réponse à M. François Langelier, le témoin ne prétend pas dire que les employés de chemins de fer, aient des dons particuliers pour juger de la vitesse des chars, mais il croit qu'ils sont plus aptes que d'autres, parce qu'ils sont obligés d'y voir.

On ajourne à deux heures les transquestions au témoin.

SÉANCE D'HIER APRÈS-MIDI.

A deux heures les jurés se réunissent de nouveau. On continue les transquestions du témoin Walker.

En réponse à M. Frs. Langelier, le témoin dit qu'il ne peut expliquer pourquoi, par l'indicateur, on alloue au train en question, entre St-Philippe et l'Islet, une vitesse de 36 milles et une fraction à l'heure, en incluant les arrêts, et qu'entre St-Charles et Lévis, on ne lui alloue que 25 milles en excluant les arrêts, et il ne peut expliquer pourquoi la vitesse est moindre à cette dernière place qu'à la première. Il dit que l'indicateur est fait par les officiels.

Claude Guérin, cordonnier, demeure à St-Joseph et déclare avoir vu le train tomber de la voie. Il est d'opinion que le Pullman a quitté le premier la voie. Le train paraissait aller vite.

Casimir Robitaille, charretier, de St-Joseph de Lévis, déclare que le convoi allait à une grande vitesse. Au cours de son témoignage, il dit que d'autres déraillements avaient eu lieu antérieurement à peu près à l'endroit où la catastrophe est arrivée.

Dr Alexandre Marsan, médecin et chirurgien pratiquant à St-Joseph de Lévis.

Le dix huit décembre dernier, j'ai été appelé auprès des victimes de l'accident, Parmi les victimes était M. Alexis Dessaint dit Saint Pierre, Joseph Phydime Blais, François-Xavier Leclerc, Michel Lebel, François Gauvin et Max. Dresspool, dont les cadavres font le sujet de cette enquête. Tous sont morts des suites de blessures reçues lors de l'accident. Ces blessures ont été causées par un corps contondant tel qu'un convoi de chemin de fer en mouvement. Il a encore donné ses soins à plusieurs des passagers qui ont été blessés lors du dit accident.

M. Letellier, contre-maître de section, dit que 230 pieds de rails environ furent enlevés par le déraillement du train fatal.

Il n'est pas probable que l'enquête puisse se terminer aujourd'hui.

SÉANCE DU MATIN

M. Magloire Larivée, marchand et maire de la municipalité de St-Joseph de Lévis, demeure à 135 pieds du pont de St-Joseph de Lévis. Il était devant sa porte, sur la rue. au moment de l'accident. Son voisin Casimir Robitaille lui a crié : Il y a quelque chose qui va arriver, le char d'en arrière du train d'Halifax est déraillé. Tous deux se sont rendus sur le lieux de la catastrophe, et quand ils sont arrivés les chars étaient tombés. Le témoin a vu venir les chars de loin, ils descendaient pas mal vite, et il ne les a jamais vus passer plus vite en hiver. Le temoin a eu aussi connaissance que des trains chargés de bois ont déraillé trois fois l'hiver dernier, en mars ou avril. Un de ces trains est tombé du côté sud, et le second du côté nord.

En réponse à M. Robitaille, juré, le premier train qui a déraillé contenait du fret consigné à M. Rnel, marchand de bois, de Lauzon. Il ne peut dire quelle était la vitesse du train lors de l'accident.

En réponse à M. Michaud, juré, il n'a pas vu tomber les chars et ne sait pas lequel est tombé le premier.

En réponse à M. Lambert, juré, il n'a pas visité la voie après l'accident, et ne sait pas s'il y avait quelque chose de brisé.

En réponse à M. Darveau, avocat, le témoin dit que c'est lorsque son voisin, Casimir Robitaille, lui a crié qu'il a vu le train Il ne l'a vu qu'un instant parce qu'il y a entre sa maison et le lieu de la catastrophe deux autres maisons qui interceptent la vue. Il ne pense pas avoir vu passer de trains plus vite que ce jour-là : c'est son opinion et il n'a pas de raisons spéciales pour dire que le train allait plus vite qu'à l'ordinaire. Il ajoute que le train en question n'allait pas plus vite que les trains express ordinaires pendant l'hiver.

Sifroy Guay, de St-Joseph de Lévis, est contre-maître de section entre la côte Bégin, à Lévis, jusqu'en bas de la station d'Harlaka.

Son devoir est de visiter ou de faire visiter la voie tous les matins. Le 18 décembre dernier, jour de l'accident, un de ses hommes Philémon Bilodeau, est parti à 6.30 heures du matin, et a visité la voie qui était en ordre. Le témoin était après dîner à Harlaka au moment de l'accident. Aussitôt qu'il en a été informé, il s'est rendu sur les lieux, a vu les chars renversés et la voie dérangée un peu en deça de l'aiguille (*switch*) du sud-ouest de la station de St-Joseph. Le rail du côté nord était un peu penché sur une longueur de 200 à 250 pieds. C'est M. Letellier, témoin entendu, qui a réparé la voie.

Le témoin a vu passer le train à Harlaka, mais n'en a pas remarqué la vitesse. Il ne peut dire ce qui a causé l'accident. C'est peut-être quelque chose qui a fait défaut sous le char, dans les *trucks* ou ailleurs.

En réponse à M. Robitaille, juré, il sait qu'un train de passagers du Québec Central, a été déraillé, par la rupture d'un essieu, à peu près au même endroit, l'hiver dernier. Il ne considère pas le lieu de l'accident plus dangereux qu'ailleurs.

En réponse à M. Simpson, juré, le témoin dit que les rails n'étaient pas déplacés ayant le passage du train, car s'il en avait été ainsi, la locomotive ne serait pas passée et le train serait déraillé en entier.

En réponse à M. Lambert, juré, immédiatement après l'accident, il a reçu de l'agent de la station d'Harlaka l'ordre d'aller réparer la voie. Deux rails étaient cassés.

En réponse à M. Simpson, juré, l'accident arrivé au Québec Central est arrivé à l'est de la station St-Joseph, à environ 4 ou 5 arpents de l'endroit de l'accident.

En réponse à M. Frs. Langelier, le train du Québec Central avait déraillé de l'autre côté de la station et est venu s'arrêter près du pont.

Guillaume Fontaine, de St-Jean-Chrysostôme, contre-maître pour la réparation des chars, était à la Chaudière quand l'accident a eu lieu, et en a été informé par télégramme de M. McDonald, surintendant de l'Intercolonial, qui demeure à la Rivière-du-Loup.

Il s'est rendu sur les lieux de la catastrophe le jour même vers 1.45 de l'après-midi.

En arrivant il a vu le char express qui était déraillé en deça du pont. Il l'a remis sur la voie, et cela a pris environ un quart d'heure. Il a trouvé une partie du *truck* et une paire de roues, à 25 à 30 pieds plus loin. Il a enlevé ces objets sur la voie, et s'est avancé vers les quatre chars qui étaient en bas de la voie, de l'autre côté du pont, qu'il a traversé avec l'engin. Le témoin avait 25 hommes avec lui pour travailler. Il a examiné les chars, les deux *trucks* du *pullman* étaient endommagés un peu, ils étaient tordus, ceux du char de première classe et du char de bagage étaient pas mal brisés, mais les roues et les essieux étaient en bon état. Le char de seconde classe était aussi pas mal endommagé.

Le témoin a trouvé un essieu cassé, mais il ne sait pas à quel char il appartenait.

Les chars étaient tous pris ensemble pêle-mêle.

Le pont seul était brisé, quelques dormants étaient cassés.

Il est depuis 11 ans employé sur les chemins de fer. Il ne peut dire la cause de l'accident.

En réponse à M. Robitaille, juré, l'essieu qu'il a vu cassé, paraissait l'avoir été récemment.

En réponse à M. Michaud, juré, il n'a rien vu qui puisse lui expliquer la cause de l'accident.

En réponse à M. Darveau, avocat, c'est à peu près 3 heures après l'accident qu'il a fait enlever le char de seconde classe.

Le lendemain il a fait enlever le char de première classe et le surlendemain le *pullman*, et ensuite les autres, on relevait un char par jour, cela a pris 5 jours pour enlever les débris.

En réponse à M. Panet Angers, avocat, il ne sait pas ce qui a pu casser l'essieu qu'il a trouvé.

A midi l'enquête est ajournée.

SÉANCE D'HIER APRÈS-MIDI

A 1.30 heure, les jurés se réunissent de nouveau.

Charles Edouard Gauvin dit qu'à la demande du procureur-général de la province de Québec, il a fait le lever du plan du terrain de l'accident du 18 décembre dernier, plan qu'il produit maintenant (exhibit) et il fait la réserve suivante: la position du train déraillé est approximative pour tous les chars excepté pour le char à bagage, parce que ce dernier était encore sur le terrain lors du lever qu'il en a fait le 21 et 22 décembre dernier.

En réponse à M. Simpson :

C'est l'usage en faisant les plans de marquer les coins nord, sud, ouest et est ; sur le plan produit maintenant il ne l'a pas fait parce qu'il a cru que le plan serait plus apprécié par les jurés de la manière qu'il est fait.

En réponse à M. Langelier :

C'est d'après une photographie de M. Livernois qu'il a pris connaissance de la position qu'occupaient les chars immédiatement après l'accident. C'est après avoir relevé la position des maisons qui étaient représentées sur la photographie qu'il a indiqué la position approximative des chars. La position qu'il a donnée ne peut pas s'éloigner de plus de quelques pieds de la position réelle.

En réponse à M. Lewis :

Il a fait le plan lui-même les 21 et 22 décembre. Il fait mention de toutes le courbes de la voie aussi bien que de toutes les maisons des alentours.

Peter S. Archibald dit qu'il est ingénieur en chef de l'Intercolonial et occupe cette position depuis douze ans. Il est à l'emploi de l'Intercolonial depuis 24 ans.

Il était au Cap Breton quand un télégramme lui apprit l'accident. Il est arrivé à Lévis le dimanche qui a suivi l'accident, c'est-à-dire le 21 décembre. Il a visité le lieu du sinistre aussitôt à son arrivée. Une partie des débris avait déjà été enlevée. La ligne et la voie avaient été réparées. Tous les chars, excepté celui de seconde, étaient dans la même position, à ce qu'on lui a dit qu'au moment de l'accident.

Les chars ont subi plus ou moins de dommages. Ils étaient, quand il les a vus dans la même position à peu près que sur le plan exhibit C. La hauteur du remblai près du pont est d'environ quinze pieds et la distance est d'environ 300 pieds, de l'aiguille au pont.

Il y a dans cet espace deux courbes distinctes entre lesquelles la ligne est droite. La ligne droite qui relie les deux courbes est longue d'environ cent pieds. A cet endroit les courbes n'ont pas plus d'un degré et demi. La distance entre l'aiguille et la station de Saint-Joseph est de 200 à 300 pieds entre Harlaka ; et cette aiguille est d'environ un mille, trois quarts approximativement.

La rampe entre Harlaka et le pont est d'environ 60 pieds au mille.

Il n'a aucune idée de la cause de l'accident.

Il ne considère pas les courbes en question comme dangereuses. Il ne considère pas le lieu de l'accident comme dangereux. Il ne peut découvrir aucune cause de l'accident malgré le soin qu'il a mis dans son examen du théâtre du sinistre. Il ne croit pas qu'il soit dangereux paur un train de passer à cet endroit à une vitesse de 25 milles à l'heure.

En réponse à M. Simpson, juré, il dit que Harlaka n'est pas situé plus loin que le haut de la rampe, et c'est une rampe continue depuis l'aiguille jusqu'à Harlaka et même plus loin.

En réponse à M. Langelier : Quant il dit que la rampe se continue, il n'entend pas dire que la rampe monte toujours dans la même proportion. Cette proportion varie légèrement.

Quand il dit qu'à l'endroit de l'accident la rampe est de 60 pieds du mille, il veut dire rendu au pont. Le maximum de la proportion est plus élevée à certains endroits.

Deux courbes vis-à-vis l'une de l'autre et ayant un degré et demi chacune, et séparées par une ligne de cent pieds rendent un chemin ennuyeux, mais dans son opinion, non un chemin réellement dangereux, même s'il y a une rampe de 60 pieds du mille au même endroit. Les voyageurs dans les chars peuvent être sous l'impression qu'il y a danger parce qu'ils sont quelquefois violemment secoués quand le train est en marche, mais il n'y a pas plus de danger qu'ailleurs.

Lorsque deux courbes se suivent en sens différents, l'occillation est plus prononcée que s'il n'y avait qu'une courbe.

En réponse à M. Lewis :

Dans les 300 pieds dont il a parlé sont inclus la fin de la courbe de l'est, puis une ligne droite d'environ 100 pieds et le commencement de la courbe de l'ouest.

D'après la position des chars tels qu'il les a vus après l'accident, le char dortoir n'avait pas atteint la seconde courbe quand il a laissé la voie.

Son opinion est que les autres chars étaient déraillés lorsuq'ils ont atteint la seconde courbe.

Le maximum de 60 pieds au mille n'est pas dépassé au lieu de l'accident. Tout bien considéré, il ne croit pas que la proportion de 60 pieds au mille soit trop forte.

Quand il dit que la rampe et les courbes rendent le chemin ennuyeux, il veut dire que sur cette ligne comme sur les autres toutes les courbes sont désagréables.

En réponse à M Simpson, juré :

Il n'hésiterait pas à lancer un train à la vitesse de 30 à 40 milles à l'heure, il ne craindrait rien. Il croit qu'à 30 milles à l'heure, il n'y a aucun danger pour les passagers et que le train serait en sûreté.

William B. McKenzie, sous-ingénieur du chemin de fer. Il demeure à Moncton. Il occupe cette position depuis onze ans, et depuis dix-neuf ans il exerce le métier.

Le jonr de l'accident, durant l'après-midi, il était à Moncton lorsqu'il a appris l'accident, de la bouche de M. Pottinger. Il est arrivé à Lévis le lendemain soir. Il s'est rendu sur le théâtre de l'accident et il a examiné l'endroit. Il a vu les chars renversés à peu près dans la position indiquée sur le plan marqué exhibit C. Le char de seconde avait été cependant dérangé.

Il a fait une visite et un plan de l'accident, le samedi suivant, c'est-à-dire le 20 décembre. La distance entre l'aiguille et le centre du pont est de 530 pieds. La distance entre l'aiguille et la station de St-Joseph est de 380 pieds. De la station St-Joseph à Harlaka il y a 2 milles et 47 centièmes.

Il produit un plan, le plan dont il a parlé plus haut, et le marque exhibit D. Ce plan est correct sous tous les rapports autant qu'il a été possible de le faire.

La longueur de la ligne droite entre les deux courbes est de 145 pieds et 6 pouces.

Au lieu de l'accident, la proportion de la rampe est de 58 pieds au mille.

A une petite distance du lieu de l'accident du côté ouest de l'aiguille, la rampe augmente de 58 pieds à 63 pieds au mille.

La hauteur du pont de la base des rails à la rue, est de 16 pieds, 7 pouces et 6 lignes.

Les courbes, au lieu de l'accident sont de un degré et demi. Là les courbes sont légèrement redressées afin de faciliter le mouvement des chars.

Il ne peut jurer quelle est la cause de l'accident parce qu'il ne connait pas suffisamment ce qui s'est passé.

Il ne croit pas qu'une vitesse de 18 à 25 milles à l'heure est trop forte. Il ne voit pas pourquoi un train ne pourrait aller là à une vitesse de 40 milles à l'heure.

Les deux courbes reliées ainsi par une ligne droite empêcheraient les chars de marcher d'une façon agréable.

Les jurés se retirent jusqu'à ce matin à 10 heures.

LES CHARTES DE CHEMINS DE FER

Notre confrère du *Courrier de St-Hyacinthe* a publié tout récemment un bon article sur la politique nouvelle du gouvernement Mercier au sujet des chemins de fer, politique néfaste qui permet au cabinet de Québec d'annuller par un ordre en conseil les chartes octroyées aux compagnies. En agissant ainsi, le gouvernement assume le pouvoir judiciaire qui appartient aux tribunaux, et empiète sur le domaine de la Législature. C'est ce que démontre notre confrère en citant des autorités. En effet le souverain n'a pas le droit, en vertu d'un arrêté en conseil, de dispenser de l'exécution d'une loi existante, ni d'intervenir pour priver les citoyens de droits et privilèges acquis. Avant la proclamation de la grande Charte, le roi manifestait ses volontés par son conseil privé. Mais la nouvelle constitution anglaise, en accordant au peuple un gouvernement responsable, a confié au parlement les fonctions législatives. C'est un principe fondamental de la dite constitution que le Roi ne peut altérer aucune loi existante du royaume.

Depuis la grande Charte, le parlement a augmenté en force et en puissance, et l'ancienne prérogative du souverain de légiférer au moyen d'arrêtés en conseil et de proclamations royales, a été placée sous le contrôle des assemblées délibérantes.

Voilà pourquoi M. Mercier en faisant adopter cette loi, s'est arrogé un pouvoir qui n'appartient qu'au parlement, et en conséquence elle est contraire à la loi du pays, et pourrait fort bien être désavouée à Ottawa, comme l'a fait remarquer l'honorable M. de la Bruère, lors de la discussion du bill au Conseil législatif. Quoi qu'il en advienne, cette mesure causera un mal incalculable à notre province dans l'esprit des capitalistes.

La *Canadian Gazette* de Londres, dans son numéro du 25 décembre, écrivait que la taxe de ½ par cent imposée sur les chemins de fer provinciaux et la loi donnant au gouvernement le droit de nommer deux des directeurs de chaque compagnie recevant de l'aide, allaient porter un coup fatal à tout projet de voie ferrée qu'on tenterait de faire accepter sur le marché anglais.

Comment peut-on espérer que les capitalistes anglais voudront risquer leur argent dans des entreprises sans cesse menacées dans leur existence par un cabinet provincial ?

LE MONUMENT CHAMPLAIN

Nous lisons dans l'*Etendard* l'entrefilet qui suit :

La souscription ouverte à Québec, pour l'érection d'un monument à Champlain a atteint jusqu'aujourd'hui le chiffre de $2,350. Si c'est là tout ce que le pays peut consacrer à la mémoire du fondateur de Québec, nous proposons que l'on place cette somme à intérêts jusqu'à ce que ces intérêts accumulés forment une somme respectable qui permette à nos arrière-petits neveux de construire quelque chose que l'on puisse appeler du nom de monument. M. de Maisonneuve n'est pas mieux traité à Montréal que Champlain à Québec. Les grands hommes du passé n'ont encore, et n'auront encore pour longtemps peut-être, de monuments dignes d'eux, que ceux que nos historiens leur ont élevés dans leurs ouvrages.

Avant que de se livrer à ce mouvement qui respire presque l'indignation, notre confrère aurait dû songer que la souscription au monument, Champlain, ne fait que de commencer. Pour une première liste, nous la trouvons même assez jolie : $2,350. Espérons qu'elle se grossira avec le temps, et que nos arrière-neveux ne seront pas obligés de construire un monument au Père de la Nouvelle-France.

LA TRAGEDIE DE BELLEDUNE

Nombreuses arrestations

Les prisonniers subiront leur procès devant la Cour Criminelle

Dalhousie, 12.—Plusieurs arrestations ont eu lieu au sujet du drame de Belledume, Ristigouche.

Sur plainte déposée par Joseph Doucet, de Belledune, le magistrat W. S. Smith, de Dalhousie a lancé des brefs d'arrestation contre cinq hommes, Alexander Cameron, Patrick Culligan, James Young, Joseph Arseneau et William Guitar, pour le meurtre du matelot suédois George Williams.

Des brefs d'arrestations ont aussi été lancés contre Antoine Pitre et Thomas Pitre, dont les témoignages devront jeter de la lumière sur la lugubre tragédie qu'on a eu lieu de croire avoir eu lieu à leur habitation. Le shérif Philips a arrêté Cameron à la rivière Jacquet le matin du 1er janvier, ainsi que Mme Pitre, son fils et sa fille, et les a logés dans la prison de Dalhousie. Les autres inculpés se trouvent dans le comté de Gloucester, le shérif Doucet, de Bathurst, assisté de Joshua Gammon, A. MacLauhlan et J. Doucet, s'est rendu sur les lieux le 2 janvier. Il arrêta Joseph Arseneau au camp de Culligan, près de Belledune, James Young à l'hôtel O'Neil et Guitar à son habitation. Culligan s'est livré au shérif Doucet à l'hôtel Barclay, Rivière Jacquet. Aucun d'eux n'a opposé de résistance aux officiers.

Tous les inculpés ont été incarcérés dans la prison de Dalhousie. Ils maintiennent qu'ils sont innocents du crime dont on les accuse et prétendent qu'il sera prouvé que Williams a été vu vivant après la soirée où la tragédie aurait eu lieu.

L'enquête priliminaire a eu lieu et les cinq accusés ont été envoyés à la cour du Banc de la Reine pour y subir leur procès.

Le cautionnement a été refusé pour Cameron, Culligan, et Young.

M. Barbarin leur avocat, prétend que le matelot a été vu vivant après le jour auquel on fixe le meurtre et qu'il s'est enfui sur la barque Rigby, sous un faux nom.

MGR LABELLE

FUNÉRAILLES IMPOSANTES

Jeudi, à quatre heures de l'après-midi l'église de Saint-Jérôme était littéralement bondée par la foule des fidèles qui voulaient assister à la translation des restes. Cette cérémonie a été faite au presbytère ; l'officiant était M. l'abbé Pelletier, le curé desservant. Les restes du vénérable curé de St-Jérôme ont été portés du presbytère à l'église par MM. les abbés Pelletier, Maillette, de Saint Hypolite ; Laporte, Daigneault, de Saint-Jérôme ; M. J, H. Leclaire, maire ; MM. I. Paquin et J. Charbonneau ; MM. les docteurs J. E. Prévost et C. L. de Martigny et M. Joseph Lapointe. Lorsque le corps fut déposé sur le catafalque etentouré des cierges brulants dans des candélabres d'argent, il y a eu récitation de l'office des morts, par le clergé alternant avec les chantres. Ensuite on chanta *Matines*, un libéra harmonisé par le chœur de Saint-Jérôme, *Laudes* et le *Benedictus*. La foule recueillie paraissait vivement impressionnée par la majesté des cérémonies funèbres. Des centaines et des centaines de personnes se sont approchées du cercueil pour contempler une dernière fois à travers la vitre du couvercle les traits décomposés par la mort de leur pasteur bien-aimé.

Les artistes de la maison Beullac se sont surpassés par le cachet imposant qu'ils ont donné à chaque partie de la décoration intérieure de l'église. Les colonnes du temple étaient toutes drapées de noir ainsi que les galeries.

Toutes les résidences des citoyens, entre l'église et le pont de fer, étaient ornées avec autant de richesse que de goût. Ces draperies étaient disposées de manière à représensenter le deuil romain. Une double frange noire suspendue aux arbres, de chaque côté de la rue Saint-Jérôme, s'étendait de la place Saint-Jérôme jusqu'au pont. On remarquait particulièrement les décorations chez le Dr Jules Prévost. On lisait l'inscription : Dieu, Vérité, Obéissance, Ma mère." Les draperies étaient violettes et noires ; des saules pleureurs, confectionnés avec des étoffes noires, étaient disposés à plusieurs endroits sur le parcours de la procession.

William Scott, quoique protestant, avait décoré sa maison avec un luxe extraordinaire de draperies funèbres.

Sur la résidence du Maire, on lisait l'inscription : *A l'Eglise, son pays et sa paroisse.*

Dans la montée qui conduit au cimetière, on avait planté de cinquante pieds en cinquante pieds des sapins ornés de crèpe avec des boucles violettes.

Le cortège funèbre a défilé dans la principale rue pour se rendre du presbytère à l'église.

Parmi les notables, étrangers à Saint-Jérôme, qui faisaient partie de l'immense cortège, on remarquait outre les porteurs, les honorables A. Ouimet, G. Marchand, Robidoux, Tourville, H. Archambault, A. Turcotte, C. Langelier, A. Boyer, et MM. G. A. Nantel, M. P. P., échevin J. D. Rolland, C. Champagne, magistrat, J. Marion, M. P. P., Dr Provost, d'Ottawa, M. Desgeorges, M. le Dr Séverin Lachapelle, C. A. M. Globensky, M. Gauthier, M. P., échevin Germain, échevin Lamarche, G. Boivin, Jos. Casgrain, le Dr Roy, d'Hochelaga, M. Dérome, de la maison Cadieux & Dérome, échevin Robert, le colonel Hugues, P. E. Leblanc, M. P. P., F. X. Lemieux, M. P. P., J. Durocher, Lomer Gouin, J. B. Biron, A. Macher, le notaire Manville, le colonel Audet, l'ex-échevin Berger, le Dr E. P. Lachapelle, de Bellefeuille, avocat, échevin Brunet, Sinaï Provost, L. Cousineau, J. G. H. Bergeron, M. P., A. Chenevert, M. P. P., Bernatchez, M. P. P., Siméon Lerage, Paul de Cazes, L. J. Demers, de l'*Evénement*, Laliberté, M. P. P., M. Morgan, avocat de Sorel, E. Saint-Louis, Israël Tarte, P. Vallières, A. Dansereau, les capitaines Laforce et Tremblay, Sévère Lapointe, de Ste-Scholastique, C. E. de Montigny, M. de Martigny, de la banque Jacques-Cartier, J. X. Perreault, Edouard Labelle, M. Saint-Jean, avocat, l'échevin Tansey, Louis Taché, Gustave Drolet, etc.

Le service a commencé à 10.30 heures p. m.

Sa Grandeur Mgr Duhamel, archevêque d'Ottawa, officiait, M. l'abbé Morin, de St-Jacques, agissait comme prêtre assistant, M. le curé Aubry, de St-Jean, comme diacre et M. le curé Lonergan, de Ste-Brigide, comme sous-diacre.

Jamais hors des grandes villes on a vu un aussi nombreux clergé réuni.

Dans le chœur on remarquait Mgr Têtu, de Québec, Mgr Guay, de Rimouski, Mgr Hamel, de Québec, Mgr Routhier, d'Ottawa, Mgr Marquis, tous protonotaires apostoliques.

On avait annoncé qu'il n'y aurait pas d'oraison funèbre. Cependant, après l'évangile, M. l'abbé J. B. Proulx, vice-recteur de l'université Laval, est monté en chaire au milieu d'un silence solennel. Il dit qu'on lui a demandé un quart d'heure avant la cérémonie, de prononcer quelques paroles. Je ne viens pas, dit-il, faire l'éloge de Mgr Labelle. Son éloge est dans toutes les bouches au Canada et même à l'étranger.

Le cri strident de la locomotive qui a amené tant de personnes affligées faisait lui-même son éloge, les montagnes et les vallées du nord gémissent, je viens faire appel à vos prières et à votre générosité en faveur de celui que nous pleurons ensemble. Tout à l'heure on fera une collecte dont le produit sera consacré à faire dire des messes pour le repos de l'âme de monsignor Labelle ; je vous demande votre obole pour lui, comme dernière marque d'affection et d'amitié. Tendez-lui la main par delà les limites du temps. Soyez généreux envers celui qui a été toute générosité, pour celui qui a tout donné aux autres, ses biens temporels, ses travaux, son ardent apostolat, les projets d'un génie vaste et créateur. Vous l'avez vu soulageant la misère dans la cabane des misérables et demandant l'aumône dans l'antichambre des riches, dans les bureaux publics, partout, enfantant des prodiges pour son pays. Je l'ai vu moi, sur la terre étrangère, fier du titre de Canadien, portant haut le drapeau de sa foi et de sa nationalité. On a parlé de lui ériger un monument, c'est une belle idée, il a déjà son monument dans l'affection de ses paroissiens, dans l'admiration de ses concitoyens, dans la reconnaissance des colons qu'il a rendus indépendants et heureux. Il l'aura dans les pages de l'histoire qui le montreront aux générations à venir dans toute sa grandeur. Aujourd'hui, mes frères, élevons-lui un autre monument, un monument de prière dont le sommet perce les nuages pour aller porter une voix suppliante aux pieds de l'*Eternel*.

La messe solennelle a été ce qu'on peut imaginer de plus impressionnant. Immédiatement après la messe la procession se forma pour aller conduire la dépouille mortelle à la chapelle du cimetière. Le cortège se mit en marche à midi quart- Singulière coïncidence l'apôtre de la colonisation qui aimait tant à voir défiler les joyeuses processions de la Saint-Jean-Baptiste avec chars allégoriques au milieu des chants canadiens, était escorté à sa dernière demeure avec des chars allégoriques au nombre de six, recouvert cette fois-ci, d'emblêmes de deuil et de crêpes.

L'honorable M. Mercier, l'honorable M. Chapleau, M. G. A. Nantel, M. P. P., les deux députés du comté, tous les ministres de Québec et dix mille personnes marchaient dans le cortège.

Le défilé était comme suit : les élèves du collège, le chœur de Notre-Dame de Montréal 'Harmonie, les gardes de Salaberry, le corbillard trainé par huit chevaux, le clergé, les notables et étrangers, char allégorique de la fabrique de St-Jérôme, les marguilliers, char de la ville de St-Jérôme, char de la paroisse St-Jérôme, char du cercle St-Jérôme, le peuple. Chaque char était trainé par deux chevaux avec housse noire et tenu à la bride par un homme.

Il est sérieusement question du rétablissement de la légation de Hollande près le Saint-Siège.

LE 76ième ANNIVERSAIRE

Sir John Macdonald célèbrera, demain, le 76ième anniversaire de sa naissance.

Voilà 47 ans que Sir John est entré dans la carrière politique, et malgré son grand âge le vieux chef est toujours frais et alerte.

Nous lui souhaitons encore de longues années.

ACCUSES DE BOODLAGE

Enquête intéressante sur le conseil municipal d'Ottawa.

Ottawa, 10.—Il y a des boodlers, paraît-il, dans les bureaux de l'hôtel de ville, et le conseil de ville a sa dernière séance a nommé un comité composé de MM. les échevins Wright, Viau, Aubry et Dumais pour faire une enquête à ce sujet.

L'enquête s'est ouverte hier sous la présidence de M. l'échevin Aubry. On y a décidé de faire comparaître le notaire Têtreau davant lequel, M. Maxime Laviolette a donné un affidavit incriminant M. l'inspecteur Gagnon dans une affaire de boodlage.

M. Têtreau a comparu aujourd'hui devant le comité et a produit l'affidavit de M. Laviolette. M. Laviolette a été aussi examiné lui-même comme témoin.

D'après cet affidavit et d'après le témoignage de M. Laviolette que nous reproduirons demain, M. Michel Larivière avait obtenu un contrat de la cité pour arracher de la pierre dans certaines rues de la ville que l'on voulait ouvrir et la faire transporter dans d'autres à des endroits désignés par l'inspecteur. M. Larivière était payé $3.25 de la toise pour cet ouvrage. Sur cette somme il payait $1.25 pour le charroyage de la pierre à des charretiers, de sorte qu'il lui restait $2 pour l'arrachage.

A un moment donné, M. Gagnon a demandé à M. Maxime Laviolette, un des charretiers qui charroyaient la pierre, s'il ne pourrait pas trouver de la pierre à acheter quelque part à $1 de la toise. M. Laviolette a répondu affirmativement et a acheté 9 toises de pierre de M. Guévremont et de M. Monette au prix stipulé. M. Gagnon avait bien recommandé à M. Laviolette de ne parler de cette affaire à personne, et lorsque la liste de paie a été présentée à M. l'échevin Viau pour être certifiée, celui-ci a fait la remarque que le chiffre de toises de pierre porté sur la liste comme ayant été tirée de la Walt, lui paraissait un peu élevé pour la quantité d'ouvrage fait dans cette rue, mais M. Gagnon a répondu alors à M. Viau, en présence de M. Laviolette, que tout était correct, et M. Viau a signé.

M. Laviolette dit que dans le temps il ne croyait pas mal faire en cachant la transaction qu'il avait faite pour M. Larivière, mais qu'il y a réfléchi depuis et compris que cette transaction était au détriment de la cité. Il ne l'a pas dévoilée cependant à personne avant d'avoir été appelé chez M. le notaire Têtreau, où celui-ci ayant posé des questions sur ces faits, il a cru devoir les dévoiler dans un affidavit.

L'enquête se continue.

LES PEAUX-ROUGES

Les Indiens se battent entre eux

Pine Ridge, 10.—Le général Miles fait ainsi l'exposé de la situation. "Il y a environ 3 à 400 Indiens dans le camp ennemi qui essaient d'influencer les autres de combattre jusqu'au bout. Il espère que le meilleur élément des Ogallalas prévaudra et détruira les féroces Brûlés."

Buffalo Bill, accompagné par Buckskin Jack, est arrivé à midi hier de Rushville, portant une lettre du gouverneur Thayer. A sa suggestion, le général Miles a envoyé des éclaireurs pour s'assurer quels sont ces Indiens qui ont été vus à la tête de la rivière Snake, au sud de Mabrara.

NOUVELLES DE MONTREAL

Un inconnu broyé par une locomotive et trouvé mort sur le chasse-pierre à Saint-Henri. Mme Mercier, l'épouse du premier Ministre et sa fille, précipitées hors de voiture sur la rue Visitation.

Montréal, 9—Un terrible accident est arrivé hier soir, vers huit heures, sur la voie ferrée du Grand-Tronc, à St-Henri.

Au moment où la locomotive 408 se mettait en mouvement pour continuer son trajet vers la Pointe-Saint-Charles, quelques jeunes garçons firent remarquer au mécanicien qu'il y avait une forme humaine sur le chasse-pierres.

L'employé arrêta immédiatement la locomotive et à sa grande stupéfaction il se trouva en présence d'un cadavre horriblement mutilé.

Le chef Massé fut notifié et il se rendit avec plusieurs de ses hommes sur le théâtre de l'horrible découverte.

Les restes mortels de la victime ont été d'abord transportés à la station puis à la morgue.

Les autorités ignorent le nom du défunt mais cependant les gardiens de la morgue ont trouvé dans une des poches de son habit une insigne de fripier, portant le No 54.

Le mécanicien déclare qu'il n'a pas eu connaissance de l'accident, mais un chapeau que l'on suppose avoir appartenu à la victime, a été recueilli près de la rue Holloway.

On a appris ce matin que le malheureux, victime de cet accident, était un peu sourd et n'avait pas une bonne vue.

Après une courte délibération, le jury a rendu un verdict de " mort accidentelle."

Hier soir, vers six heures, lors de son arrivée en cette ville, l'hon. premier-ministre a appris la nouvelle que durant son absence, Madame Mercier et sa fille avaient été victimes d'un accident qui aurait pu avoir des conséquences fatales. Elles se promenaient en voiture hier après-midi, lorsqu'arrivées près de la rue Visitation, le cheval prit l'épouvante et elles furent précipitées hors de sa voiture.

La voiture a été mise en pièces. Madame Mercier et sa fille heureusement, ne se sont infligées dans leur chute aucune injure grave.

FEU MONSEIGNEUR LABELLE

A une assemblée du conseil de la ville de St-Jérôme tenue le 5 janvier 1891 et présidée par Son Honneur le maire J. H. Leclair, les résolutions suivantes ont été adoptées :

Proposé par M. le conseiller S. J. B. Rolland, secondé par M. le conseiller W. H. Scott :

Que ce conseil a appris avec une profonde douleur la mort prématurée de notre vénéré curé Mgr Labelle, l'apôtre de la colonisation et le bienfaiteur de St-Jérôme et des paroisses du Nord. Que ce conseil reconnaît que la grande prospérité de St-Jérôme est due à son patriotique dévouement et que sa mort est une perte pour nous.

Proposé par M. le conseiller Louis Labelle, secondé par M. le conseiller Joseph Leclair.

Que les membres de ce conseil assistent en corps à ses funérailles et portent le deuil pendant un mois.

Proposé par M le conseiller J. H. Matte, secondé par M. le conseiller Louis Labelle.

Que ce conseil sympathise vivement à la grande douleur de Madame Labelle et que copie des présentes résolutions lui soit transmise et publiée dans les journaux,

Proposé par M. le conseiller W. H. Scott secondé par M. le conseiller J. H. Matte :

Qu'en signe de deuil ce conseil s'ajourne à vendredi prochain, le 9 du courant.

Le meurtrier de Seliverskoff

Madrid, 12.—Le prisonnier arrêté et qu'on soupçonne être Pladlewski, l'assassin du général Seliverskoff, déclare qu'il est arrivé en Espagne le 5 décembre. C'est un homme d'une bonne instruction et qui parle neuf langues. Il parle parfaitement l'espagnol. Il connaît le sort qui l'attend s'il est convaincu du meurtre du général russe.

UN SAGAMO ILLUSTRE

En 1606 les Souriquois ou Micmacs de l'Acadie avaient à leur tête un grand chef: " le plus grand sagamo, le plus suivi et le plus redouté qu'il y ait eu depuis plusieurs siècles," et nous pourrions ajouter le plus illustre que cette nation ait possédé durant sa longue vie comme peuple. Son nom est Membertou, suivant Lescarbot et le P. Biard, et Mabretou, d'après Champlain.

Le fondateur de Québec assure que de son temps il avait la renommée d'être le plus méchant et traître qui fut entre ceux de sa nation ; cependant sa conduite valait mieux que sa réputation, puisque Champlain lui-même déclare que pendant le long séjour qu'il fit à Port-Royal, Membertou se comporta toujours comme un bon sauvage.

Lescarbot, de son côté, dit que le grand sagamo micmac avait été " sanguinaire en son jeune âge et durant sa vie." C'est fort possible, mais ses dernières années furent assez pacifiques, du moins dans ses rapports avec les Français, dont il sut s'attirer l'amitié, à tel point que les colons de Port-Royal ne le voyaient s'absenter pour ses courses de chasse qu'avec le plus profond chagrin.

Membertou avait la baie Ste-Marie pour résidence. Son autorité s'étendait sur cette région assez mal délimitée, comme l'était alors chacune des sagamies de la péninsule acadienne et des régions avoisinantes, de l'autre côté de la baie Française, sur la côte de la Norembègue et dans la Gaspésie.

Comme tous les sauvages adonnés à la pêche et à la chasse, les Souriquois (au nombre d'environ 3,500), vivaient sur le bord des rivières et sur le littoral de la mer. Leur gouvernement était celui de la famille où tout est en commun, avec un chef nommé sagamo pour gouverneur. La partie du pays sur laquelle s'exerçait l'autorité du chef s'appelait sagamie. Il y avait la sagamie de la Hève, de la rivière Saint-Jean (Oïgoudi) où régnait Schoudon, de la rivière Ste-Croix, de Kinibeki commandée par Sasinou, et de Pentagouet, royaume de Bessabés. Il y en avait d'autres, moins importantes cependant.

Le sagamo était ordinairement l'aîné de la famille la plus puissante et la plus nombreuse. Cependant cette haute dignité était élective et non héréditaire en principe. C'est au sagamo qu'incombait le soin d'entretenir les chiens de chasse, de construire les canots de pêche et d'amasser les provisions pour tous les sujets.

Les sagamos d'une même nation entretenaient des relations suivies, et chaque année ils s'assemblaient en conférence pour traiter des affaires générales de leur confédération. On y réglait les questions de paix et de guerre avec les tribus étrangères. Les sagamos seuls avaient voix délibérative dans les conseils ; eux seuls portaient la parole, à l'exception toutefois de certains devins ou autmoins de grand âge et renommée.

Il arrivait quelquefois qu'un même personnage était en même temps sagamo et autmoin. Membertou est un exemple remarquable de cette double autorité temporelle et spirituelle, car l'autmoin remplissait une espèce de sacerdoce, sans culte, ni autels, ni idoles. Toutes ses fonctions consistaient à rendre des oracles, à prédire l'avenir et à soigner les malades. Membertou prétendait avoir des communications directes avec le diable en personne, et Lescarbot rapporte qu'il lui entendit souvent dire " que ce maître diable l'égratignait " dans ses luttes avec lui. L'autmoin portait à son cou, comme insigne de sa profession, une bourse triangulaire toute brodée en perles et en poils de porc-épic, dans laquelle était soigneusement renfermé un objet gros comme une noisette ; c'était le démon appelé *Aoutem*.

Le diable exerçait certainement un grand empire sur ces pauvres nations assises à l'ombre de la mort. Après sa conversion, Membertou déclara au Père Biard, qu'étant autmoin, Satan lui apparaissait souvent et qu'il lui commendait de faire du mal. Ces accointances diaboliques n'étaient pas toujours réelles, car les devins étaient le plus souvent des fourbes, usant de supercherie pour servir leurs fins personnelles. Toutefois on cite des cas où des devins consultés sur l'avenir, ont été tellement heureux dans leurs oracles, qu'il semble impossible que l'homme, laissé à ses seules ressources imaginatives, puisse ainsi deviner les secrets de Dieu.

La fonction d'autmoin consistait en une espèce de sacerdoce héréditaire ; le fils aîné de Membertou, appelé Actaudin par les sauvages et Judas par les Français, disait qu'il serait autmoin après la mort de son père.

Lorsque les Français vinrent se fixer à Port-Royal en 1605, après avoir péniblement échoué dans leur tentative de coloniser l'île de Sainte-Croix, Membertou ne tarda pas à venir du fond de la baie Sainte-Marie saluer ces étrangers dont il avait connu l'arrivée dès l'année précédente, car il est probable que les sauvages avaient eu connaissance des courses aventureuses à travers bois du pilote Champdoré et de quelques autres, à la recherche de l'abbé Nicolas Aubri qui s'était égaré dans la forêt avoisinant la baie. Membertou était un vieillard. Lescarbot dit à deux reprises qu'il dépassait alors sa centième année, bien qu'il ne parût pas avoir plus de cinquante ans, et qu'il n'eût pas un seul cheveu blanc. Cette dernière particularité n'est pas un trait caractéristique de jeunesse chez les indiens, car il est assez rare que leurs cheveux perdent leur couleur avec les années. Membertou apprit aux Français qu'il avait connu Jacques Cartier lors de son passage dans la Gaspésie en 1534, et qu'à cette époque il était déjà marié et père de famille. Le vieux sagamo pouvait ne pas mentir, car ayant atteint ses 30 ans en 1534, il est probable qu'il était déjà marié à cette époque. Actaudin, l'aîné de ses fils, était âgé de plus de 60 ans en 1610, mais il pouvait bien n'être que le plus vieux des survivants.

Quoiqu'il en soit, Membertou était à la tête d'une nombreuse famille et il avait sur toute la nation souriquoise une autorité considérable qui n'avait fait que s'accroître avec le temps. " Il était un homme d'esprit," dit Charlevoix. Joignons à cette qualité la ruse ordinaire aux sauvages et le calcul dans la conduite et les sentiments, sans déloyauté toutefois ni aucun manque de sincérité, et nous aurons connu le caractère de cet illustre sagamo. Fin, rusé, loyal et généreux : tel était Membertou.

Durant les cinq années qu'il vécut à côté des Français à Port-Royal où il avait dressé une cabane tout près du fort, jamais son caractère ne se démentit. Toujours calme et réservé, il ne connut aucune de ces petites perfidies propres aux sauvages et qui laissent apercevoir chez eux un vice dans le caractère dû au manque d'éducation et à la défiance les uns des autres. Membertou se montra l'ami fidèle et dévoué des Français, dans la mauvaise comme dans la bonne fortune. Toujours prêt à rendre service, il s'engagea, après qu'ils eurent décidé d'abandonner l'habitation de Port-Royal, à prendre soin des constructions et à relever le courage des deux seuls compagnons de Champlain et de Pont Gravé qui consentirent à rester comme gardiens du fort pour y tenir debout le drapeau de la Nouvelle France.

Poutrincourt avait pris le vieux chef en grande amitié. Pas une fête dans l'enceinte de Port-Royal, sans qu'il eut sa place à table au milieu des compagnons de l'*Ordre du bon temps*, dont Lescarbot était l'âme.

Ces repas étaient suivis de harangues et de danses à la façon des sauvages dans leurs tabagies. " Membertou, dit Lescarbot, après la danse, haranguait avec une telle véhémence qu'il étonnait le monde ; il racontait les courtoisies et amitiés dont ils étaient l'objet de la part des colons, ce qu'ils en pouvaient espérer à l'avenir, combien la présence d'iceux leur était utile, voire même nécessaire, pour ce qu'ils dormaient sûrement et n'avaient crainte de leur ennemi."

Quand des sauvages forains arrivaient à Port-Royal, leur première visite était pour Membertou, " là où ils s'asseoiaient, et se mettoient à petuner, et après avoir bien petuné, bailloient le petunoir au plus apparent, et de là consécutivement aux autres : puis au bout de demie heure commençoient à parler." Lorsque des chefs venaient lui rendre visite, il avait recours à la munificence française pour leur faire bonne chère. Le vin du collier était mis à contribution, et les sagamos s'en donnaient à cœur joie. Membertou lui-même ne dédaignait pas le vin qu'on lui offrait chaque fois qu'il allait au fort. Cela me réjouit, disait-il, et me procure un bon sommeil. Mais il n'apparaît pas qu'il se soit laissé entraîner à des excès comme il arrive généralement aux sauvages quand ils ont l'occasion de boire à leur gré. Sa dignité en eut souffert, et Membertou tenait fortement à ne pas la compromettre. S'absentait-il un peu plus longtemps qu'à l'ordinaire, il voulait qu'à son retour à l'habitation, on tirât du canon, en considération de sa qualité de sagamo, et comme tel, disait-il, il avait autant de titres à cet honneur que les capitaines français.

Le Père Biard, qui a le plus écrit sur le compte des sauvages de l'Acadie, nous apprend qu'ils se laissaient facilement baptiser mais qu'en consentant à embrasser le christianisme, ils avaient plus en vue de conquérir l'amitié des Français que de se convertir sincèrement. Membertou fit exception, dit-il, car " il était chrétien de cœur, et ne désirait rien tant que de pouvoir être bien instruit pour instruire les autres." Lescarbot avait jeté les premières semences de vérité dans le cœur du grand chef. Les conférences qu'il donnait tous les dimanches, avant l'arrivée des missionnaires, et auxquelles les sauvages assistaient à côté des Français, furent le commencement de son instruction religieuse. Membertou comprenait un peu le français. Ses rapports de longue date avec les Basques dont le langage avait une certaine affinité avec le nôtre, avaient fini par le familiariser avec quelques expressions françaises d'abord, puis avec la langue. Les Souriquois en général, du temps de Poutrincourt et de Lescarbot, entremêlaient leurs discours d'une foule de mots basques qui les rendaient presque incompréhensibles, excepté des Basques eux-mêmes. Le baron de Saint-Just fils de Poutrincourt parlait fort bien l'idiôme des Souriquois, et il se faisait un plaisir d'enseigner à Membertou les premières vérités de notre religion.

Toute la famille du vieux sagamo assistait aux leçons de catéchisme avec un recueillement et un esprit de foi édifiants. Peu à peu la lumière se fit dans les âmes de ces enfants des bois, et quand vint le jour où le prêtre devait verser sur leur front l'eau régénératrice, ils étaient parfaitement éclairés sur nos mystères.

La cérémonie du baptême avait été fixée au 24 juin, jour de la fête de St-Jean-Baptiste. Les néophytes, au nombre de vingt et un, vinrent prendre leur place dans la petite cabane de bois qui servait de chapelle. Chacun, suivant les expressions de Lescarbot, " fit reconnaissance de toute sa vie, confessa ses péchés et renonça au diable qu'il avait servi jusque-là." L'eau sainte ayant coulé sur leur tête, le missionnaire Jessé de Fléché entonna le *Te Deum* ; et le canon du fort fit résonner les échos de la forêt en signe de réjouissance.

Les nouveaux chrétiens reçurent chacun un nom de saint. Membertou fut appelé Henri, du nom du roi de France Henri IV que l'on croyoit encore vivant.

La femme de Membertou reçut le nom de Marie, en mémoire de la reine régente. Les autres baptisés étaient :

Membertoucoichis (Judas) fils aîné de Membertou, âgé de plus de soixante ans, nommé Louis par M. de Biencourt en souvenir du dauphin.

Actaudinech, troisième fils de Membertou, surnommé Paul du nom du pape Paul, alors glorieusement régnant.

La fille du vieux chef nommée Marguerite.

Sept enfants de Membertoucoichis, dont six filles et ses trois femmes ; Arnest, cousin du grand chef ; Agoulegouen, autre cousin, sa femme, deux filles et une nièce.

Depuis ce moment jusqu'à sa mort, Membertou donna des preuves de sa piété et de sa foi profonde. Il portait une croix sur sa poitrine ; il assistait régulièrement aux offices religieux. Son exemple fut bientôt suivi par une centaine de ses compatriotes. Si ce vertueux néophyte eût vécu plus longtemps, il eût certainement converti toute sa nation, car il prêchait de parole et d'exemple. Au témoignage de Lescarbot, il semblait disposé à vouloir implanter le règne du Christ, même par la force des armes, sur toutes les plages acadiennes.

Moreau rapporte un fait qui démontre la grande foi de Membertou. Un jour que ses provisions étaient épuisées et que lui manquaient même les ressources de la pêche, parce que le poisson, qui devait à cette époque, monter de la mer dans la rivière, n'était pas encore arrivé, se souvenant de ce qu'on lui avait dit de la puissance de la prière, il se mit à genoux, et il demanda au Père tout-puissant, qui donne aux oiseaux leur nourriture, de lui envoyer quelque secours dans sa détresse. En même temps avec une confiance pleine d'abandon, il chargea sa fille d'aller voir si le hareng qu'on attendait, commençait à paraître. Il ne s'était pas relevé que déjà celle-ci venait en courant et en criant : " Le hareng, mon père, le hareng ! " C'est ainsi que Dieu se plaît quelquefois à récompenser la foi de ses bons serviteurs.

Membertou, comme nous l'avons vu, était âgé de plus de cent ans, lors de l'arrivée des Français à Port-Royal. En dépit de cet âge qui comporte la décrépitude et l'importance le sagamo souriquois avait conservé une grande force physique. Il jouissait de toute la plénitude de ses facultés ; son jugement était sain, sa mémoire complète. L'organe de la vision chez lui était si parfait, qu'il voyait venir une chaloupe d'aussi loin qu'il était possible sans lunette d'approche. Au témoignage de Lescarbot, pas un Français n'avait aussi bonne vue que lui. C'est à cette puissance de vision que des Français arrivant un jour dans une barque au Port-Royal, durent de n'être pas coulés à fond par les gardiens de l'habitation, Miquelet et la Taille dont il a déjà été fait mention.

Cinq années avant la mort de Membertou, un des chefs souriquois nommé Panonias ou Panoniac, était allé trafiquer des marchandises du magasin de Port-Royal chez les Armouchiquois, cantonnés dans le port de Chouacouët, appelé aujourd'hui Saco. Ces barbares le firent mourir sans que l'on sache trop pourquoi. Ce crime eut lieu dans l'automne de 1606. Membertou résolut de tirer une vengeance éclatante de ces féroces ennemis de sa nation. Il dépêcha ses deux fils Actaudin et Actaudinech vers les peuplades alliées, afin de les inviter à prendre le chemin de la guerre dès le printemps suivant. Les Etchemins et les Montagnais de Tadoussac répondirent à l'appel. Ces derniers sous le commandement d'Anadabijou, grand ami de Champlain, depuis son voyage à Tadoussac en 1603, furent fidèles au rendez-vous qui avait été fixé à Port-Royal.

Cette guerre est restée célèbre dans les annales guerrières de ces peuples. Lescarbot a chanté dans un poème épique l'odyssée de cette lutte presque homérique dont l'issue fut la défaite des Armouchiquois. Les chefs, du côté des trois nations alliées, étaient à part Membertou et Anadabijou, Messamoet, ancien domestique du sieur de Grandmont, en France et sagamo d'Oïgoudi, Medagoet, Oagimont, Oagimech, Sasinou et Panoniagnès, frère de Panoniac. Du côté de l'ennemi, les plus célèbres s'appelaient Olmechin, chef de Chouacouet, Bessabés, Marchim, Mnesinou, Abejou, Argostembroet, Bertachin et Chitagat. La bataille eut lieu au cœur même de la bourgade d'Olmechin. Les Armouchiquois étaient valeureux dans les combats et ils avaient l'avantage d'être chez eux. Le sort allait même tourner en leur faveur, quand une femme apparut soudainement sur le rivage aux yeux des combattants et élevant les bras et la voix : " Quoi donc, dit-elle, s'adressant aux guerriers de Membertou, vous vous sauvez devant vos ennemis !

Vous n'êtes pas dignes de vivre ! Lâches, retournez dans le sein des mères qui vous a portés ! " A cette voix bien connue, car c'était Neguioadetch, mère de Panoniac, qui les apostrophait ainsi, les rangs des Souriquois se resserrèrent de nouveau, et la bataille recommença avec une nouvelle fureur. Les Armouchiquois se voyant criblés de flèches, ne purent résister plus longtemps, et ce fut bientôt un sauve qui peut général dans leurs rangs. Vingt des leurs trouvèrent la mort dans cette rencontre et dix autres furent blessés. Olmechin et Marchim furent mortellement atteints par Sasinou. Panoniaguès reçut un javelot en pleine poitrine. Membertou fendit le crâne à Mnesinou au moment où celui-ci venait de lancer un dard dans la hanche d'Actaudinech, le chéri de son père. Et, ajoute Lescarbot :

....Ce qui est ici digne d'étonnement,
C'est que des Souriquois n'est mort un seulement.

Ce mémorable fait d'armes immortalisa la mémoire de Membertou, et après sa mort les sauvages ne lui connurent plus d'autre nom que celui de grand capitaine. Au commencement de septembre 1611, le vieux Sagamo, alors résident à la baie Ste-Marie, tomba malade de dyssenterie. Biencourt l'envoya chercher pour lui épargner les sorcelleries des jongleurs qui avaient déjà failli l'envoyer dans l'éternité au moyen de leurs absurdes magies, et aussi pour le faire soigner par Louis Hébert, apothicaire de l'habitation de Port-Royal. Le Père Enemond Massé le logea dans sa cabane, et le fit coucher dans le lit du Père Biard alors occupé dans ses missions. Quand il arriva quelques jours après, il ne voulut pas que le malade fût dérangé, et les deux jésuites ne cessèrent pas un instant de lui prodiguer leurs soins. Au bout de cinq ou six jours, la femme et la fille de Membertou vinrent offrir leurs services. Force fut aux missionnaires de déloger leur patient, pour qui l'on dressa une cabane spéciale. Ils n'en continuèrent pas moins à lui donner toute l'assistance possible. Voyant que la vie allait bientôt quitter leur cher malade, ils le confessèrent une dernière fois et lui administrèrent l'extrême-onction. Ainsi muni des sacrements de l'Eglise, Membertou fit approcher tous les membres de sa famille et, dans une exhortation aussi touchante que solennelle, il leur recommanda de rester fermes dans la foi catholique, afin de pouvoir mourir contents comme lui, et de se montrer pleins de déférence pour M. de Poutrincourt, " son frère.' Après les avoir tous bénis au nom de la très-sainte Trinité, il expira doucement le 18 septembre.

Durant sa maladie, Membertou avait manifesté le désir d'être enterré dans le cimetière sauvage, à côté de ses parents et de ses ancêtres. Le Père Biard lui exposa que la religion catholique s'opposait à ce qu'un chrétien partageât la demeure des païens, et qu'en agissant de la sorte, il serait cause d'un grand scandale. M. de Biencourt, malheureusement, intervint dans ce petit démêlé en faveur du sauvage, qui résista aux bonnes raisons du Jésuite, d'autant plus qu'il se sentait appuyé du commandant. Alors le Père Biard déclara qu'il ne présiderait pas aux obsèques et quitta la cabane du mourant. Craignant cependant que Memberton n'interprétât mal son départ, le Père revint quelques instants après reprendre son rôle de garde-malade. Touché de cette grande charité Membertou lui dit qu'il désirait être enterré dans le cimetière catholique, afin de participer aux prières de l'Eglise.

La mort de cet illustre sagamo contrista fort les Jésuites qui l'aimaient sincèrement. L'amitié, du reste, était bien réciproque. Membertou leur disait souvent : " Hâtez-vous d'apprendre ma langue, quand vous la saurez, vous m'instruirez mieux, et alors je deviendrai missionnaire comme vous, et ensemble nous convertirons tout le pays." Le Père Biard, dans sa *Relation*, dit que " les sauvages n'ont pas mémoire d'avoir eu jamais un plus grand sagamo, ni plus autorisé. Et plût à Dieu, ajoute-t-il, que tous les Français fussent autant avisés et discrets comme il était."

Ses funérailles furent très solennelles. Tous les Français de Port-Royal se firent un devoir d'être présents. Les sauvages entouraient le cercueil en pleurant. De la cabane mortuaire, le convoi se rendit à la chapelle, les missionnaires en tête, pendant que le canon du fort faisait entendre sa voix majestueuse. L'office divin terminé, le corps fut reconduit, avec la même pompe, jusqu'au cimetière pour y reposer à l'ombre de la croix.

" Membertou, dit Charlevoix, n'avait rien de barbare que l'extérieur et la fierté. Lescarbot, qui l'a beaucoup pratiqué, en a fait un éloge qui paraîtra sans doute exagéré à ceux qui ne savent pas qu'il peut se rencontrer partout des hommes si heureusement nés que, ni le défaut de culture ni une éducation sauvage ne les empêchent pas de s'élever, par leur propre génie, au-dessus de la plupart même de ceux qui ont eu plus de secours pour se former l'esprit et le cœur... " Il était brave et habile guerrier... Il était de la plus grande taille et avait l'air noble ; on dit même qu'il avait de la barbe, ce qui est si rare parmi les peuples de l'Amérique, que, s'il ne fût pas né avant l'arrivée des Français dans son pays, on n'eût pas douté que le sang européen ne fût mêlé dans ses veines avec le sang américain. Enfin, il s'était donné sur toute sa nation une autorité que nul autre n'avait su prendre avant lui. "

Ce témoignage, joint à ceux du Père Biard, de Lescarbot, et de Champlain, suffit pour établir que Membertou fut le plus grand d'entre tous les sagamos de la nation souriquoise.

Son amitié pour Champlain, Louis Hébert et les Jésuites, doit nous faire chérir la mémoire de celui que la tradition indienne n'a cessé de reconnaître sous le nom de " Grand Capitaine. "

N. E. DIONNE.

Conference avec les revoltes

Pine Ridge, 12.—Une conférence entre les chefs des sauvages hostiles et le général Miles a eu lieu hier pendant que plusieurs bandes restaient en dehors de l'agence.

Il est venu à la connaissance du général Miles que les sauvages hostiles se préparaient à attaquer la maison d'école et à faire un massacre complet des professeurs et des autres personnes qui tomberaient sous leurs mains. Toutes les precautions ont été prises pour empêcher cet outrage.

Trois sauvages noyes

Vancouver, 12.—Hier soir pendant que la capt. George, chef d'une tribu sauvage près d'ici, s'en retournait à la maison en canot avec un sauvage et une sauvagesse les hommes se querellèrent et l'un deux défonça le canot avec sa hache. Tous trois périrent. Ils étaient ivres.

Arrestation de Padlewski

Madrid, 13—Le gouvernement espagnol a informé officiellement les autorités françaises de l'arrestation de Padlewski, meurtrier du général Seliverskoff. Padlewski a déclaré que le général était un tyran qui avait contribué à l'exil en Sibérie de 2,500 Polonais. En lui donnant la mort il n'a fait que venger sa famille, ses concitoyens et ses coreligionnaires. Padlewski est un gentilhomme dans ses manières

Troubles chez les Indiens

Washington, 13—Le général Schofield a reçu une dépêche la nuit dernière du général Miles qui l'informe de la présence des Indiens hostiles dans un rayon de deux milles près de l'Agence de Pine Ridge.

La question scolaire

Rome, 13—Le cardinal Gibbons a écrit au Pape une lettre très importante sur la portée politique de la question scolaire aux Etats-Unis. Ce document a été dressé à la suite de communications dont a saisi le Vatican l'archevêque Ireland, au sujet de son célèbre discours sur l'éducation.

Aux sourds

Une personne guérie de surdité et de bruits dans la tête après 23 années, enverra une description de sa maladie GRATIS à toute personne qui en fera l'application à Nicholson, 177 rue McDougal, New-York.

Québec, 19 février 1889 568

Le Système de Mémoire du Professeur Loisette crée plus d'intérêt que jamais dans toutes les parties du monde et les personnes qui désirent augmenter leur mémoire devraient demander son prospectus gratuit, comme il est annoncé dans une autre colonne.

Québec. 15 février 1890 14

A PROPOS D'UN HOPITAL CIVIQUE

Avons-nous réellement besoin d'un hôpital civique ?

Telle est la question que l'on est bien en droit de se poser, malgré l'unanimité de sentiments qui semble régner en faveur d'une telle institution.

Hôpital civique veut dire une maison de refuge pour les malades ou pestiférés d'une ville. Partant de là, nous croyons franchement que Québec n'a guère besoin de s'alarmer, du moins en temps ordinaire. Il est rare, très rare en effet que nos malades se voient forcés, par la misère ou l'abandon, à prendre le chemin de l'hôpital. Pense-t-on vraiment qu'en cas de picote ou de diphtérie, les parents consentiraient à remettre entre des mains étrangères, quelque habiles ou dévouées qu'elles soient, le soin de leurs enfants ? Du reste, ce n'est pas l'habitude d'en agir ainsi. Chacun reste chez soi, et se tire d'embarras du mieux qu'il peut, sans avoir recours à la charité publique.

Mais on dira que les étrangers qui arrivent à Québec atteints d'une maladie contagieuse se trouvent sans abri et dépourvus de tous secours !

Ici il faut distinguer. Il ne peut pas être question des immigrants pris de contagion, car eux sont recueillis en route, à la Grosse-Ile, et aujourd'hui il est parfaitement compris qu'ils n'en doivent sortir que guéris et mis hors d'état de nuire à leurs semblables par une désinfection bien entendue.

Mais que fera-t-on des autres ?

Nous avons des hôpitaux extrêmement bien tenus qui sont prêts à les recevoir, à toute heure du jour et même de la nuit, quoi qu'on en dise. L'Hôtel-Dieu s'est engagé à ouvrir ses portes aux matelots et aux marins catholiques en général, en vertu d'un arrangement avec le gouvernement d'Ottawa. Le Jeffery Hale Hospital en fait autant pour les marins protestants, peu importe la maladie dont ils souffrent.

Pourquoi ces deux hôpitaux ne seraient-ils pas chargés d'entretenir aux frais de la ville les patients que les autorités civiques décideront de leur confier ?

Rouvrir l'Hôpital de la Marine ! Sait-on ce qu'il va en coûter pour ce luxe exagéré ? Le gouvernement fédéral l'a fermé parce qu'il lui fallait dépenser tous les ans $30,000 pour une moyenne de 30 malades par jour.

Pense-t-on qu'en le plaçant sous le contrôle de la ville, cet hôpital pourra être administré à bien meilleure condition ? Qu'on ne se fasse pas illusion sur ce point. On ferait toutes les économies possibles, que même alors cet hôpital tenu dans les conditions qui se préparent, sera une source de dépenses considérables.

Ainsi donc, nous croyons que si la ville veut avoir un lieu spécial pour ses malades, même en cas d'épidémie, car il faut tout prévoir, elle ne pourrait faire mieux que de s'entendre avec l'Hôtel-Dieu qui aura bientôt de vastes salles à la disposition du public, avec toutes les améliorations modernes, offrant aux médecins comme aux patients le confort, une aération suffisante, et des gardes-malades dont le dévouement ne saurait être contesté.

Une lettre de Leon XIII

Londres, 12.—Le correspondant du *Chronicle* à Rome dit qu'à l'occasion de la béatification de Christophe Colomb le Pape adressera une lettre pastorale aux évêques catholiques d'Italie et d'Amérique.

EXPORTATION DU BETAIL

Assemblée très importante

Hier matin à 11 heures, au bureau de la Commission du Havre, il y a eu réunion importante des principaux hommes d'affaires de Québec. On remarquait entre autres : MM. lieut.-col. Forsyth, P. V. Valin, Th. Beckett, B. Verret, J. Burstall, R. Turner, J. H. Clint, S. S. Bennett, H. M. Price, F. X. Berlinguet, V. Châteauvert, A. Letellier, G. Carrier, E. J. Nesbitt, E. Giroux. T. Beaulieu, S. G. Boswell, M. Garneau, J. E. Martineau, H. A. Bédard. E. B. Garneau. E. Chinic, A. J. Augar, Ls. J. Demers, A. G. Demers, Dr J. A Couture, I. Tarte, E. Morin, Walter Roy, F. X. Dion, P. M. Laurent, N. Henri, M. de Chabannes, et une foule d'autres.

M. Wm. Smith sous chef du ministère de la marine et des pêcheries, ouvrit la séance en exposant au long les diverses phases de la législation anglaise au sujet des chargements des navires sur le pont et du projet de loi dont le parlement anglais a été saisi dernièment à l'effet d'éviter des mauvais traitements aux bestiaux vivants exportés d'Amérique en Europe, soit interdit, et que les animaux soient abattus avant d'être exportés sur le marché anglais.

Ce projet de loi serait le coup de mort du commerce de bétail du Canada, a observé M. Smith.

Le commerce de bétail a pris des proportions considérables au Canada.

Les exportations de bêtes à cornes de Montréal se sont élevées en 1890 à 120,000 têtes ; on en a exporté 2,000 têtes du port de Québec.

M. R. Turner a donné son témoignage au sujet du commerce d'exportation du bétail pour Québec. Il a fait valoir tous les avantages du site de Québec pour ce commerce : au point de vue écouomique et hygiénique.

Le témoignage de M. Beckett a surtou porté sur les chargements de pont des navires Il est contre le chargement de bois sur le pont après le 1er octobre, c'est-à-dire qu'il partage les vues de M. Plimsoll et est en faveur des amendements qu'il cherche à introduire dans les lois de la marine marchande d'Angleterre M. Beckett dit que des importateurs de bétail à Sherdeen, lui ont déclaré qu'ils ne voulaient pas du bœuf canadien en carcasses ; mais ce qu'ils désirent avoir est le bœuf vivant qu'ils peuvent engraisser et vendre ensuite avec profit.

Ajournée à 1 heure jusqu'à 2 hrs. P. M.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

M. SIMMONS, gardien du havre, dit que le gardien de port de chaque ville devrait inspecter chaque navire à son départ.

A l'automne plusieurs bâtiments perdent leur cargaison de pont, mais ceux qui chargent ainsi se conforment à la loi.

M. Walter Ray, de la maison Price Frères & Cie, vient ensuite. Il dit que cette maison expédie beaucoup de bois chaque année, et il ne conviendrait pas d'en faire l'inspection ici. Il croit que les capitaines et les hommes d'équipage sont les meilleurs juges de la solidité de leurs navires. Il examine souvent les bâtiments pour s'assurer s'ils ne prennent pas une cargaison trop considérable. S'il constatait qu'un navire charge trop fort, il ferait venir le gardien du port et deux capitaines et sommerait le navire en question de laisser une partie de sa cargaison de pont ou de la prendre sous sa responsabilité.

Les messieurs Price et Frères ont souvent élevé et engraissé du bétail au Saguenay qu'ils ont expédié à Montréal pour les envoyer ensuite en Angleterre. Si l'exportation se faisait continuellement du port de Québec, ils les enverraient certainement ici. Il y a assez de place dans notre port pour exporter un demi-million d'animaux par année.

M. St George Boswell, ingénieur en chef de la commission du havre, a rendu témoignage sur le site qu'offre Québec pour l'exportation du bétail. Les capitaines des navires qui ont pris des chargement d'animaux ici ont été très satisfaits des facilités de notre port et du grand avantage qu'il y a de transporter les animaux sans leur faire parcourir les rues de la ville.

Les commissaires du havre ont l'intention de prendre des dispositions pour construire des étables pour les animaux. Il y a de la place, le long du mur de la jetée Louise, pour 16 steamers qui veulent prendre des chargements en même temps, mais il est impossible de trouver assez de chars pour amener le nombre d'animaux exigés pour charger autant de bâtiments à la fois.

La séance est levée.

CONTINUATION DE L'ENQUÊTE

L'enquête sur l'exportation du bétail s'est continuée ce matin à 11 heures, à la commission du havre, sous la présidence de M. Smith, député-ministre de la marine.

M. William Burstall, marchand de bois de Québec, est le premier témoin entendu. Il est dans le commerce de bois depuis 36 ans, il connaît à Lévis des hangars qui pourraient servir avantageusement pour placer les animaux qui doivent être exportés en Europe. Ces animaux peuvent être amenés par le Grand-Tronc et placés dans ces hangars en attendant qu'ils soient transportés en Europe. Il y a aussi au Grand-Tronc, à Lévis, beaucoup d'accommodations pour le commerce des animaux, et il croit que le chargement du bétail coûterait moins cher ici qu'à Montréal.

M. Richard Turner, président de la chambre de commerce, a lu une lettre de M. Cunningham, secrétaire de la *Dominion Live Stock Company*, de Montréal, disant qu'il considère le port de Québec comme plus propice pour l'exportation du bétail.

L'Hon. M. Joly de Lotbinière, dit qu'après avoir lu le compte-rendu de la séance d'hier en ce qui concerne la mortalité des animaux entre Montréal et Québec, il croit que l'on sauverait beaucoup de ces animaux en faisant l'embarquement à Lévis, et que le taux des assurances pour l'exportation du bétail serait beaucoup moindre à Québec qu'à Montréal. Si la mesure présentée par M. Plimsoll devenait loi, ce serait déplorable et décourageant pour la province de Québec, qui se considère entrée dans le commerce. Mais la perte serait encore beaucoup plus grande pour les *ranch* de l'ouest canadien. Puis il a ajouté que l'industrie laitière absorbait maintenant l'attention de la Province de Québec.

Les docteurs Couture et Hall, et MM. Morin et Lamarre, pilotes, ont ensuite donné leur témoignage, puis l'enquête s'est ajournée à 2 heures.

L'ETAT DES FINANCES FEDERALES

Voici l'état du revenu et des dépenses à comptes du fonds consolidé de la Puissance du Canada, d'après les rapports fournis au département des finances jusqu'au 31 décembre dernier.

Revenu :	
Douanes	$ 1,645,197.90
Accise	644,150.02
Département des postes	275,014.73
Travaux publics, y compris les chemins de fer	291,026.65
Divers	127,553.95
	$ 2,982,943.25
Revenu au 30 nov. 1890	16,435,735.14
Revenu total des six mois	$19,418.858.39
Dépenses au 30 nov. 1890	$11;795,448.99
Dépenses totales des six mois	$14,052,302.91
Surplus	$ 5,366,370.92

Comparé au mois de décembre 1889, le revenu accuse une augmentation dans les douanes, les postes et au titre de divers, et une diminution dans l'accise et les travaux publics. La diminution est de $73,000.

La dette nette, au 31 décembre, était de $234,131,520 ; c'est une diminution de $355,366 pendant le mois. Il y a douze mois la dette s'élevait à $234,518,123.

Les dépenses imputables au capital pendant les six mois s'élèvent à $2,408,273, contre $3,107,087 à la même date l'année dernière.

Echos & Nouvelles

Débardeurs québecquois boycottes aux Etats-Unis

Une vingtaine d'ouvriers de navire québecquois qui était allés aux Etats-Unis pour exercer leur métier ont été *boycottés* et ont dû s'en revenir ici sans avoir pu obtenir la permission de travailler.

Cheval et voiture volés

Un cheval et une voiture, appartenant à un nommé Murphy, ont été enlevés hier soir dans la rue Collins. La police en a été avertie, mais n'avait pas encore retrouvé le cheval à onze heures hier soir.

La catastrophe de Lévis

M. le coroner continue ce matin à dix heures son enquête sur la catastrophe de l'Intercolonial. La journée sera probablement employée toute entière à interroger les témoins de l'accident.

MM. Light et Scott, ingénieurs. ont été assignés par le coroner pour comparaître demain. et il est tout probable que cette enquête importante sera close ce jour-là.

Pour New-York

Madame Blanchet, la femme de l'hon. chef de l'opposition, doit partir ces jours-ci pour New-York. Madame Blanchet va se mettre sous les soins d'un habile médecin de la métropole des Etats-Unis. Elle souffre des suites d'une chute.

Ventes au bureau du shérif

Il y aura des ventes au bureau du shérif le 16, 17 et 23 courant, ainsi que le 16, à Ste-Catherine, et le 17 à Notre-Dame de la Victoire.

Statistique de la police

Voici un état démontrant le nombre des arrestations qui ont été faites à Lévis durant l'année écoulée, pour offenses diverses en contravention avec les lois municipales :

Ivres et obstruant la vie publique	53
Contraventions à divers règlements	28
Troublant la paix	20
Résistance à la police	8
Ivres chez eux	9
Assaut et batterie	4
Vols	4
Désertion	1
En rupture de service	2
Femmes	4
Total	133

Pour l'Europe

On dit que M. Philippe Huot, notaire de cette ville, partira mercredi, pour aller passer six mois à Paris.

Deux des demoiselles Irvine doivent aussi s'embarquer prochainement pour l'Europe. Elles doivent aller compléter leur éducation en Angleterre.

Elections municipales

Les élections municipales pour nommer deux nouveaux conseillers ont eu lieu aujourd'hui dans toutes les municipalités rurales.

Dans quelques-unes l'élection s'est faite par acclamation, dans d'autres il y a eu contestation et l'excitation est grande.

Le sergent Harpe et un constable de la police provinciale sont allés à St-George de Beauce, afin de maintenir la paix durant la votation.

Dans la banlieue, paroisse de Notre Dame de Québec, MM. John Baile et E. C. Barrow ont été réélus conseillers.

Menus faits

—Le 19 courant, il y aura une séance littéraire au couvent des Ursulines.

—On dit que M. Antoine Taschereau, avocat de Ste-Marie de la Beauce, sera nommé inspecteur des mines en vertu de l'acte voté à la dernière session.

—Le toit du palais de justice de cette ville est maintenant surmonté d'un joli grillage en fer doré, qui ajoute beaucoup à l'apparence de l'édifice.

Commencement d'incendie

Hier matin vers cinq heures un incendie a éclaté rue de la Citerne, dans la maison occupée par M. le capitaine Henri Roy, employé à la station de l'Intercolonial de Lévis. Le feu a pris par un tuyau de poële et s'est communiqué au plancher de haut.

M. Roy qui venait de se coucher, suffoqué par la fumée, se leva en toute hâte et eut l'heureuse idée de jeter de la neige sur le feu pour l'éteindre.

Les dommages sont peu considérables, M. Roy ayant réussi à arrêter l'incendie après quelques instants de travail.

Pour le couvent

Mlle Marie Dinel, fille adoptive de M. Hubert Carrier, marchand épicier de Lévis, a revêtu le saint habit dimanche au couvent de Sillery.

La glace du Sault

La glace du Sault tient toujours bon, mais en face du Cap Rouge elle est brisée.

Neuvaine

C'est le Père Turgeon qui prêchera la neuvaine de St-François-Xavier à la chapelle de la Congrégation de la Haute-Ville.

Fracture

Mme Peters, épouse de M. W. Peters. contracteur, s'est fracturé une jambe à la suite d'une chute causée par le mauvais état des trottoirs de la rue Saint-Augustin. De plus, madame Peters souffre d'une fracture de la cheville du pied droit.

Elections municipales

Les élections municipales ont eu lieu à Beauport hier. MM. Edouard O'Brien, N. P., et Jean Binet, cultivateur, ont été chosis à l'unanimité des contribuables.

—Aux Eboulements, MM. Jean Audet et Chrysologue Thibault ont été réélus unanimement conseillers.

Et à une séance spéciale du conseil municipal, tenue le même jour, M. Joseph-Arthur Tremblay a été réélu unanimement maire pour la quatrième fois.

Convulsions

Toutes les attaques d'épilepsie sont arrêtées gratis par le GRAND RESTAURATEUR NERVEUX du Dr Kline. Aucune convulsion après le premier jour d'usage. Cures merveilleuses. Directions et bonteille d'essai de $2 gratuitement. Adresse au Dr KLINE, 951, Arch St., Phila., Pa

Pilules et Onguent Holloway

Les mauvais traitements combinés d'une vie trop sédentaire ou monotone, ne sont que trop bien connus de ceux qui ont passé la plus belle partie de leur existence dans les manufactures ou dans les ateliers trop remplis de monde. Une vie trop renfermée affaiblit la santé en général et amène la constipation chronique, l'indigestion et les maladies de la peau. Les remèdes d'Holloway sont infiniment précieux pour les personnes qui sont dans ces conditions, car on peut s'en servir sans perte de temps, vu qu'elles sont purement végétales dans leur composition et qu'elles agissent en conséquence sans le moindre inconvénient sur le système le plus délicat. L'expérience de plus de cinquante ans prouve que rien ne surpasse es remèdes d'Holloway pour la guérison des maux de jambes, d'estomacs, et plaies de toutes sortes.

Avis aux Mères

Le " sirop calmant de Mme Winslow devrait toujours être employé pour la dentition des enfants, il calme l'enfant, adoucit les gencives, apaise toutes les douleurs, guérit la colique, et est le meilleur remède pour la diarrhée. Vingt-cinq cents la bouteille.

BANQUE
— DE —
MONTREAL.

—.o.—

Capital - - - - - - - - $12,000,000
Surplus - - - - - - - $ 6,000,000

—.o.—

Un département d'épargnes a été ouvert en rapport avec cette succursale.

INTÉRÊT ALLOUÉ AUX TAUX COURANTS

SUCCURSALE DE QUEBEC

COIN DES RUES

Saint-Pierre et Saint-Paul

Québec, 20 Nov. 1890.—3 mois 52

CONVULSIONS ARRETES GRATIS
MERVEILLEUX SUCCÈS
FOLIE GUÉRIE
Grand RESTAURATEUR NERVEUX du Dr KLINE pour toutes les MALADIES DU CERVEAU ET DES NERFS. *La seule cure certaine pour les affections nerveuses, les convulsions, l'épilepsie, etc.* INFAILLIBLE s'il est pris suivant la direction. *Aucune convulsion après le premier jour d'emploi.* Directions et une bouteille de $2.00 sont envoyées gratuitement aux malades de convulsions, pourvu qu'ils paient le prix de l'express pour l'envoi. Envoyez vos noms, l'adresse du Bureau de Poste et de l'express du madale au DR KLINE, 931 RUE ARCH, PHILADELPHIE, PA. Voir les Droguistes. DÉFIEZ-VOUS DES CONTREFAÇONS.

Québec, 17 déc.—4 oct. 1889—1an2fps. 1053

Marché de Québec

FARINE ET GRAINS

Québec, 14 janvier 1891.

FARINE—Sup. extra, baril, 196.	$ 5 30	a	5 50
Extra	4 90	a	5 15
Forte pour boulanger	5 70	a	5 80
Extra du printemps	4 60	a	4 80
Superfine No 2	4 40	a	4 50
Fine	4 20	a	4 30
En poches de 100 liv,	2 50	a	2 75
Patente amer, qrts	6 75	a	7 00
Blé du Manitoba	1 30	a	1 40
" d'Inde jaune	0 75	a	77½
" " blanc	0 00	a	0 85
Blé de semence d'Ontario	1 25	a	1 30
Pois	0 95	a	1 00
Avoine	0 55	a	0 56
Orge	0 65	a	0 72

LARDS, JAMBONS, ETC

Québec, 14 janvier 1891.

Porc frais, par 100 livres	6 50	a	7 00
" " par livre	0 11	a	0 12
" Salé par livre	0 10	a	0 11
" " par baril	16 00	a	18 00
Jambons frais, par livre	8 00	a	8 10
" fumés par livre	0 14	a	0 16

BŒUFS, MOUTONS, ETC

Québec, 14 janvier 1891:

BŒUF—1ère qualité, par 100 liv.	$ 8 00	a	9 50
" 2ème " "	7 00	a	8 00
" 3ème " "	5 50	a	7 00
" par livre,	0 08	a	0 10
Mouton, par livre	0 08	a	0 10
" du printemps, chaque	3 00	a	5 00

VOLAILLES

Québec, 14 janvier 1891.

Volailles, par couple	0 50	a	0 60
Poulets, "	0 40	a	0 50
Oies, "	1 25	a	1 40
Dindes, "	1 75	a	2 00
Canards, "	0 70	a	0 80

CHEMIN DE FER

QUÉBEC CENTRAL

Ligne de Québec, Boston, New-York et les Montagnes Blanches

La route la plus directe et la meilleure pour Boston et tous les points de la Nouvelle-Angleterre, Sherbrooke, et le Lac Memphremagog

La seule ligne sur laquelle circulent les chars parloirs et dortoirs entre Québec et Springfield et entre Québec et Boston sans changement.

LE ET APRÈS LUNDI, le Ier DÉCEMBRE, les trains circuleront comme suit :

EXPRESS.—Départ de Québec, par le bateau-passeur de 1.00 heure P. M., de Lévis à 1.35 heures P. M. Arrivant à la Beauce Jct, à 3.35 P. M. Arrivant à Sherbrooke à 8.00 P. M. Arrivant à New-Port, Vt, à 10.10 P. M. Arrivant à New-York à 11.32 A. M. Char Monarque, parloir, buffet, fera partie de ce train de Québec à Springfield changera de connection à New-Port et Rivière-Blanche, Jct., avec chars dortoirs pour Boston et à Springfield avec chars dortoirs pour New-York.

MIXTE.—Part de Québec par le bateau-passeur à 1.30 heure P. M., de Lévis à 2.00 heures P. M., arrive à la jonction de la Beauce à 5.50 heures P. M., arrive à St-François à 6.45 P. M.

LES TRAINS ARRIVENT A QUÉBEC.

EXPRESS.—Part de New-York à 4.00 heures P. M., de Boston à 7.15 P. M., de New-Port à 5.45 A. M., de Sherbrooke à 8.00 A. M. Arrive à Lévis à 3.00 heures P. M., et à Québec par le bateau-passeur à 3.15 P. M.

Char Monarque, dortoir, parloir et buffet, faisant partie de ce train de Springfield à Québec.

MIXTE.—Part de St-François à 6.00 heures A. M., de la Jonction de la Beauce à 7.00 heures A. M., arrive à Lévis à 10.20 heures A. M., et à Québec par le bateau-passeur à 10.30 A. M.

Tous les trains express sont chauffés par la vapeur de la locomotive.

CONNECTIONS.

A Lévis et Harlaka Jct., avec l'Intercolonial ; à Sherbrooke, avec le Boston & Maine Rp pour tous les points de la Nouvelle-Angleterre ; à Dudswell Jct, avec la Division Opper Coos du ch. Maine Central.

Billets émis et bagage chèqué à tous les endroits.

J. H. WALSH,
Gérant gén. fret et passagers.

FRANK GRUNDY,
Surintendant général.

Québec, 28 novembre 1890 86

Echos & Nouvelles

La glace du Sault

La glace du Sault est arrêtée et tient ferme.

Mouvement de la population de la Malbaie

Extrait des registres de l'état civil et du recencement fait par le curé de la Malbaie :

Mariages.....	34
Naissances.....	144
Décès	69
Population au 31 décembre.	3600

dont 2,340 communiants et 1,260 non-communiants.

Un glisseur imprudent

Mademoiselle Blanche Thibaudeau, de Québec, a été, lundi après-midi, à Montréal, la victime d'un accident qui aurait pu avoir des conséquences excessivement graves.

Au moment où mademoiselle Thibaudeau, qui est en promenade chez M. Lamothe, maître de poste, montait la rue Peel, elle fut renversé par un traîneau conduit par un petit garçon qui s'amusait à glisser dans la côte.

Le choc fut tellement violent que la jeune fille ne reprit connaissance qu'au bout d'une heure.

Nous sommes heureux cependant d'annoncer qu'elle n'a pas été blessée sérieusement et ne souffre que de prostration nerveuse.

A la cour du Recorder

Deux jeunes garçons nommés McDonald ont été condamnés ce matin, après une verte semonce du recorder, à $2 d'amende pour avoir fait du tapage dans l'entrée du bureau de poste de la Haute-Ville.

Une conférence

Notre confrère M. Eugène Rouillard part lundi pour Springfield, Massachussetts, où il va donner une conférence sur invitation spéciale de la société St-Jean-Baptiste de cette ville.

Notre confrère visitera ensuite les principaux centres de la Nouvelle-Angleterre.

Une brochure

Notre confrère M. G. V. Vekeman, de Sherbrooke, vient de publier une petite brochuse intitulée : *Le bourreau à Sherbrooke.*

Le sous-titre indique qu'il s'agit des suppliciés W. Blanchard et Rémi Lamontagne, de leur condamnation, leurs derniers jours et leur mort chrétienne.

Nouveaux détails sur la collision d'hier

Le serre-frein qui a été blessé lors de la collision sur l'Intercolonial, hier, à Lévis, se nomme David Vachon. Il était occupé à accoupler un char sur la voie d'évitement pour l'ajuster lorsqu'il a été frappé violemment, et il aurait été blessé sérieusement s'il n'avait pas eu l'idée de se cramponner à la traverse qui relie les deux têtes du frein. Il souffre cependant de douleurs dans la poitrine causées par quelques légères blessures internes ; il n'est pas en danger et pourra reprendre le service dans une quinzaine de jours.

Le train numéro 47, venant de la Rivière-du-Loup, avait pour conducteur Louis Couture, de Saint-David, et pour mécanicien, J. Collet. L'autre train de fret composé de 17 chars et chargé de divers marchandises partait de la gare de la Chaudière, sous la direction du conducteur Narcisse Letarte, de Lévis. La locomotive portait le numéro 109.

Les causes de l'accident sont assez obscures. Les charrues empêchaient les ingénieurs de voir de l'avant parce qu'elles sont trop hautes et qu'elles cachent la lumière ; d'un autre côté le temps était affreux et la neige aveuglante. De plus le conducteur du train spécial pour sauver du temps sans doute a pris la voie d'évitement en reculant au lieu de la prendre en avançant. Il est suspendu avec tous ses serrefreins ; une enquête officielle qui sera tenue à ce sujet à la Rivière du-Loup jettera de la lumière sur tout cela

M. A. R. McDonald, surintendant de l'Intercolonial, dirigera lui-même cette enquête et il a donné les ordres à toutes les personnes concernées dans cette affaire d'être présentes vendredi à la Rivière-du-Loup pour l'enquête.

Un train spécial a été dépêché à St-Valier pour ramener les voyageurs à Lévis. La voie est déblayée et les trains circulent comme d'habitude.

Mort subite

Monsieur Woodley, manufacturier de chaussures de cette ville, est mort subitement ce matin, à sa résidence, 16 rue St-Eustache.

Ayant entendu du bruit dans la rue, il s'est levé pour regarder ce dont il s'agissait, et soudain poussant un grand soupir, il s'est affaissé sur lui-même. Il était mort.

Le défunt était âgé d'environ 55 ans. Sa vie était assurée pour $25,000.

Le collège de Montmagny

M. Ph. Lamontagne, principal du collège de Montmagny, et successeur de M. Dufresne, a dernièrement acheté de M. Choquette, M. P., la spacieuse résidence appartenant autrefois à feu l'honorable juge Coursol et située en l'un des plus beaux endroits de la ville de Montmagny.

M. Lamontagne a de suite donné un contrat pour l'érection d'une bâtisse considérable afin d'être en état d'y transporter ses classes l'automne prochain à la réouverture des cours.

Accident

Un malheureux accident est arrivé à M. J. B. Morissette, père de M. J. F. Morissette, rédacteur à l'*Etendard.*

M. Morissette, qui demeure rue du Pont, St-Roch, est un vieillard âgé de 79 ans.

L'autre soir, comme il retournait chez lui, il fut renversé et écrasé par un cheval conduit à une allure immodérée. Ses blessures sont de nature à inspirer de grandes inquiétudes à sa famille.

L'enquête sur la catastrophe de Lévis

L'enquête sur la catastrophe du 18 décembre dernier a été ajournée jusqu'à lundi, parce que le coroner Belleau a été appelé anprès de sa vieille mère mourante à la Pointe-aux-Trembles.

Aux dernières nouvelles la malade avait pris un mieux sensible.

Mort de paralysie

Mardi soir, vers dix heures, un jeune garçon, fils de J. Donohue, voilier, demeurant rue Artillery, faubourg St-Louis, a été atteint de paralysie et est mort mercredi matin, à six heures.

Statistiques

Statistiques vitales pour l'année 1890, dans la paroisse de St-Alban, Portneuf.

Baptêmes.....	94
Mariages.....	10
Sépultures.....	û6

=Mouvement de la population dans les trois paroisses catholiques de Sherbrooke pendant l'année 1890 ;—Cathédrale, 213 naissances. 48 mariages et 133 décès. St-Jean-Baptiste, 138 naissances, 23 mariages et 76 décès. St-Patrice, 18 naissances, 5 mariages et 16 décès.

Insuccès

L'école du soir de Saint-Patrice ouverte par le gouvernement provincial dans l'établissement des Frères de la Doctrine Chrétienne en face de l'église St-Patrice a été fermée, vu le peu d'élèves qui la fréquentaient.

A l'eau

Mercredi deux charroyeurs de neige ont trop reculé leur charge au bord du quai du gaz, et chevaux et voitures furent précipités dans la rivière. Ce n'est qu'après beaucoup de misère qu'on a pu sauver les chevaux.

Derniers devoirs

Les funérailles du regretté Aug. Giroux, bibliothécaire de l'Institut Canadien, ont eu lieu hier au milieu d'un grand concours de parents et d'amis. Le deuil était conduit par trois frères du défunt et ses oncles MM. Brunet et Simard. Le service funèbre a eu lieu à la Basilique. M. l'abbé Pampalon a fait la levée du corps et M. Faguy a chanté le service. Les dernières prières ont été dites par M. l'abbé Beaudoin.

Mieux

Nous apprenons avec plaisir que Mgr Marois est remis de l'indisposition dont il souffrait depuis quelques jours.

Elections municipales d'Ottawa

Les élections municipales de lundi dernier à Ottawa ont donné le résultat suivant :

QUARTIER VICTORIA—MM. Hutchison, Stewart, Johnson.
DALHOUSIE—Tackray, Hill, Hewlett.
WELLINGTON—Campbell, Grant, Scrim.
CENTRE—Wallace, Cox, Butterworth.
ST GEORGE—O'Leary, Stroud, Bortwick.
BY—Laverdure, Devlin, Savard.
OTTAWA—Durocher, Boudreault, Binham.
RIDEAU—Roger, Henderson, Fraser.

Le conseil comprendra cette année 16 protestants et 8 catholiques ; l'année dernière il y avait 18 protestants et 6 catholiques.

Diptherie

Le Dr L. Larue, médecin du bureau de santé, a constaté plusieurs cas de diptherie à St-Roch et à St-Sauveur. Toutes les maisons où sévit cette terrible maladie ont été désinfectées.

Le Dr Larue est d'avis qu'un hôpital civique est absolument nécessaire ici, et il recommande à cet effet les bâtisses de l'Hôpital de Marine.

Le trafic du bétail

Lundi, le 12 courant, M. William Smith, sous-ministre de la Marine et des Pêcheries, chargé de recueillir tous les renseignements sur la question du trafic du bétail, sera à Québec pour entendre les dépositions à ce sujet, et siègera au bureau de la Commission du hâvre.

L'enquête commencera à onze heures du matin.

Pas d'enquête

Le coroner n'a pas jugé à propos de tenir une enquête au sujet de la mort subite de M Woodley qui est mort à la suite d'une maladie de cœur. Le défunt était sous les soins du Dr Parke depuis quelque temps.

L'association d'Échecs Canadienne

L'élection des officiers pour l'année courante a donné le résultat suivant :

Patron de l'association, Son Excellence le Gouverneur-Général ; Présidents honoraires : H, A. Howe, L. L. D., Montréal, T. LeDroit. L. L. D., Québec ; Président ; M. W. Boltby, Toronto ; Vice-Présidents : MM, J. Henderson, Montréal, J. E. Narroway, Ottawa, C. P. Champion, Québec.

Bureau des Directeurs : MM. Davidson, Cross, Freeland et Braithwaith, Toronto ; G. W. Liddle et R. Short Montréal ; T. Taylor, Ottawa ; M. J. Murphy Québec ; Sec.-Trés., Jno. McGregor, Toronto.

Il a été unanimement décidé que la prochaine réunion de l'Association aura lieu à Toronto.

Un grand tournoi est commencé depuis mardi à Montréal. Les prix consistent en une coupe de $100, $25 en argent. Prennent part à cette lutte pacifique : MM. W. Boltby et A. T. Davidson, Toronto ; MM. J. E. Narroway et T. Taylor, Ottawa ; MM. A. Short, W Hicks. J. P. Cooke et Geo. Barray, Montréal

Comité des finances

Le comité des finances a accordé aux directeurs de l'Institut littéraire St-Patrice une exemption de la taxe de $120 qu'ils paient comme propriétaires du Tara Hall.

Il a aussi été décidé d'accorder l'eau à l'hôpital du Sacré-Cœur pour les besoins domestiques moyennant $500 par onnée.

Projet d'un aqueduc à Bienville

A la dernière séance du conseil de la municipalité de Bienville de Lévis, on a discuté fortement le projet d'établir un aqueduc pouvant fournir l'eau aux maisons et pour les incendies.

On utiliserait un certain pouvoir d'eau situé près de la route qui conduit au cimetière Mont-Marie. On dit cette eau très-potable, et l'on croit que la quantité sera plus que suffisante pour donner toute la satisfaction possible.

Bienville ne veut pas rester en arrière de la paroisse de Saint-Joseph et son intention, paraît il, est de mieux faire les choses.

Nous souhaitons tout le succès désirable à cette entreprise.

Réquisition

Une réquisition signée par plus de 300 électeurs municipaux du quartier Notre-Dame, à Lévis, a été présentée à M. Edouard Couture, marchand, de Lévis, le priant d'accepter de nouveau la candidature pour la charge de conseiller dans le dit quartier. M. Couture a accepté.

Echos de Cacouna

Pendant l'année qui vient de s'écouler, il y a eu à Cacouna, 57 baptêmes, 9 mariages et 25 sépultures, dont 13 d'adultes et 12 d'enfants.

La fabrique de Cacouna se propose de faire de grands travaux d'agrandissements cette année, dans la paroisse.

On agrandira la sacristie, à l'église, on construira un magnifique perron en pierre de taille, un clocher sur le rond point de l'église et on agrandira le jubé de l'orgue ; d'importantes améliorations seront aussi faites au chemin couvert.

Vol d'un casque

M. le conseiller Bussières s'est fait voler un casque en fourrure, hier soir, durant la séance du conseil de ville, par un inconnu qui est entré dans le vestiaire où les conseillers déposent leurs habits.

Au Glacis et à l'Académie Commerciale

Son Eminence le cardinal Taschereau a fait hier sa visite annuelle à la communauté des Frères de l'Académie.

Après la messe Son Eminence est allé dans la salle du Cercle de la Salle, où les membres lui ont présenté leurs hommages.

A deux hrs Son Eminence s'est rendue à l'Académie accompagné des deux chapelains de l'institution: MM. les abbés F. M. Labrèque et L. Nadeau. Au départ le jeune J. B. Côté, des Grondines, président de la société du Sacré-Cœur, a obtenu de Son Eminence un *grand congé* que des centaines de voix enthousiastes ont répété le reste de la journée.

Statistiques

Durant l'année 1890, il y a eu à St-Joseph, 153 baptêmes, 113 sépultures et 18 mariages.

Actes de vente

Les actes de vente suivants ont été enregistrés à Québec -

Etienne Sansfaçon à Joseph Picard ; Pierre Elzéar Sylvain à Louis Blouin ; Louis Dénis à Zéphirin Giasson ; Nazaire Casault *et uxor* à Frs. Xavier Ouellet ; et déclaration, Honoré Giguère et al à Frs. Giguère ; à réméré, Frs. Giguère à la société de prêts et placements ; John McCormick à Félix Gourdeau ; Alfred Miller et al à Napoléon Gourdeau ; Thomas S. McBain à Joseph Hicks.

Nouvelles du Lac St-Jean

La compagnie de l'hôtel Roberval a fait faire des travaux considérables à l'hôtel. Deux ailes de 42 pieds de front sur 103 pieds de longueur ont été ajoutées à la partie primitive. On pourra disposer de deux cents chambres au printemps. Le premier hôtel avait coûté $30,300 et les additions exigeront $50,000 de sorte que terminé, le tout aura coûté $80,000.

M. H. J. Beemer s'est fait construire une jolie villa tout près de l'hôtel pour l'usage de sa famille. Il a aussi fait construire une autre villa pour son agent M. B. A. Scott. Chacune de ces constructions a coûté $6,000 et est muni de tout le confort désirable.

Il sera coupé 390,000 billots dans les chantiers du Lac St-Jean, la grande partie pour M. Scott. Les MM. Du Tremblay font aussi faire beaucoup de bois.

Incendie

Les pompiers ont été appelés hier soir à la boite 85, pour un incendie qui avait éclaté dans l'hôtel appartenant à M. Joseph-Aurèle Robitaille, rue Saint-Valier. Les dommages causés par le feu et l'eau sont évalués à environ $200 ; il n'y a pas d'assurance, paraît-il. Le feu a été causé par une lampe.

Chez Mme Angers

Brillante réception à Spencer-Wood, samedi. Plusieurs centaines de personnes y ont assisté.

La lumière électrique à Lévis

Il est fortement question d'adopter l'éclairage électrique dans la ville de Lévis. Des propositions fort avantageuses ont été faites à ce sujet par la compagnie de Montréal.

Cette question viendra devant le Conseil de Ville à sa prochaine séance.

Pire

Nous regrettons d'apprendre que l'état de la mère du coroner Belleau est loin de s'améliorer.

L'hotel Forteresse

L'architecte de New-York chargé de préparer les plans de l'hôtel Forteresse est arrivé à Québec.

L'on s'attend à une décision prochaine.

Les médecins recommandent fortement
WYETH'S MALT EXTRACT
(LIQUIDE)
Aux malades souffrant de fatigues des nerfs, pour améliorer l'appétit, aider à la digestion, un Tonique de mérite.
40 CENTS LA BOUTEILLE.

LE PURIFICATEUR DU SANG le plus satisfaisant
CHANNING'S SARSAPARILLA
(SALSEPAREILLE DE CHANNING)
Est un grand Restaurateur de la Santé.
Guérira les maladies de la peau les plus mauvaises ; guérira le Rhumatisme : guérira le Scrofule.
Grande Bouteille, $1.00,

ALLEN'S LUNG BALSAM
(BAUME D'ALLEN)
POUR LA CONSOMPTION,
Toux, Rhumes négligés, Bronchites, Asthme et toutes maladies de Poumons.
Trois grandeurs de bouteilles, 25c, 50c et $1.00.

POUR MAL DE TETE et NEVRALGIE
The D & L MENTHOL PLASTER
(EMPLATRE MENTHOL)
Pour Lumbago, Sciatique, crampes au cou, Tic, points de côté, douleurs rhumatismales et rhumatisme chronique.
Chaque emplâtre est dans une boîte de ferblanc à l'épreuve de l'air. 25 Cents.

WYETH'S
BEEF, IRON AND WINE,
(BŒUF, FER ET VIN)
Pour Paleur, Faiblesse, Palpitation de Cœur.
Restaurateur de mérite pour les Convalescents. Combine la nutrition avec le stimulant.
Soyez certains de demander celui de WYETH, le seul VÉRITABLE.
Qébec, 29 novembre 1890—1an m s.

Feuilleton du " JOURNAL DES CAMPAGNES "

15 Janvier 1891.—No 2

LE SERMENT D'YVAN

(SUITE)

Elle vidait d'un trait la coupe emmiellée de son heureuse jeunesse sans s'inquiéter si au fond elle n'y trouverait pas d'amertume. Yvan lui paraissait bon et aimable entre tous, c'étais le plus cher et le meilleur d'alentour, elle le voyait avec plaisir, écoutait avec orgueil les sôniou que le jeune Barz composait pour elle, mais ne s'était encore jamais dit qu'elle l'aimait. Le pauvre Yvan avait grand tort de s'inquiéter de sa misère, le jour où Joselle aimerait, ses galons d'or n'emprisonneraient pas son cœur.

Quand le jeune homme parut et la salua, la Minôrez quitta le seuil de sa porte et s'avança légère vers la barrière qui séparait la prairie de la cour d'honneur de la ferme. Le poète la comparait à une libellule, il fallait bien justifier la comparaison.

Yvan considérait d'un air charmé, la jeune fille venant à lui et dont l'élégante silhouette se dessinait si gracieuse sur le ciel orangé pour les derniers rayons du soleil.

—Bonsoir, cousin, dit-elle gaiement, quelles nouvelles de la ville ?

—Dame, cousine, vous m'embarrassez.

—Vraiment ! un beau parleur, comme vous, doit glaner beaucoup à la ville, afin d'avoir à raconter au village.

Le jeune homme rougit, le sourire malin de la Minôrez rendait difficile à deviner si le propos était compliment ou raillerie, mais Ivan n'était pas garçon à rester coi.

—Eh bien ! cousine, vous intéresserait-il de savoir que le cours du bétail était très haut, que vos fermiers ont beaucoup vendu et très peu acheté ?

La jeune fille eut une moue indifférente.

—Cela nous intéresse médiocrement. Vous plairait-il de connaître la côte des blés.

Ici la moue fut dédaigneuse.

— Pas plus ? Voyons, vous dirai-je que la qualité des qommes promet un cidre exceptionnel ?

Joselle fit un geste d'impatience.

— Non plus ? Ah ! je vous apprendrai que la sorcière de Cléguérec prédit à sa commune des récoltes splendides.

—Décidément, mon pauvre Yvan, vous êtes ennuyeux comme les mouches aujourd'hui.

—Ma cousine, vous me demandez des nouvelles, je vide mon sac.

—Vos provisions sont de mauvaises qualités, Yvan.

...Bien obligé ! Cependant je voudrais vous satisfaire, · que sais-je encore ? Tenez, la clavelée sévit dans Malguénac.

Joselle tourna le dos à son pseudo cousin et reprit le chemin de sa demeure. Le jeune homme riait malignement.

—Joselle, je sais peut-être autre chose.

La jeune fille s'arrêta.

—Vous savez, votre amant dernier prétendant, le petit commis à la régie...

La Minôrez se retourna, l'œil curieusement dilaté.

—Il se marie, peursuivit le jeune homme que cette volte-face amusait.

La jeune fille revint sur ses pas, s'accouda de nouveau à la barrière.

—Avec qui ? fit-elle.

—Devinez.

—Non, je donne tout de suite ma langue aux chats.

—Oh ! cherchez un peu.

—Non, dites tout de suite.

—Et si cette nouvelle allait encore vous ennuyer ? fit le jeune homme qui se plaisait à taquiner la jolie curieuse.

—Oh ! que vous êtes insupportable, Yvan, vous me faites languir à plaisir.

Ils étaient charmants tous deux, enveloppés dans les rayons de pourpre d'un beau soleil couchant, Joselle s'appuyant, chaste et naïve, à l'huis rustique, Yvan adossé aux flancs d'un superbe bœuf de labour. Une mutuelle sympathie animait leurs regards, la joie illuminait leur front. Ils étaient beau, ils paraissaient bons, leur bonheur était enviable, c'était ce que pensait l'homme qui, à l'entrée du chemin creux, protégé par les dernières broussailles, contemplait avidement les jeunes gens.

Cet homme venait de Pontigny, il suivait d'assez près Yvan ; mais en le voyant causer avec la jolie fileuse qu'il admirait aussi à travers les branchages, il s'arrêta, ne jugeant pas à propos de se démasquer en traversant la prairie sous le regard des causeurs. Ce voyageur poudreux portait le costume de l'ouvrier malaisé, le petit paquet qui se balançait au bout de son bâton, jeté sur l'épaule, composait un mince bagage. Pour son physique, nous croyons qu'il ne faut pas juger à la mine un homme fatigué, poussiéré, altéré, par une longue route. Cependant son regard faux et mauvais faisait ressembler le voyageur à une Méphistophélès en quête de victimes à tourmenter et à perdre. avec cette différence que ce Méphisto villageois pouvait faire le mal à son profit, au lieu de le faire commettre par autrui. Ses yeux noirs, en regardant la jeune fille, prenaient l'expression âpre et dominatrice du milan qui veut fasciner une pauvre colombe.

Yvan disait :

—Le petit commis épouse la grosse Louise Corvec, la fille de l'aubergiste de la rue du Blavet.

—Oh ! fit la Minôrez, une riche cabaretière c'était bien ce qu'il fallait.

—C'est son avis il dit à qui veut l'entendre que, désormais lorsqu'il voudra boire de bons coups, il n'aura pas besoin de faire tuc toc sur les barils d'autrui.

Sous l'influence des prunelles ardentes que dardait sur elle son contemplateur invisible Joselle, sans en comprendre la raison, se sentait fort mal à l'aise ; son trouble nerveux fut bientôt remarqué de son interlocuteur. Il s'en attribua d'abord l'honneur mais voyant les yeux de la jeune fille se fixer involontairement vers le buisson qui terminait le chemin -

—Que regardez-vous donc là d'une façon si étrange, ma cousine ? dit-il.

—Rien vraiment, répondit celle-ci, voyez comme le soleil se joue bizarrement dans les branches de cette haie.

Le voyageur, craignant d'être découvert, se baissa et gagna en rampant, une anfractuosité du talus. La précaution était prudente, une voix se fit entendre disant :

—Joselle il est temps de préparer le souper, les travailleurs vont revenir.

La jeune fille rentra, pendant que le jeune homme venait à l'entrée du chemin examiner l'envers de ce buisson qui avait paru troubler la Minôrez. Il ne vit rien, siffla ses chiens qui folâtraient avec ceux de la Cerisaie et s'enfonça bientôt dans le sentier qui conduisait au village. Lorsqu'on ne l'entendit plus, le voyageur s'assura que nul aux fenêtres de la ferme ne regardait les passants, et continua son chemin vers Stival.

II

LA VISION DE MADELON

Les coteaux boisés qui, à partir de Pontivy, bordent le Blavet à gauche sont brusquement interrompus, un peu avant Stival, par un affluent de la petite rivière qui court à travers une vallée fertile et met en mouvement le moulin de l'Ajonc fleuri, ainsi nommé à cause des landes dorées, au milieu desquelles s'élèvent les bâtiments qui le composent.

Au tournant du coteau, à la saillie des deux routes, une auberge accorte invite les passants à s'arrêter dans sa grande salle, à y manger une écuellée de soupe au lard et à y boire une chope de cidre.

La salle était pleine, c'était marché à la ville, les paysans faisaient volontiers une visite à la mère Lebris ; on était sûr de trouver chez elle bonne table, copieuses lampées et merveilleux coups de langues.

Lorsque notre voyageur entra dans l'auberge, les conversations étaient si animées que nul ne s'inquiéta de lui, si ce n'est une fille de service. Il demanda de la soupe, du cidre et, quand il se fut restauré, il alluma sa pipe, abaissa à demi sa casquette sur ses yeux, puis, s'appuyant au mur, dans l'attitude du repos, il examina et écouta ce qui se faisait et ce qui se disait, sans avoir l'air de rien voir ni de s'intéresser à quoi que ce fût.

On parla longuement des cours du marché et des différents trafics qui y avaient été faits. Les paysans ne se lassent pas de ce genre de conversation, il résume leur vie ; mais les gros fermiers s'en allèrent peu à peu et des jeunes gens, que la cote des blés et le prix du bétail intéressaient moins, les remplacèrent. Les propos devinrent plus variés, la cabaretière et ses aides, en se reposant du coup de feu de la journée, y mêlèrent leurs questions et leurs observations. Bientôt le voyageur tressaillit, on parlait de Joselle.

Le nouvel instituteur, petit jeune homme tout fraichement sorti de l'école normale et fort empêtré dans son pauvre petit bagage pédagogique, avait demandé d'un air passablement dédaigneux.

—Est-ce qu'il y a des filles épousables dans ce trou de Stival.

—Que veut dire épousable ? interrogea un jeune homme.

—Parbleu, qui peuvent s'épouser, des filles à marier quoi, pour parler un vulgaire langage.

—Oh ! riposta le petit cuistre, je ne parle que des héritières, les seules femmes qui puissent me convenir.

Les héritières ne sont pour les merles de cette espèce, dit tout haut une servante à la mine fûtée.

— Vraiment, ma belle, fit le jeune homme avec fatuité, si vous aviez une grosse dote, vous ne l'associeriez pas volontiers à une position officielle et scientifique !

— Ah ! que nenny, msieu l'instituteur siffla la Jeannette, en ébauchant une courte révérence.

—Trève de bavardage, gronda Mame Lebris. ne vous en déplaise, Msieu l'instituteur Stival possède la plus riche Minôrez de ces cantons.

—Qu'est-ce que cet oiseau-là.

—Un oiseau que tu ne mettras pas dans ta cage, vilain maître d'école. chuchota l'irascible Jeannette.

—Une Minôrez n'est pas un oiseau mais une héritière, ricanèrent des jeunes gens.

L'instituteur haussa les épaules, décidément il était fourvoyé au milieu de ces gens grossiers, ne comprenant rien au beau langage et pour lesquels la science avait moins de prestige qu'un bon lopin de terre.

La cabaretière, qui tenait à être bien avec les autorités du bourg, lui exqliqua compendieusement ce qu'est une Minôrez. Le jeune homme écouta avec intérêt, puis clignant de l'œil.

—Est-ce qu'elle est jolie votre... votre...comment donc !

—Minôrez ?

—Oui, votre Minôrez ? la beauté est loin de nuire à la fortune, n'est-il pas vrai, mes Sirènes.

—Sirènes, qu'est-ce que cela ?

—Passambleu, la Bretagne est d'une ignorance, fit le petit maître d'école.

—Vraiment, dit un buveur au visage enflammé, si cet étranger croit qu'il va nous dire des sottises et nous regarder avec des air de piété, je me charge de le mettre à la raison.

—Ce n'est pas plus drôle à nous de ne pas savoir ce que c'est que des Sirènes, qu'à vous de prendre une Minôrez pour un oiseau, riposta un second buveur, à la figure non moins rouge.

—Eh ! camarades, il n'est pas besoin de se facher pour si peu, dit l'instituteur, assez inquiet de l'air furieux de ses interrupteurs, une Sirène, c'est une femme poisson qui chante trop bien.

—Une femme poisson ! exclama-t-on à la ronde.

—Suffit de s'entendre, fit un roulier, il y a quelquefois des femmes poissons aux foires, mais je ne les ai jamais entendues chanter.

L'instituteur, pour ne pas céder à sa manie de hausser les épaules, coupa court à l'incident.

—J'avais demandé si votre Minôrez était aussi belle que riche, dit-il, personne n'a répondu.

La salle entière affirma que Joselle le Bihan était la plus jolie fille du pays.

—Sapristi ! riposta galemment l'instituteur, désireux de se réconcilier son auditoire, ce n'est pas peu dire, dans un pays où toutes les filles sont jolies.

Le propos était risqué, les femmes sont loin d'être belles aux environs de Pontivy, mais on ne demande guère à un compliment d'être l'expression de la vérité. Les servantes sourirent et rougirent à l'unisson et pensèrent que si le petit instituteur n'était pas beau, il avait du moins un fier toupet ; or cette qualité fait prime parmi les *Hébés* de cabaret.

—Mais, continua-t-il, quel âge a donc cette merveille sans pareille ?

—Vingt-deux ans.

—Et elle n'est pas mariée ! Est-ce que les prétendants manqueraient en ces cantons.

—Les prétendants ! Ah ! bien oui, Joselle en refuse chaque année à la douzaine.

—Pourquoi donc ?

—Eh ! pardi ! parce qu'ils lui déplaisent, riposta la Jeannette, toute fière d'avoir éconduit son premier soupirant.

—Joselle est une fille sage, reprit la mère Lebris, elle ne donnera son cœur et son bien qu'à bon escient.

—On assure qu'Yvan Quellec est en train d'accaparer le cœur et le bien de la Minôrez, dit un buveur.

—Quand ce serait, répondit la cabaretière, Yvan est un beau et solide gars, bien éduqué, ces deux jeunesses semblent faites l'une pour l'autre.

L'étranger qui fumait dans le coin obscur, près de la cheminée, eut un sourire de défi, ses ardentes prunelles se dirigèrent vers l'instituteur qui faisait si bien son jeu en interrogeant, en sa qualité de nouvel arrivé au bourg, sur tout et sur tous. Le petit pédagogue ne trompa pas l'attente de celui qu'il servait sans s'en douter.

—Qu'est-ce qu'Yvan le Quellec ? demanda-t-il.

—Un pauvre gars sans sou ni maille, comme nous, répondirent quelques joyeux compères, que le vide de leur escarcelle n'empêchait pas de boire copieusement et de prendre gaiement la vie.

Les yeux du voyageur rayonnèrent sous la visière de cuir qui les dérobait aux assistants et se tournèrent ensuite vers l'instituteur.

—Qu'a-t-il donc alors pour plaire à la Minôrez ? demanda celui-ci.

—Il a qu'il est le plus beau gars du pays, riposta la Jeannette d'un air narquois, ce n'est pas à dédaigner, Msieu l'instituteur.

—Je crois bien, fit le fat en frisottant les poils follets, qu'il appelait ses moustaches, surtout quand c'est relevé par l'instruction.

—Yvan est le meilleur Barz du diocèse.

Qu'est-ce qu'un Barz.

—Un faiseur de chansons.

—Un poète alors ?

—Oui, de plus il a été un des bons élèves du petit séminaire de Sainte-Anne.

L'instituteur blémit de rage ; quoi, un maître valet avait sur lui, si fier de son instruction primaire professionnelle, l'avantage d'une instruction classique distinguée, le Pédant allait trouver son maître dans ce méchant bourg, parmi ces stupides paysans ! Maître le Merle était atterré.

Le père Lebris entrait bruyamment, distribuant aux servantes les paquets dont il était chargé. Chacun salua la rentrée du maître de céans par cette question :

—Eh ! papa Lebris, quelles nouvelles ?

Eh ! les enfants, les enfants laissez-moi souffler, me reposer, me désaltérer ma langue est sèchement comme une rape de service. La femme, une chope, vite un peu !

Dame Lebris cligna de l'œil en apportant l'hydromel breton ; la figure enluminée de son mari prouvait qu'il n'en était pas à sa première chopine.

Ayant suffisamment soufflé et copieusement bu, le père Lebris alluma sa bouffarde et, se renversant sur sa chaise, en lançant avec béatitude la fumée bleuâtre aux poutres noircies qui en avaient déjà trop reçu, il articula sentencieusement :

—Il n'est pas besoin d'aller à la ville pour apprendre du nouveau.

Tous les regards se tournèrent vers lui avec des points d'interrogation des plus curieux. Il y en avait de toutes les formes et de toutes les dimensions ; de démesurément arrondis et d'extrêmement allongés, les une fermement accentués, les autres timidement troublés un seul manquait, celui du voyageur ; depuis qu'on ne parlait plus de la Minôrez, il semblait ne porter aucun intérêt à la conversation et s'absorbait dans ses pensées.

Cependant le père Lebris, après avoir humé la curiosité générale, se décida à la satisfaire.

—Eh bien ! mes enfants, voilà ce qu'il y a : le bonhomme Fantic est en train de rendre son âme...

—Et diable, acheva un vieillard.

—Certes, dirent les hommes, personne ne le regrettera.

—An, firent les femmes, il verra ce que lui rapportera là bas son or, dont il a si peu joui en ce monde et qui a coûté tant de larmes aux pauvres gens.

—Oui, il verra, ce que lui vaudra de m'avoir ruiné, moi et tant d'autres, gronda le vieillard ; par Saint-Mériadec, mon patron, j'aimerai mieux, quand il faudra rendre mes comptes à Dieu, être pauvre, comme il m'a fait, que riche, comme il l'est devenu. On n'emporte pas son or là-haut, en n'emporte que ses bonnes et ses mauvaises actions ; n'oubliez jamais cela, jeunes gens.

Le voyageur s'était repris à écouter ; la profession de foi du vieillard faillit lui faire hausser les épaules, mais il se soutint ; l'instituteur allait encore satisfaire sa curiosité sans qu'elle eût la peine de se révéler.

" Ce petit cuistre, pensa l'inconnu, pourrait être à l'occasion un précieux auxiliaire."

Pour confirmer cette bonne opinion, le petit cuistre demanda :

—Qui est-ce, l'honorable Fantic ? il paraît s'être acquis l'aversion de tout le monde.

—Le plus détestable avare que l'enréclame ; Msieu l'institeur, répondit le cabaretier, en affermissant sa chaise et frappant sur la table un formidable coup de poing. Oui, aussi vrai que je suis ici et que je bois ce coup à votre santé, je n'en ai pas connu de plus haïssable.

Maître Lebris s'essuya les lèvres du revers de sa large main, et se renversant de nouveau sur sa chaise, il continua.

—Fantic a à peine dix ans de plus que moi, je l'ai donc bien connu, ainsi que son père et son grand'père, sans parler de sa mère, de sa grand'mère, de ses oncles, frères et neveux, tous plus braves gens les uns que les autres. Ayant ce sang honnête dans les veines, Fantic eût dû être honnête aussi ; mais on prétend qu'une sorcière jalouse avait jeté un sort sur sa mère et sur son premier né C'était vrai, sa mère mourut en lui donnant le jour, son père se remaria à une femme acariâtre et Fantic, qui était garçon très honnête, et le fût demeuré en restant au village poursuivi par le sort, voulut aller tenter fortune à la ville ; il n'en rapporta rien qu'une avarice sordide et les secrets du vilain métier de juif qu'il exerce ici depuis plus de quarante ans. Mes garçons, croyez-moi, ne quittez pas les champs, on ne gagne pas grand chose à la ville, et ceux qui en reviennent sont souvent des propres à rien.

Le voyegeur fronça les sourcils et regarda l'aubergiste d'un sir farouche.

—Ainsi donc, fit le grand vieillard ruiné, ce damné Fantic va bientôt régler ses comptes avec le grand Maître ?

Ça c'est sûr, dit une Madelon du village qui venait au cabaret chercher une pinte de cidre pour son mari.

—Pour sûr, la vieille ?

—Pour sûr, mes fils ; le diable rôde autour de sa maison.

—Le diable ! fit l'instituteur incrédule.

Eh oui ! le diable, riposta la Jeannette, est-ce que vous êtes comme les commis voyageurs qui attendent pour croire au diable qu'il les ait emportés dans la fournaise dont nul ne sort ?

En ces temps-là, les instituteurs ne croyaient pas plus à Dieu ni à diable que les commis voyageurs, mais ils jugeaient prudent de n'en rien dire, Dieu n'étant pas encore expulsé des écoles.

—Est-ce que vous avez vu le diable, la belle fille ? demanda-t-il narquoisement.

—Oh ! Jésus, non bien sûr, répondit la paysanne en se signant.

—Moi je l'ai vu. Msieu l'instituteur, répliqua Madelon.

—Tu l'as vu Madelon ? dirent les Bretons.

—Cui.

—Où, comment ? Seigneur Dieu ! firent les paysans en se signant aussi.

Madelon jetait un regard d'envie sur le pichet de cidre mousseaux ; la mère Lebris comprit qu'il fallait lui dégourdir la langue.

—Allons, Madelon, fit-elle, assieds-toi un peu pour nous raconter la chose et bois un coup afin de te remettre le cœur.

La vieille ne se fit pas répéter deux fois.

—Eh bien ! dame Madelon, ricana l'instituteur, comment est-ce fait le diable ?

La paysanne lui jeta un regard de travers et commença, sans daigner lui répondre.

—Voilà comment la chose m'arriva, mes enfants. Cette semaine la Minôrez fait faire la lessive ; Dieu sait s'il y a du linge chez les Bihan, du beau linge fin, plein aux armoires, et il y a des armoires dans toutes les chambres et même dans les greniers ; toutes les lavandières de Stival sont louées, et les battoirs battent et le savon mousse depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher. L'année a été rude, quelques sous de plus ne sont pas de trop à la maison.

—Et le diable ? fit l'instituteur impatienté des longueurs du début.

—Il tordra un jour son linceul, païen de savant, grommela Madelon.

—Tantine, Tantine, dirent les jeunes filles, revenez à l'histoire.

On savait la vieille verbeuse à l'excès, cependant la curiosité donna de la patience aux plus impatients.

Sans attendre d'invitation, la narratrice, bien persuadée de son importance et de ses droits, prit le pichet de cidre et but à même une bonne rasade.

—Cela donne soif de voir le diable, fit encore l'instituteur.

Dame Madelon lui jeta un second regard de travers et reprit.

— Pour ça c'est vrai, les enfants, l'année a été mauvaise et mes vieilles mains ont été bien aise de laver le linge des le Bihan. O bon Jésus ! quel beau linge ! Sainte Vierge, quelles grandes armoires pleines !

— Après, fit Mame Lebris.

— Après, poursuivit la bonne femme sans s'émouvoir, je revins lundi sur le tard à la maison ; bêtes et gens attendaient leur souper. Je parle, sauf votre respect, de mes gorets et de mon homme. Madelon, que je me dis, faut aller au Faniou quérir des choux.

— Le Faniou, Msieu l'instituteur, dit maître Lebris, avec condescendance, est un grand champ qui appartient à Fantic et s'étend derrière sa maison, la dernière du bourg, comme on va au moulin de l'Ajonc fleuri, dont elle n'est séparée que par un petit bois taillis.

— Je la vois d'ici, répondit l'instituteur, je vois aussi le Faniou, puissé-je de même voir le diable.

— Seigneur ! faut pas défier le malin, Msieu l'instituteur, il se vengerait, dit la brave cabaretière.

Mériadec, Jeannic, Mathurin, les buveurs aux joues enflammées, avaient envie de jeter à la porte, dans l'espoir peut-être de le jeter au diable, cet étrangor qui semblait se gauser du surnaturel, si cher aux Bretons,

— Allons, Madelon, dit l'aubergiste va donc.

La digne matrone caressait le pichet d'un regard plein de convoitise.

—Bois, Madelon, reprit Maître Lebris, bois, mais raconte, ou si tu ne racontes pas, va-t-en.

—Au diable, acheva l'instituteur.

Cette fois tout le monde rit et la vieille jeta au jeune homme un troisième regard de travers.

—J'allais donc, poursuivit-elle, au Faniou couper des choux dans le coin que j'ai loué au vieux grigou ; la nuit venait, avec la nuit le brouillard s'élevait et remplissait la vallée, si bien que je ne distinguais pas mes choux d'avec ceux des voisins.

—Bravo, dit l'instituteur, quel heureux brouillard ! pour vos choux, dame Madelon, car pour ceux des voisins c'était peut-être un mauvais brouillard.

La conteuse se rebiffait, indignée de soupçon, elle allait vertement répondre, mais la Jeannette mit le pichet entre ses lèvres en disant :

—Pour Dieu, Msieu le Merle, n'interrompez pas ainsi, l'histoire ne sera pas finie demain matin.

La jeune fille retira le pichet que la vieille ne se pressait pas de rendre et, tout en se pourléchant les lèvres, dame Madelon adressa un quatrième regard de travers au railleur et continua :

—Le brouillard enveloppait les maisons, de celle du grigou on n'apercevait que le tuyau de cheminée ; vous savez que le grippe-liards ne fait jamais de feu.

—Jamais, s'écrièrent les gens de Stival.

—Jamais, reprit la vieille, eh bien ! lundi la cheminée fumait, aussi vrai que je suis ici.

—La cheminée fumait ! reprirent les Stivaliens en chœur.

—Eh bien ! l'avare n'a-t-il pas le droit de se chauffer, dit l'instituteur.

Mais sa remarque se perdit au milieu du bruit des escabeaux qu'on rapprochait de Madelon.

—Non seulement la cheminée fumait, mais vrai comme vous êtes là, des gerbes de feu s'en échappaient.

—Des gerbes de feu ! ! !

Les joues de Jeannic, de Mathurin, de Mériadec, n'étaient plus du tout enflammées, la pipe du maître de céans n'envoyait plus aux solives du plafond ses spirales bleuâtres et personne ne prenait garde au pédagogue qui haussait les épaules avec dédain, en disant :

—Un feu de cheminée, parbleu !

—Oui, mes enfants, continuit Madelon, qui avait profité de la stupeur générale pour alléger le pichet, ou des gerbes de feu d'abord.

—Et ensuite ?

—Des flammes, pour de vrai, des flammes qui sentaient le souffre.

—Le feu de l'enfer, pour sûr, dit la petite Guillemette, blanche comme sa coiffe.

—Oui, le feu de l'enfer, répétèrent ensemble Mériadec, Jeannic et Mathurin, dont les joues étaient de la couleur de la coiffe de Guillemette.

—Et ce n'est pas tout, fit Madelon.

—Grand Dieu ! quoi encore ? balbubutia madame Lebris.

—Au milieu des flammes deux corbeaux, aux yeux rouges et aux becs de feu, croassaient et riaient ensemble ; cela faisait dresser les cheveux rien que de les entendre.

—Les corbeaux riaient, Madelon ?

—Oui, d'un rire de démon.

—Ce sont les diables qui attendent leur proie, firent Mathurin, Jeannic et Mériadec complètement dégrisés.

—Oh! tantine, firent les jeunes filles, vous n'êtes pas morte de peur !

—Quand vous aurez mon âge, les enfants, vous en auriez bien vu d'autres. Mais si j'ai vu les korrigans se peigner au bord des fontaines, si j'ai vu les lavandières de nuit tordre aux douez les linceuils des trépassés, si j'ai entendu les poulpiquets danser sur la lande, les korrils venir écrémer mon lait, les criérecks annoncer la tempête, je n'avais pas encore vu le diable et j'étais si angoissée que je ne pouvais bouger ni ne pas regarder les corbeaux ; puis au moment où le feu cessa, j'entendis le char des trépassés avec son bruit de roues criardes, il s'arrêta devant la demeure de Fantic, la porte grinça sur ses gonds rouillés, le petit corbeau poussa un dernier croassement, le grand l'avait saisi avec ses pattes et l'emportait à travers le brouillard.

On eut entendu un mouche voler dans la salle.

—Alors, fit Madelon.

—Alors, dit l'auditoire haletant.

—Oh ! mes enfants, sur le salut de mon âme, alors une aile des corbeaux souffleta ma joue gauche, et, Dieu me damne, si je ne dis pas la vérité, la voix de crécelle du grigou me cria à l'oreille : " Madelon, ma commère, rends-moi mes choux ! " Les corbeaux s'envolèrent en ricanant, je jetai les ceux et je rentrai chez moi en courant.

—Notez, cela, dit le grand vieillard, il sera avaricieux même en l'autre monde.

L'instituteur partit d'un éclat de rire.

—Msieur le merle, gronda l'aubergiste dont le teint ordinairement enluminé était verdâtre, je ne veux pas qu'on rit chez moi de Dieu ni du diable, corbleu, cela porte malheur.

—Pourtant, maître Lebris, vous ne croyez pas un mot de ce conte ?

—Oh ! firent les assistants indignés, Madelone vidait le pichet.

—Quand vous seriez dix fois intituteur, Msieur le Merle, vous n'insulterez pas chez mois, nos croyances, Non, morbleu ! Moi qui vous parle, Français incrédule, et mon épouse que voilà, le soir de la mort de mon beau-père, que Dieu ait son âme, nous avons entendu le vaisselier remuer et plusieurs assiettes se sont cassées sans qu'on leur touchât. Pas vrai, femme ?

—Aussi vrai que j'existe, mon bon homme.

Les langues déliées, chacun conta son histoire, mais la nuit venait, les causeries devinrent moins bruyantes, la salle se vida et le voyageur, qui semblait dormir dans un coin, tressaillit sous la lourde main du cabaretier qui le secouait.

—Eh ! camarade, on va fermer l'établissement.

—Là, là, maître, vous n'avez pas la main légère !

—Certainement que vous paraissiez dormir rudement.

—Oui, j'ai fait une longue route, j'aurais besoin d'un lit, donnez-moi une chambre, je compte rester quelques jours chez vous.

—Une chambre, mais c'est que...

Le voyageur ne comprit pas au regard que l'aubergiste attachait sur ses pauvres vêtements.

—Vous craignez que je ne puisse payer, fit-il en essayant de sourire, tenez, il ne faut pas toujours juger les gens à la mine.

Il jeta sur la table graisseuse une pièce de cinq francs.

—Oh ! répondit Lebris, reprenez l'écu et venez vous coucher.

—Y a-t-il un barbier au village ? demanda le voyageur.

—Oui donc le maréchal ferrant.

—Sapristi, il ne doit pas avoir la main légère.

—Voici quinze ans qu'il ferre taus les jours et rase sur la place chaque dimanche que le bon Dieu fait.

—Est-ce qu'il n'exerce pas son métier à domicile ?

—Lequel ? demanda l'aubergiste d'un ton goguenard.

—Farcer ? dites-lui de venir demain matin me faire la barbe.

—Cela suffit.

—Bon soir.

—Bonne nuit.

Quand la porte se fut fermée,

" Ami Postec, murmnra le voyageur, tu a appris déjà bien des choses aujourd'hui ; demain tu en apprendras sans doute encore. Il y a avantage à te faire reconnaître de tout et surtout à ce qu'on te croie riche. Que feras-tu, que deviendras-tu, on n'en sait rien encore, mais si en ville on ne fait pas toujours fortune, on se déniaise du moins, par conséquent, ami Postec, tu n'as plus de scrupule ; c'est déjà beeucoup. Quelque chose me dit que la malechance en est deveine.

La Minôrez si belle, Fantic si riche et qu'on peut faire disparaître sans qu'on soupçonne autre que le diable. Joselle ! Corbleu ! les beaux galons d'or ! quel rêve, ami Postec ! Oui, mais... Oh ! Paris est si loin de la Bretagne ! Joselle !' de l'or !..

L'ambitieux, épuisé de fatigue, s'endormait sur ces visions séduisantes lorsqu'une orfraie qui s'était' en sa course nocturne reposée sur l'appui de la fenêtre où ronflait l'ami Postec, s'envola en poussant son cri strident.

— Ah! fit en bas la mère Lebris, la chouette, Conan, la chonette, on dirait qu'elle a crié en passant devant la chambre du voyageur.

— Paix, femme, tu rêves, laisse-moi dormir.

Le lendemain matin dès cinq heures le maréchal ferrant cumulant les fonctions de barbier, heurtait à la chambre où Postec dormait encore de son premier sommeil. Ses ronflements bruyants couvraient le bruit des coups discrets du barbier qui redescendit dans la salle.

—Votre longueur dort comme un loir, dit-il

— Le pauvre homme paraissait très fatigué, répondit avec commisération, la mère Lebris.

— J'en suis bien fâché, répliqua le barbier, mais ma forge s'allume, les pratiques m'attendent, je m'en vais ; seulement je n'aurai pas avant demain la main propre au rasoir.

— Sapristi, fit l'aubergiste, sa barbe a bien quinze jours il serait peut-être content d'en être débarassé ; allons voir Ropert.

Lebris sut se faire entendre. Postec réveillé en sursaut s'écria.

—Qu'y a-t-il ? qu'y a-t-l ?

—Oh ! le feu n'est pas à la maison, mais le soleil est levé, tout le monde est sur le pied au village, maître Ropert, le maréchal ferrant vient pour la petite opération que vous savez, camarade ; dépêchez-vous, il veut commencer sa journée par vous, ses autres clients piaffent et ruent à sa porte.

Postec ouvrait.

—Toujours farceur le père Lebris, dit-il de bonne humeur.

—Parbleu ! il faut mieux rire que pleurer. Avez-vous bien dormi.

—Très bien, mais, dès que je serai rasé, je dormirai encore ; quand on vient de Paris à pied, vous comprenez ?...

—Oui, c'est une bonne trotte ; je vais dire à la bourgeoise de vous préparer un soupe au lard, qui ne nuira pas au sommeil.

—Au contraire, merci. Je suis à vous, maréchal, dit le jeune homme en riant.

—Oh ! je n'ai pas l'intention de vous ferrer, riposta l'autre riant aussi.

Avec une main plus légère que ne le faisait présumer sa principale profession, il promena sa savonnette sur le visage de son client.

(*A suivre*)

Une élection à propos de la loi Scott a eu lieu hier à Charlottetown, résultant à un vote hostile à cette loi. Il y a eu beaucoup d'excitation dans la ville au sujet de cette élection.

A vendre

200 ACRES de terre, dont 160 en bois franc, pouvant former une belle sucrerie, à DIX MILLES seulement du village de Mégantic et du chemin de fer du Pacifique. Il a plus de 20 arpents en culture.

Pour plus amples informations S'adresser à

ANDRÉ BERNIER,
Sainte-Cécile de Whitton,
Co de Compton.

Québec, 14 mai 1890— 77

Les Peaux Rouges

Winnipeg, Man., 9.—Les sauvages de la réserve située à environ 9 milles au sud de Deloraine, ont commencé à danser la célèbre danse des esprits. Ces sauvages sont presque tous des réfugiés des Etats-Unis.

Trois jeunes chefs continuent seuls au travail. Les sauvages de cet endroit sont peu nombreux.

Pine Ridge Agency, S. D. P., 9.—L'inspecteur médical Bache fait rapport que 25 Indiens blessés et 15 soldats sont à l'hôpital.

Un courrier vient d'arriver des quartiers généraux du Gén. Brooke, à Wounded Knee Creek apportant un message au Gén. Miles, qui lui annonce que l'on entend de fréquentes détonations du côté du camp des sauvages, et que l'on croit que quelque détachement de troupes aura été attaqué par les Sioux.

Des éclaireurs ont été expédiés pour connaître ce qui s'y passe. Les troupes du général Brooke sont prêtes à rencontrer les Peaux Rouges.

Le général Miles a aussi reçu un rapport officiel de la mort du lieutenant Casey, Compagnie H, 22ème corps d'infanterie, qui a été tué par les sauvages. Le jeune officier s'était trop avancé du camp indien et a reçu une balle dans la tête qui l'a étendu raide mort. Ce jeune officier était généralement estimé et promettait un brillant avenir.

Le Gén. Brooks, sous les ordres duquel se trouvait le lieutenant E. Casey, a envoyé un détachement d'hommes, pour ramener le cadavre au camp américain. On a trouvé le corps de l'infortuné soldat complètement nu, les Ogallalas qui l'ont tué lui ayant enlevé ses habits.

Les restes de Casey seront envoyés au fort Keogh, Montana Nuage Rouge et sa femme se sont échappés du camp ennemi et ont fait 16 milles dans la nuit pour venir au camp du général Miles. Le général américain espère que cet exemple produira de bons résultats.

Le colonel Kent et le colonel Baldwin sont à prendre tous les renseignements poesibles concernant le combat de Wounded Creek.

Aucune accusation n'a été portée contre le colonel Forsythe et il est faux qu'il ait été mis en état d'arrestation.

Washington, 9. — Le Président a hier nommé le capitaine Francis Pierce, du 1er corps d'infanterie des Etats-Unis, pour remplacer l'agent Royer, de l'Agence Pine Ridge, qui est rappelé.

Omaha, Neb., 9.—Le gén. Colby, de la milice de Nebraska, a actuellement 18 compagnies sur pied pour protéger les villes et villages échelonnés sur la frontière des agences du Pine Ridge et de Rose Blud, sur une étendue de 160 milles.

Le colonel Baker et le major Cornegys sont ici pour payer les soldats. Ils vont distribuer $66,000.

Tempete et tremblement de terre

Madrid, 9.—Une violente tempête sévit sur les côtes de Florence et on a déjà signalé plusieurs naufrages.

A Grenade, avant-hier, on a ressenti une très forte secousse de tremblement de terre. Les habitants sortaient de leurs maisons, croyant qu'elles allaient être démolies.

Une operation rare

Berlin, 8.—Le prosesseur Hahn a ouvert le côté et la plèvre d'un pulmonaire traité suivant la méthode du Dr Koch et a fait l'examen du poumon du patient et a trouvé dans l'organe une caverne énorme se remplissant d'un tissu nécrosé. Il y avait longtemps que le malade souffrait de pthisie et l'on considère le traitement Koch, dans son cas, un succès véritable. C'est la quatrième fois seulement que les annales de la médecine, enregistrent pareille opération ayant réussi.

Un sacrifice humain

Winnipeg, 9—Le *Bulletin* d'Edmonton donne le récit de la découverte du squelette d'un jeune Indien âgé de huit ans, qui était disparu depuis le mois de juillet dernier. Ce garçon, dit le journal en question, était allé avec son père qui se nomme Bluehorn, à une partie de chasse à Beaver Hills, près du fort Saskatchewan. Le squelette était debout, les bras étendus et les poignets attachés à des arbres.

D'après les circonstances qui entourent cette mystérieuse affaire, on suppose qu'un des jours suivants l'enfant a été envoyé au camp par son père et a été pris en chemin par des Indiens qui l'ont offert en sacrifice pour obtenir les faveurs de leurs dieux dans leurs chasses. Ces indiens ont l'habitude d'offrir à leurs dieux avant le départ pour la chasse des pièces d'étoffes ou autres objets.

Donnera du Ton aux Nerfs,
Donnera de la Force aux Muscles,
Donnera de l'Embonpoint,

the D. & L. Emulsion.

Donnera de l'Appétit,
Donnera du Soulagement aux Consomptifs,
Donnera Fin à la Toux Chronique et guérira les Poumons.

Québec. 29 novembre 1890—1an.

Restaurateur de Robson.

—:o:—

Marque de Commerce.

Pourquoi permettre à vos cheveux gris de vous vieillir prématurément quand, par un usage judicieux du RESTAURATEUR DE ROBSON, vous pouvez facilement rendre à votre chevelure sa couleur naturelle et faire disparaître ces signes d'une décrépitude précoce ?

Non seulement le restaurateur de Robson restitue aux cheveux leur couleur naturelle, mais il possède de plus la précieuse propriété de les assouplir, de leur donner un lustre incomparable, et de les briser leur croissance, qualités que ne possèdent pas les teintures à cheveux ordinaires.

Cette preparation est hautement recommandee par des personnes competentes, Plusieurs Medecins et autres.

—:o:—

En vente partout — 50 centins la bouteille.

—:o:—

L. ROBITAILLE, Proprietaire,
Joliette, P. Q., Canada.

USE FERRY'S SEEDS

BECAUSE THEY ARE
THE BEST.
D. M. FERRY & Co's
Illustrated, Descriptive and Priced
SEED ANNUAL
For 1891 will be mailed FREE to all applicants, and to last season's customers. It is better than ever. Every person using *Garden, Flower or Field Seeds*, should send for it. Address
D. M. FERRY & CO.
WINDSOR, ONT.
Largest Seedsmen in the world.

A VENDRE.

LA MAGNIFIQUE PROPRIÉTÉ connue sous le nom de CHATEAU-BIGOT, dans la paroisse de Charlesbourg, contenant 140 arpents de terre en superficie, dont 20 dans un bon état de défrichement.

Trois cours d'eau arrosent cette terre avantageusement située sur le versant d'une colline bien exposée.

Les bois qu'on y rencontre plus communément sont : l'épinette rouge, l'épinette blanche, le bouleau, des pins plusieurs fois séculaires, et des érables,—mille en nombre—, assez gros pour former une sucrerie.

Il y a aussi beacoup de chasse et de pêche.

Pour les conditions de vente s'adresser a
M. LÉGER BROUSSEAU
11 & 13, Rue Buade, Québec.

Vendeurs demandés

POUR SOLLICITER DES COMMANDES POUR LA

Pepinière Canadienne de Hardy.

DES HOMMES honnêtes, énergiques, de 25 ans et plus, peuvent trouver de l'ouvrage réguliers durant les prochains douze mois. Pas besoin d'expérience. On donnera des instructions complètes. On engage sur salaire et dépenses payées, ou à commission. Adressez, [désiguant l'âge et envoyant votre photographie) "STONE et WELLINGTON," Montréal, Qué., J. W. BEALL, gérant. Nommez ce journal.

Encouragements particuliers pour des hommes nouveaux.—Pépinières ; Fonthill, Ont. Etablies 18[illegible]405 acres, les plus grandes pépinières du Canada.

Québec, 5 juillet 1890—6m 111

EPILEPSIE.

CEUX qui souffrent de crampes et de débilité nerveuse sont guéris sûrement par une méthode approuvée et absolument sûre Traitement par lettre. Envoyez un récit complet des symptômes et adressez en envoyant des timbres postes pour la réponse, à

"HYGIEA OFFICE,"
New-York.

Québec, 26 juin 1890 104

MEMORY

Mind wandering cured. Books learned in one reading. Testimonials from all parts of the globe. Prospectus FREE, sent on application to Prof. A. Loisette, 237 Fifth Ave. New York

Québec, 11 février 1890—1an 2fps 18

RE-OUVERTURE.

DUPÉRÉ & CIE,

SELLIERS.

81, 83 et 85, RUE ST-PAUL.

MM. DUPÉRÉ & CIE, informent leurs amis et le public en général, qu'ils ont acheté tout le stock de DUPÉRÉ & DAGNEAU, consistant en HARNAIS, ATTELAGES, etc., et qu'ils vendront que pour quelque temps

À 25 POUR CENT DE REDUCTION.

AVIS AUX MARCHANDS DE LA CAMPAGNE

Messieurs les marchands de la campagne sont spécialement invités de profiter de cet avantage, et en y allant ils seront étonnés de la réduction qui a été faite sur tout le stock.

Qu'on se le dise.

Québec, 22 novembre 1890.—3m. 73

AUGER & LEDON

IMPORTATEURS D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE DE FRANCE, D'ALLEMAGNE ET DES ETATS-UNIS

Aussi : Instruments de fabriques anadiennes.

TELS QUE LES CÉLÈBRES PIANOS :

HEINTZMAN & CIE,
WM. BELL & CIE,
MASON & RISCH,
DOMINION & CIE, Etc

ORGUES ET HARMONIUMS

WILLIAM BELL & CIE,
DOMINION & CIE,
THOMAS & CIE,
SCHIEDMAYER, Etc., Etc

Les dernières publications musicales reçues chaque semaine.

MACHINES A COUDRE :

New Williams, et Davis, à entraînement vertical.

AUSSI :

COFFRES DE SURETÉ (Safes)
VITRINES (Show Cases)

19, *rue St. Joseph, St. Roch, Québec.*

TÉLÉPHONE : Boîte 278

Québec, 10 janvier 1890—1an 021

SANTE POUR TOUS

Pilules et Onguent Holloway

LES PILULES

Purifient le Sang, corrigent tous les Dérangements du FOIE, de l'ESTOMAC et des INTESTINS.

Elles fortifient et restituent la santé à des Constitutions délabrées, elles sont aussi inestimables dans toutes les Maladies particulières au sexe Feminin de toute âge. Pour les Enfants ainsi que pour les personnes âgées sont invaluables

L'ONGUENT

Est un remède infaillible pour les Maux de Jambes, ceux des Seins, Blessures Anciennes, Plaies et Ulcères. Il est faux pour la Goutte et Rhumatisme.

Et pour tous les Dérangements de la Poitrine il est de même sans égal

POUR LES MAUX DE GORGE, LA BRONCHITE, LES RHUMES, LA TOUX,

Gonflement Glanduleux, et toutes les Maladies de la Peau, il est sans rival et pour les membres contractés et jointures raides il agit comme un charme

Ces Médecines sont preparées seulement à l'établissement du PROFESSEUR HOLLOWAY,

78, NEW OXFORD STREET, auparavant **533, OXFORD STREET.**

Et se vendent à 1s. 1½d., 2s. 9d., 4s. 6d., 11s., 22. et 33s. le Pot ou la Boîte et on peut les obtenir dans toutes les Pharmacies de l'Univers.

Les acheteurs sont priés de regarder l'étiquette qui se trouve sur chaque Pot et Boîte, s'il n'y a pas l'adresse 533, Oxford Street, Londres, c'est de la falsification.

Québec, 3 septembre 1885

CONDITIONS
DU
JOURNAL
DES CAMPAGNES

EDITION HEBDOMADAIRE

Paraissant tous les JEUDIS et contenant toutes les nouvelles de la semaine.

Prix de l'abonnement :—**UNE PIASTRE**
POUR LA FRANCE :—**10 FRANCS**

Strictement payable d'avance.

THS. CHAPAIS,

DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE

LÉGER BROUSSEAU,

ÉDITEUR

11 & 13, *Rue Buade, Québec*

Couverture des toits.

LE FEUTRE DE CAOUTCHOUC pour la couverture des toits, coûte seulement $2 00 par 100 pieds carrés. C'est une excellente préparation qui dure des années et n'importe qui peut en faire usage.

Envoyez une estampille si vous voulez avoir un échantillon et de plus amples détails.

La compagnie de feutre de caoutchouc pour toiture, 39 & 41 West Broadway, New-York.

On demande des agenss locaux.

Québec, 7 Août 1890. 129

SCIENTIFIC AMERICAN
ESTABLISHED 1845.

Is the oldest and most popular scientific and mechanical paper published and has the largest circulation of any paper of its class in the world. Fully illustrated. Best class of Wood Engravings. Published weekly. Send for specimen copy. Price $3 a year. Four months' trial, $1. MUNN & CO., PUBLISHERS, 361 Broadway, N.Y.

ARCHITECTS & BUILDERS
Edition of Scientific American.

A great success. Each issue contains colored lithographic plates of country and city residences or public buildings. Numerous engravings and full plans and specifications for the use of such as contemplate building. Price $2.50 a year, 25 cts. a copy. MUNN & CO., PUBLISHERS.

PATENTS may be secured by applying to MUNN & Co., who have had over 40 years' experience and have made over 100,000 applications for American and Foreign patents. Send for Handbook. Correspondence strictly confidential.

TRADE MARKS.

In case your mark is not registered in the Patent Office, apply to MUNN & Co., and procure immediate protection. Send for Handbook.

COPYRIGHTS for books, charts, maps, etc., quickly procured. Address
MUNN & CO., Patent Solicitors.
GENERAL OFFICE: 361 BROADWAY, N. Y.

MALADIES des POUMONS, ASTHME

SONT GUERISSABLES La méthode, prompte et certaine, est fondée par des remèdes excellents et effectifs. Après quatre semaines d'emploi un soulagement certain sera ressenti. Envoyez le récit complet des symptômes, et adressez, en envoyant des timbres poste pour la réponse, à

HYGIEA OFFICE,
New-York.

Québec, 26 juin 1890 105

Livres a Vendre

A LA LIBRAIRIE DU

"Courrier du Canada"

Fleur du Carmel, par le Révd Père Antoine Braün, $1.00.

L'Hôtel-Dieu, par l'abbé H. R. Casgrain, $2.00

Missel contenant les messes de la bienheureuse Vierge Marie et les messes des defunts. Imprimé en très gros caractère. $10.00.

L'amour du Cœur de Jésus ou le Véritable Trésor de l'âme. Prix : 25 cents

Mois de St-Joseph, 5 cents.

Le « *Journal des Jésuites* » [quelques exemplaires seulement], $25.00.

A la Porte du Paradis, par André LePas, prix 10 cents.

Guide indicateur des sanctuaires et lieux historiques de la Terre Sainte, en 3 volumes, $2.00.

Tenue des Livres, en partie simple et en partie double. par M. Napoléon Lacasse, Prof. E. N.L., $6. la douzaine.

---

25 CTS. PISO'S CURE FOR 25 CTS.
Le Meilleur Remède pour la toux
En vente dans toutes les Pharmacies.
CONSUMPTION

Québec, 16 septembre 1890.

JONC D'OR SOLIDE,
35c. pour un jonc valant $2.

Ce jonc est fabrique d'une composition metallique reconverte de deux lourdes lames d'or solide de 18 karat. Il est garanti et gardera son lustre et sa beauté des annees. Une garantie "bona-fide," est envoyee avec chaque jonc ainsi qu'un blanc, que vous pouvez remplir et renvoyer avec le jonc s'il ne vous donne pas satisfaction ; alors nous vous remettrons votre argent. Ce jonc se vend generalement $2.00, on ne peut le d'stinguer d'avec un de $10.00. Pour introduire nos montres et nos bijouteries nous enverrons ce jonc et en plus notre Catalogue et nos Termes Speciaux aux Agents, etc., sur reception de 35c. en timbres-postes. L'annonce d'un jonc de cette qualite n'a jamais ete faite auparavent. Envoyez vos commandes aussitot que possible ; car bientot il sera trop tard. (Envoyez un morceau de papier de la grosseur de votre doigt.) Adresses SEARS ET CIE., 112 Rue Yonge, Toronto, Can. 92

Québec, 6 novembre 1890. A

AUX NOUVEAUX ABONNÉS

CONDITION :

$1.00 POUR —UNE— **$1.00**

PIASTRE

VOUS RECEVREZ LE

"JOURNAL DES CAMPAGNES"
Pendant douze mois.

Ne manquez pas de vous abonner au *Journal des Campagnes* qui se publie tous les JEUDIS, contenant 16 PAGES DE MATIÈRE A LIRE. En outre, nous donnons comme prime aux nouveaux abonnés

Le mois de Ste Anne et St Joachim

S'adresser à

ELZEAR BERARD

Agent du *Journal des Campagnes*,
11 & 13, Rue Buade, Québec.